

**ORDRE DU JOUR**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021**

\*

\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 26 mars 2021 à 18H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- finances – budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes (Eau, Elispace, Lotissement Longue Haie, Lotissement Agel

2- Budgets annexes de zones : reprise anticipée des résultats 2020 (Budget lotissements de la Longue Haie et lotissement Agel

3- Finances Travaux de rénovation énergétique – Exonération de taxe foncière

4- Finances – Vote des taux d'imposition de l'année 2021

5- Finances – Nouvelle convention de mutualisation des services entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais

6- Tableau des emplois

7- Avenant au règlement relatif au régime indemnitaire

8- Désignation des représentants de la ville au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

9- Convention de coordination entre la police municipale de Beauvais et les forces de sécurité de l'Etat

10- Renouvellement de la convention relative au renforcement de la sécurité ente la ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise

11- Convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques

12- Sports - Convention d'objectifs et de moyens avec les associations sportives pour l'attribution de subventions de fonctionnement

13- Sports - Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale, concernant la période d'ouverture en mode dégradée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020

- 14- Culture – ASCA : convention Passeurs d'images et attribution d'une subvention
- 15- Cohésion sociale – Bourse aux initiatives citoyennes – Reconstitution du dispositif en 2021 et approbation du règlement
- 16- Service vie associative et patrimoine locatif – convention d'objectifs et de moyens pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement
- 17- Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse – Vie éducative – les cités éducatives
- 18- Foncier – Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFLO portant extension du périmètre d'intervention au bien sis 11 rue de Buzanval
- 19- Foncier – Avenant n°1 à la convention de rétrocession de VRD – Opération sise rue de la Trépinrière
- 20- Foncier – Régularisations foncières avenue Gay Lussac
- 21- Foncier – Vente du bien sis 25 rue de la Briqueterie
- 22- Foncier – Vente du lot 42 du lotissement de la Longue Haye
- Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 19 mars 2021

**MME LE MAIRE** : Bonjour à ceux qui sont présents, et bonjour à ceux qui sont sur l'écran, en visio.

Je vous propose de désigner Hatice KILINC comme secrétaire de séance. Si vous n'êtes pas d'accord, vous levez la main.

Fermez vos micros, chers amis, ceux qui ne parlent pas, parce que sinon, on va aller vers une cacophonie compliquée.

S'il n'y a pas d'avis contraires, elle sera notre secrétaire de séance.

Et avant de lui demander de procéder à l'appel, je voudrais vous informer de l'arrivée de Josée JAVEY au sein de notre Conseil Municipal, puisque j'ai eu la démission de Laureen HULOT. Je lui souhaite la bienvenue. Elle devient conseillère municipale de la ville de Beauvais et au nom de tous les élus ici présents et ceux qui sont derrière leur écran, je lui souhaite un bon mandat, dans un esprit républicain et au service de l'intérêt général des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens.

Je vais demander maintenant à Hatice KILINC de bien vouloir procéder à l'appel.

Le vendredi 26 mars 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS , Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS

Date d'affichage	2 avril 2021
Date de la convocation	19 mars 2021
Nombre de présents	45
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

**MME LE MAIRE** : Mes chers collègues, avant de commencer ce Conseil Municipal, je souhaite maintenant rendre hommage à la mémoire de l'un de nos anciens collègues et député de l'Oise, Olivier DASSAULT, brutalement disparu le 7 mars dernier dans un accident d'hélicoptère.

Olivier était un homme exceptionnel, un amoureux de l'Oise et de ses habitants, un grand serviteur de son pays, toujours mobilisé pour le servir. Député de Beauvais pendant 28 ans, conseiller municipal de Beauvais entre 1989 et 1996, il aimait profondément Beauvais et les Beauvaisiens et ne manquait jamais une occasion d'aller à leur rencontre.

En héritier de son grand-père, Marcel DASSAULT, qui avait fait cadeau à la Ville du parc qui porte son nom, Olivier répondait toujours présent quand il s'agissait de soutenir un projet bénéficiant à nos concitoyens. Il a soutenu nombre de nos actions, parmi lesquelles celle de la transformation de la Maladrerie Saint-Lazare en un lieu dédié à la culture et aux spectacles. Mécène du projet SonoPluie, une balade sonore sous un parapluie connecté qui resitue des témoignages d'historiens et d'habitants sur la Maladrerie, il avait démontré une nouvelle fois à travers ce soutien son attachement à la Ville préfecture de l'Oise. Et je n'oublie pas non plus sa participation à l'accessibilité du parc Marcel Dassault, quand nous l'avions rénové. Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription depuis 2002, Olivier DASSAULT a toujours prêté une oreille attentive aux projets que nous lui soumettions, souvent sollicité il n'a jamais refusé son soutien aux projets pour lesquels son appui était requis.

Début mars, il avait accueilli à mes côtés le Premier Ministre Jean CASTEX et le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, qui étaient venus annoncer des renforts pour la police au lendemain de plusieurs nuits de violences urbaines.

Homme de tempérament et de convictions, capitaine d'industrie, grand amoureux de la France, il avait repris avec passion le flambeau de son grand-père, lui-même député de Beauvais de 1958 à 1986. C'était un homme aux multiples talents, formé à l'école de l'Air, il était ingénieur, pilote et officier mais aussi féru d'art, particulièrement de photographie mais aussi de musique et était patron de presse. Il avait également créé l'association d'entraide en faveur des personnes âgées défavorisées du département de l'Oise. A travers tous ses engagements, s'exprimaient à la fois sa profonde attention aux autres, sa formidable générosité et son inépuisable énergie. Chacune et chacun d'entre nous l'a sûrement un jour croisé sur une brocante, un marché, ou l'une de ces manifestations locales que pour rien au monde il n'aurait manqué. Il avait à ce moment-là un mot gentil ou drôle mais aussi une oreille attentive et l'envie de soutenir les projets de ses concitoyens. Il ne manquait jamais d'attirer mon attention sur la situation de tel ou tel beauvaisien, en recherche d'emploi ou d'un logement.

Les responsables associatifs, les représentants des clubs sportifs, les directrices d'école primaire de sa circonscription trouvaient toujours en lui un interlocuteur ouvert à la discussion et prêt à apporter une aide précieuse.

Sa disparition nous attriste profondément car nous perdons en lui un inlassable défenseur de Beauvais et du Beauvaisis, mais aussi un ami cher et un indéfectible soutien.

Je vous invite maintenant à respecter avec moi une minute de silence.

*(minute de silence)*

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Mes chers collègues, en ouverture de ce Conseil Municipal, je souhaite vous dire quelques mots sur le 3<sup>ème</sup> confinement auquel notre Région, et donc le Beauvaisis, est confronté, ainsi que sur la création du centre de vaccination du Beauvaisis.

Comme vous le savez, depuis le 18 mars, nous avons été placés pour la 3<sup>ème</sup> fois en confinement. Un confinement qui nous laisse une certaine liberté et qui fait appel à notre sens des responsabilités. En effet, au regard de la situation épidémique des Hauts-de-France, marquée par un taux d'incidence très élevé depuis plusieurs semaines, et par une saturation des places de réanimation dans les établissements hospitaliers, il nous faut individuellement et collectivement produire un nouvel effort pour freiner la propagation du coronavirus et nous préserver d'une contamination. La forme que prend ce confinement n'induit pas de grands changements dans le fonctionnement de nos collectivités et de nos services publics. Avec le décalage de l'heure du couvre-feu, certains établissements vont même pouvoir un peu ouvrir leurs plages au public. Néanmoins, je vous rappelle que nous devons faire un effort concernant le télétravail et l'utilisation de la visioconférence ; les réunions en présentiel doivent être l'exception et elles ne doivent pas dépasser une jauge de 6 personnes. Chaque fois que cela est possible, nous devons privilégier le distanciel. Nous avons les moyens techniques pour le faire et il est indispensable, comme je l'ai déjà dit à l'ensemble des conseillers communautaires lundi, que nos collectivités et que nous-mêmes en tant qu'élus montrions l'exemple en respectant le port du masque, les gestes barrières et tout ce qui permet d'éviter les contaminations.

Je voudrais aussi vous faire un point concernant l'activité du centre de vaccination du Beauvaisis qui a ouvert dimanche 21 mars.

Mobilisés depuis le 8 mars, plus de 30 agents de la Ville et de l'Agglo ont travaillé d'arrache-pied à sa mise en place, et je veux une nouvelle fois, non seulement les en remercier mais les féliciter très chaleureusement. A la demande de la préfecture de l'Oise, et en partenariat avec le Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais, la ville de Beauvais et la Communauté d'Agglo ont en effet installé au sein du gymnase André Ambroise, 31 rue du Pré Martinet à Beauvais, un centre de vaccination qui vient en complément et en relais de celui du centre hospitalier. Il a vocation à être un centre de vaccination pour l'ensemble du Département et restera ouvert pendant toute la durée de la campagne de vaccination. Grâce à la mobilisation et à l'implication des services municipaux et communautaires, nous avons dès à présent un outil efficace, qui doit contribuer à la réussite de la campagne de vaccination sur notre territoire. J'ai travaillé samedi après-midi en prenant des appels aux côtés de Charlotte COLIGNON et je l'ai inauguré dimanche matin avec la préfète de l'Oise, et Charlotte DANEL la directrice régionale de l'Agence Régionale de Santé. Tout le monde, soignants comme patients, loue la qualité de l'accueil et de l'organisation de ce centre. Nous rencontrons encore quelques difficultés avec le standard mais les choses sont en bonne voie pour parvenir à un fonctionnement optimal. L'agencement du centre permet une circulation sécurisée des personnes venant se faire vacciner. C'est un excellent travail qui a été réalisé dans les délais impartis par les services de l'État, des délais très courts puisque la demande a été formulée à peine deux semaines avant l'ouverture. Dès son premier jour de fonctionnement, dimanche dernier, 372 personnes ont été vaccinées et nous avons reçu près de 800 appels pour des prises de rendez-vous entre aujourd'hui et mercredi. Hier, jeudi, les derniers créneaux disponibles pour cette semaine ont été ouverts ; 2 770 patients auront donc été vaccinés entre le lundi 22 et le dimanche 28, soit un total de 3 142 patients.

**MME LE MAIRE** : Pour faire fonctionner ce centre, nous avons besoin de beaucoup de monde. Et je veux ce soir dire un très grand merci à toutes celles et à tous ceux qui contribuent à cet élan citoyen et solidaire. 27 élus se sont positionnés pour le week-end, sur les différents créneaux, auxquels s'ajoutent Isabelle SOULA et Charlotte COLIGNON qui prendront les fonctions de chef de centre dimanche avec le responsable des relations publiques Philippe SOUDE. 115 agents se sont inscrits pour venir en appui au centre et à la hotline. L'équipe projet, qui compte une trentaine de personnes, est mobilisée en support, ainsi que 3 agents administratifs permanents, 4 stagiaires et 5 chefs de centre qui se relaient tout au long de la semaine. Les bénévoles nous apportent un soutien bienvenu, et dès la semaine prochaine, nous accueillerons de manière structurée et coordonnée par le service vie associative, 8 à 12 bénévoles pour la hotline et les besoins qui s'expriment pour le fonctionnement même du centre.

Je vois dans tous ces chiffres, à la fois le double signe, d'abord d'une attente forte des habitants du territoire, mais aussi d'une mobilisation puissante des agents de nos collectivités secondés par le milieu associatif. Je suis très heureuse et très fière que les services et les élus de la Ville et de l'Agglo répondent présents avec tant d'énergie et de détermination. La création de ce centre, qui répond à une demande de l'État, est aussi l'expression de notre choix politique fort de protéger et de préserver les habitants du Beauvaisis. Depuis le début de la crise épidémique, nous avons agi en ce sens, tout en ayant conscience que cela aura un coût pour nos collectivités. Avec la mise en place de ce centre, nous poursuivons cette politique volontariste, déterminés à agir en faveur de la vaccination parce qu'il faut maintenant sortir de cette crise et pouvoir à nouveau penser à l'avenir, sans porter le poids de tout ce qu'implique cette pandémie.

La vaccination est, j'en ai la conviction, le seul moyen de contrôler, de freiner et, je le souhaite, de stopper complètement l'épidémie de Covid-19.

Voilà quelques informations pratiques que vous retrouverez sur la page d'ouverture des sites internet de la Ville et de l'Agglo. Ce centre sera opérationnel pendant toute la durée de la campagne de vaccination, soit pendant plusieurs mois ; il fonctionnera jusqu'à 7 jours par semaine quand ce sera possible. Vous avez compris qu'il avait été choisi pour son accessibilité et sa proximité du centre-ville de Beauvais. Il ne sera toutefois possible d'accéder au centre de vaccination du Beauvaisis qu'après avoir pris un rendez-vous sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr), ou par téléphone via la plateforme téléphonique spécialement dédiée à ce centre de vaccination, elle est accessible au 03 75 57 00 25.

Le processus, pour être très précise, se fait en 5 étapes : un accueil par les agents de la Ville et de l'Agglo, pour ouvrir le dossier ; un entretien avec un soignant ; le vaccin fait par un professionnel de santé ; l'enregistrement de la vaccination et la prise du second rendez-vous, si nécessaire ; et une surveillance de 20 minutes dans l'espace post-vaccination. Les entretiens et les injections sont assurés par des professionnels de santé libéraux du Beauvaisis, sur la base du volontariat, et je salue au passage leur engagement à nos côtés car sans eux rien ne serait possible. Le nombre de personnes pouvant être vaccinées restera évidemment dépendant des dotations en vaccin et des disponibilités du corps médical ; les créneaux de vaccination seront ouverts progressivement en fonction de ces deux variables. Enfin, selon les règles en vigueur au niveau national, la vaccination contre le Covid-19 est pour le moment réservée aux personnes de plus de 70 ans à partir de dimanche, celles qui présentent des comorbidités et tous les professionnels de santé, du secteur médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables et les pompiers. Pour achever d'ailleurs cette intervention, je redis une nouvelle fois un immense merci aux élus, tout particulièrement à Isabelle SOULA et à Charlotte COLIGNON mais aussi aux bénévoles qui se sont mobilisés au quotidien pour faire fonctionner ce centre.

**MME LE MAIRE** : Si toutefois, vous aviez envie de contribuer à cet élan solidaire et citoyen, vous pouvez contacter Stéphanie LECLAIRE ou Guillaume SERGEANT, qui ont animé l'équipe chargée de sa mise en place, ils pourront vous donner toutes les informations utiles.

Pour terminer, et ça n'est pas une très bonne nouvelle, je voudrais attirer votre attention sur la situation sanitaire qui se détériore très vite et très fort à Beauvais et sur le Beauvaisis. Les chiffres qui nous ont été transmis ce soir, après la cellule de crise bihebdomadaire du Centre Hospitalier Simone Veil, en attestent, la montée en charge du nombre de lits en réa se poursuit ; nous allons atteindre les 100 lits de réanimation et de soin intensif respiratoire pour le Département, dont 39 pour Beauvais, c'est-à-dire 33 au C.H.B. et 6 à la clinique du Parc qui a décidé aussi d'ouvrir des lits. Depuis ce matin, le service de réanimation du C.H.B. est très sollicité et le week-end s'annonce très tendu. Pour l'instant, 64 patients sont hospitalisés au C.H.B., à cause du Covid, et il y a de très nombreux passages aux urgences, entre 140 et 150 par jour, avec 15 à 20 cas de Covid-19 quotidiens. Tous ces chiffres sont malheureusement alarmants. Par ailleurs, depuis le début de la semaine, ils s'affolent aussi également au sein des services municipaux et communautaires, cas contact, évictions, tracing, tests positifs, constituent le quotidien des agents de notre collectivité, en particulier pour les personnels de la Direction Education Enfance Jeunesse qui mettent tout en œuvre jour après jour pour permettre à nos écoles et à nos accueils de loisirs de rester ouverts dans les meilleures conditions. Or, depuis hier, la situation a atteint un nouveau pic avec un emballement réel des déclarations de Covid. C'est pourquoi j'ai demandé au Directeur Général des Services, Benjamin MEUNIER, de mettre en place un nouveau Plan de Continuité d'Activité, un P.C.A., qui correspond, vous le savez, à l'instauration d'un mode dégradé des services publics, pour pouvoir faire face à cette nouvelle vague épidémique. Dès la semaine prochaine, le D.G.S. et les Directions des Services de la Ville et de l'Agglo auront pour mission de mettre de nouveau en œuvre les protocoles que nous avons instaurés lors du premier confinement. Le contenu et les modalités de ce nouveau P.C.A. vous seront transmis en début de semaine prochaine par la Direction Générale des Services.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, avant de commencer ce Conseil Municipal.

Madame BEUIL ?

**MME MARAIS-BEUIL** : Vous venez de nous faire effectivement la situation sur Beauvais, j'aurais aimé savoir ce qu'il en était dans les écoles. Combien de classes ont fermé ? Y a-t-il des écoles fermées ? Car on sait très bien aujourd'hui que les enfants sont porteurs et que c'est aussi un énorme problème à gérer. Donc si vous pouviez nous faire le point sur les écoles, s'il vous plaît Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : Alors, vous posez une bonne question Madame BEUIL. Sur les écoles, j'ai alerté la D.A.S.E.N. cet après-midi, plusieurs établissements étaient sous surveillance à Saint-Jean. Et nous avons par exemple soutenu les enseignants de l'école Launay pour la mise en place d'un service d'accueil et nous examinons attentivement l'évolution de chaque question. Il se peut qu'elle accepte une fermeture momentanée de l'école Picasso, mais c'est à l'État de prendre la décision de fermeture et nous en serons informés s'il décide de le faire.



**MME MARAIS-BEUIL** : J'en profite d'ailleurs pour essayer de vous demander de relayer auprès de l'État, puisque vous êtes Présidente des villes moyennes, que je pense que le personnel enseignant et tous ceux qui les entourent sont, pour moi, prioritaires dans la vaccination et je regrette énormément qu'ils ne soient pas encore inscrits. Je pense que c'est une grave erreur et que nous gagnerions tous si on pouvait les vacciner très vite.

**MME LE MAIRE** : J'en ai parlé cet après-midi même, puisque j'étais en réunion avec la Préfète, et nous allons proposer, en tout cas à nos agents, je ne peux pas m'occuper des agents de l'Education nationale, mais nous allons proposer à nos agents qui sont en contact avec les enfants, les familles, de profiter de notre vaccinodrome, s'ils le souhaitent, ils sont évidemment libres, pour se faire vacciner ; comme nous avons agi d'ailleurs avec la police municipale parce que nous trouvons qu'ils sont en contact également avec beaucoup de populations et que c'était normal de les protéger dans le domaine de la santé.

Alors, qui a demandé la parole ? Madame LUNDY. Vous avez la parole.

**MME LUNDY** : Merci beaucoup Madame la Maire. Excusez-moi, je vous ai demandé la parole dès le départ pour intervenir quant à l'hommage pour Monsieur DASSAULT. Permettez-moi de renouveler ici l'hommage que nous lui devons, par une très brève déclaration, si vous m'y autorisez.

**MME LE MAIRE** : Mais oui Madame LUNDY. J'en ai fait une qui concernait tous les élus de ce Conseil Municipal il me semble.

**MME LUNDY** : Oui bien sûr mais il me semble important justement d'avoir une intervention y compris de notre groupe, de manière très unitaire, étant donné que c'est un député de l'Oise, de Beauvais, qui nous a quittés.

Simplement dire que député de l'Oise, député de Beauvais, qu'on l'ait combattu comme nous ou soutenu comme certains d'entre vous, Olivier DASSAULT était une de ces personnalités incontournables qui façonnent le visage politique d'un territoire, dépassant son seul nom pour y ajouter son prénom. Il n'était pas d'ici quand il est arrivé mais il l'est devenu par le travail de terrain, par l'écoute, par l'enracinement dans cette terre et la connaissance de son histoire, un Beauvaisien. Si souvent, et si souvent contre nous la gauche, le suffrage universel lui a donné des victoires qui dépassaient la simple équation politique. Cette même adhésion, nous l'avons constatée après l'annonce de sa disparition, en entendant la peine sincère de nombreux Beauvaisiens, qui parfois n'avaient même jamais voté pour lui. Il était de cette génération qui croit en la politique comme en engagement noble, qui épouse le temps long des convictions plutôt que celui des petites combinaisons de circonstance. Cette éthique semble parfois rare dans des temps où parfois les reniements viennent entacher la confiance de nos concitoyens envers la politique. Olivier DASSAULT était un homme de droite, de ce point de vue beaucoup nous séparait, mais il était un homme de constance, fidèle à sa famille politique, la droite républicaine et gaulliste, dont je mesure la peine et que j'assume ce soir de ma plus profonde compassion, et de notre plus profonde compassion.

**MME LUNDY** (suite) Le combat politique est beau quand il est sincère, il est utile quand il est honnête. Le combat politique avec Olivier DASSAULT avait de l'allure, celle d'une démocratie où le seul juge de nos idées est le peuple, indépassable, incorruptible. Olivier DASSAULT avait su faire l'expérience d'une défaite en 1997, pour mieux apprécier ses victoires et reconquêtes. C'est ainsi que s'est faite notre démocratie, et c'est ainsi qu'il entendait la servir. Alors, à ses proches, à ses compagnons d'engagement, à tous les Beauvaisiens qui éprouvèrent et éprouvent encore du chagrin suite à sa mort, nous voulons témoigner de la sympathie et du réconfort. Je vous remercie.

**MME LE MAIRE** : Merci Madame.

Avant de passer la parole à Lionel CHISS, pour la délibération sur le budget, je tenais à vous informer que j'ai reçu, de la part de Madame MARAIS-BEUIL, pour le groupe Beauvais Notre Ambition, un amendement portant sur le budget primitif 2021. Madame MARAIS-BEUIL, je vous donne la parole afin que vous présentiez votre amendement.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Madame le Maire. Effectivement, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, j'avais pris la parole et je vous avais dit qu'effectivement nous avons noté une baisse des subventions aux associations mais que j'étais attachée au soutien de tous les personnels qui étaient salariés de ces associations, et également au retour, je l'espère, après cette crise sanitaire, à des engagements et à des activités de ces associations. Il semble qu'aujourd'hui la crise sanitaire perdure, qu'après cette crise due au Covid nous assistions certainement à une crise sanitaire plus psychologique qu'autre chose, et je pense qu'effectivement nous aurons besoin de toutes ces associations pour redonner vie, pour redonner du lien dans notre ville de Beauvais.

C'est pourquoi j'ai déposé cet amendement qui porte la chose suivante : je vous demande d'inscrire au chapitre 6574 et de les majorer pour les amener à 4 248 343 €, crédits équivalents à ceux inscrits au budget primitif de 2020, que ces crédits supplémentaires soient gagés par une minoration à due concurrence sur le chapitre 611, afin évidemment d'équilibrer le budget car aucun amendement budgétaire ne peut être accepté s'il n'y a pas un budget qui soit sincère.

Je tenais à rester dans ce que je vous ai dit du Débat d'Orientation Budgétaire et cet amendement est là pour soutenir ce que je vous ai proposé et je vous le propose au vote.

**MME LE MAIRE** : Merci Madame BEUIL pour cet amendement. Mais vous comprendrez, au regard de notre budget primitif, que nous ne pouvons pas donner suite à votre amendement et que je propose que nous votions contre.

Je comprends parfaitement néanmoins votre souci de rééquilibrer le budget en faveur des associations mais, comme cela a déjà été expliqué à maintes reprises, et nous aurons l'occasion d'ailleurs d'en reparler incessamment, premièrement cette baisse des subventions au monde associatif est minime puisqu'elle ne représente que 3 % du budget global. Et deuxièmement, cette baisse a été organisée en partenariat avec les associations, en leur expliquant la situation budgétaire qui est la nôtre, et en leur demandant également de fournir des efforts dans une année où leurs activités ont été très largement réduites. Donc nous maintenons le budget tel qu'il est présenté et je propose à mes collègues du groupe Beauvais C'est Vous de voter contre votre amendement.

Est-ce qu'il y a d'autres explications, d'autres demandes ? Très bien.

Qui vote contre ? Le groupe Beauvais Pour Tous et tout le groupe d'opposition.

Qui s'abstient ? Monsieur ENJOLRAS

Madame LUNDY vous avez demandé la parole ?

**MME LUNDY** : Non, on vote contre, je levais la main pour le vote contre.

**MME LE MAIRE** : Madame BEUIL ?

**MME MARAIS-BEUIL** : Je vote pour.

**MME LE MAIRE** : Le vote est enregistré. Il y a 2 pour, 1 abstention.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je tenais juste à vous exprimer ma surprise de voir qu'après un Débat d'Orientation Budgétaire où certains ont demandé à ce qu'on soutienne les associations, qu'ils votent contre cet amendement. Donc permettez-moi d'exprimer ma surprise.

**MME LE MAIRE** : Merci Madame BEUIL.

Nous allons passer maintenant au budget et je voudrais dire juste quelques mots sur la nature de ce budget.

## VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0055

### **Finances - Budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes (Eau, Elispace, Lotissement Longue Haie, Lotissement Agel)Création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements**

#### **M. Lionel CHISS, Maire Adjoint**

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu l'article L 2311-3 du CGCT qui prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation de l'Elispace sur le budget primitif 2021 du budget annexe Elispace,

Vu le débat d'orientations budgétaires de la ville de Beauvais qui s'est tenu le 12 février 2021,

Vu le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement joint en annexe de la maquette budgétaire,

Considérant que le budget primitif 2021 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le document budgétaire est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et M4 pour le budget de l'eau

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements et créations d'autorisations de programme,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'eau, Elispace, lotissement Longue Haie, lotissement Agel qui s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	85 500 688,00	85 500 688,00	34 580 229,00	34 580 229,00
Eau	1 007 162,00	1 007 162,00	2 420 650,00	2 420 650,00
Elispace	756 524,00	756 524,00	437 500,00	437 500,00
Longue Haie	496 429,78	496 429,78	116 523,18	116 523,18
Agel	935 004,71	935 004,71	1 635 004,71	1 635 004,71

- d'augmenter le montant des autorisations de programme :  
n° 54 « Salle des fêtes Elispace » de +850.000€  
no 62 « NPRU Ingénierie & travaux » de +1.000.000€

- d'acter la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2021 ;
- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2021 listées en annexe du document budgétaire sous réserve que les pièces justificatives relatives aux dossiers déposés soient transmises à l'autorité territoriale ;
- d'approuver les modalités de versement suivantes pour les subventions de fonctionnement dont le montant est compris entre 1 000 € et 15 000 € :
  - o Avance de 70% du montant figurant dans l'annexe budgétaire
  - o Solde de 30% au regard de la situation réelle de l'activité de l'association constatée sur les trois premiers trimestres 2021 sur la base de la présentation d'un bilan intermédiaire
- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2021, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 482.500€ et en investissement de 378.500€ ;
- de décider le versement d'une subvention d'équilibre de 925.000€ au budget annexe Agel ;
- d'approuver le tableau des effectifs tel que repris dans l'annexe IV - État du personnel au 01/01/2021 - ci-joint.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 36

Votes contre : 4

Abstention : 5

## **1 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (EAU, ELISPACE, LOTISSEMENT LONGUE HAIE, LOTISSEMENT AGEL)**

**MME LE MAIRE** : En investissement et fonctionnement, le budget primitif de la Ville totalise 120,2 millions d’euros contre 118,9 millions d’euros au B.P. 2020, soit une augmentation de 1,32 million d’euros.

La section de fonctionnement atteint 85,5 millions d’euros contre 85,458 millions d’euros en 2020, elle est donc stable et représente 71,12 % du budget global.

La section d’investissement, quant à elle, est en hausse de 3,4 % ; elle atteint 34,58 millions d’euros contre 33,44 millions d’euros en 2020 et elle représente 28,4 % du budget.

On notera donc que ce budget primitif respecte une fois encore nos engagements de campagne électorale et nos grands principes de gestion budgétaire. Pour la 11<sup>-ème</sup> année consécutive, nous n’augmenterons pas le taux communal des impôts locaux, conformément à nos engagements. Par ailleurs, ce budget fait preuve d’une grande rigueur et d’une cohérence toujours aussi remarquable en matière de gestion des deniers publics parce qu’il consiste à maîtriser l’endettement, à contenir les dépenses de fonctionnement, tout en augmentant notre capacité d’investissement afin de pouvoir mettre en place notre projet de mandat, tel qu’il a été validé par les Beauvaisiens au mois de mars dernier. A ce propos, vous constaterez que, comme nous nous y étions engagés, le programme d’investissement pour 2021 s’insère parfaitement dans les 4 axes du projet de mandat, que je vous rappelle une nouvelle fois : prendre soin de la nature ; prendre soin de l’Homme ; prendre soin de notre Ville et promouvoir une administration durable.

Ainsi, la liste des principales opérations d’investissement et d’équipement, présentée dans ce budget primitif, recense de façon cohérente nos actions au regard du projet de mandat. A l’intérieur de ces 4 grands axes, structurants le projet de mandat, on retrouve des programmes d’action tels que faire de Beauvais une ville jardin ; favoriser une ville durable ; encourager la bienveillance et la citoyenneté ; protéger les habitants ; embellir la ville ; ou encore garantir la santé de tous et développer de nouvelles solidarités. Je crois que ce sont des engagements qui ont une résonance particulière en cette période de crise épidémique.

Notre projet de mandat est bien évidemment « labellisé » G.A.I.A., qui signifie, je vous le rappelle, G pour Génération, A pour Ambition, E pour écologique mais on prend le I et humaine avec le A d’humaine. G.A.I.A. a l’ambition de rendre claire et lisible l’action municipale en faveur de l’environnement, de la nature en ville et de la transition écologique. Avec G.A.I.A., nous souhaitons prendre soin de la nature, afin d’offrir aux Beauvaisiens un cadre de vie non seulement agréable mais encore préservé. G.A.I.A. c’est aussi l’expression d’un dynamisme fort et d’une volonté puissante de lutter contre le dérèglement climatique. Ce pacte pour une ville verte va décliner jusqu’en 2026 et au-delà beaucoup d’objectifs. Pour chaque projet mis en œuvre, une attention particulière sera portée à l’articulation efficace et efficiente entre écologie et économie. Et puis, l’approche transversale sera privilégiée chaque fois que cela est possible. Tous les services concernés travailleront ensemble pour assurer la réussite des actions entreprises.

Tous les éléments sont donc désormais en place pour commencer concrètement cette mandature, après une année difficile de crise sanitaire, économique, sociale mais aussi morale. Je remercie encore une fois l’ensemble des élus majoritaires, les services pour la production de ce budget primitif qui a demandé de nombreuses et interminables réunions d’arbitrage, au regard de l’évolution très fluctuante de la situation sanitaire et bien évidemment, notre adjoint aux finances Lionel CHISS.

**MME LE MAIRE** (suite) Nous sommes aujourd'hui bel et bien au rendez-vous de ce début de mandat. A travers ce budget primitif, nous posons les bases d'un projet qui a reçu la confiance des Beauvaisiens et des Beauvaisiennes et que nous avons donc le devoir de mettre en œuvre. Et je passe la parole à Lionel CHISS.

**M. CHISS** : Merci Madame le Maire. Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement ce soir je vous propose d'examiner ensemble les budgets primitifs 2021.

D'abord le budget principal de la collectivité, puis les budgets annexes de l'eau, l'Elispace et les lotissements Longue Haie et Agel. Il vous appartiendra ensuite de les voter globalement dans le cadre de la délibération numéro 1.

Dans ce contexte particulièrement perturbé et que Madame le Maire vient de rappeler, et que nous connaissons depuis plus d'un an maintenant, je voulais d'abord saluer tout particulièrement le travail de tous les services et des élus. Travail de longue haleine car débuté en septembre 2020. Ces nombreuses heures d'échanges et de réflexion autour de la construction budgétaire ont montré une nouvelle fois à quel point l'intelligence collective est utile dans les moments de crise. Ce travail me permet de vous présenter ce soir un budget solide et réaliste, qui va nous permettre de poursuivre le chemin que vous avez tracé, Madame le Maire, pour prendre toujours plus soin de notre Ville, de ses habitants, de la nature et pour continuer à moderniser notre Administration.

En ce qui concerne le budget principal, ce budget a fait l'objet d'un débat préalable important, tant en commission que lors de notre séance du Conseil du 12 février dernier, et les propositions qui en sont ressorties sont confirmées ce soir. Comme l'a rappelé Madame le Maire, les objectifs fixés lors de ces débats étaient les suivants : maîtriser l'endettement, contenir les dépenses de fonctionnement, et augmenter notre capacité d'investissement afin de pouvoir mettre en place notre projet de mandat. Le tout, dans un environnement économique complexifié par la crise que nous traversons, qui modifie tous les repères, notamment en matière de fonctionnement : annulation d'événements, perte de recettes, charges exceptionnelles. Tout en intégrant ces éléments, notre budget pour 2021 totalise 120 millions d'euros dont 85,5 millions d'euros au titre de la section de fonctionnement et 34,5 millions d'euros au titre de la section d'investissement.

La stabilité des recettes de fonctionnement à 85,5 millions d'euros est marquée par une baisse des produits de service, à la fois assumée notamment du fait de l'application du demi-tarif cantine sur une année pleine, mais aussi subie du fait de la baisse des recettes de location de salles, d'équipements sportifs ou d'événements. Cette baisse est compensée en partie par des recettes de fouilles archéologiques, du fait d'un programme important cette année lié à notre programme d'investissement. Il faut le relever, et Madame le Maire le rappelait, que pour la 11<sup>-ème</sup> année consécutive, le taux communal des impôts locaux n'augmente pas, conformément à notre engagement de campagne. Et nous instaurons en plus, et ça sera l'objet d'une délibération ultérieure, un abattement de 100 % sur la taxe foncière pour les propriétaires réalisant des travaux d'économie d'énergie.

Les dépenses réelles de fonctionnement, elles, sont aussi stabilisées malgré la prise en compte de charges subies, notamment du fait du contexte sanitaire. Mais il convient surtout de souligner qu'elles intègrent un certain nombre de projets inscrits dans notre projet de mandat et c'est un tour de force que de les prévoir dès 2021 : le plan d'action égalité femmes-hommes ; le développement de la part du bio dans les repas des écoles et des A.L.S.H. ; le soutien aux manifestations du cœur de ville et au street art, ou le développement des classes de découverte.

**M CHISS** (suite) Ce budget intègre également des crédits pour des études portant sur des projets d'avenir, comme la préfiguration d'antennes de police municipale sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien, l'extension du cimetière du Tilloy, ou l'avenir de la gestion du plan d'eau du Canada. Nous prévoyons également de commencer à mener des actions permettant de répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, comme par exemple le schéma directeur des systèmes d'information. Ainsi, nous stabilisons notre autofinancement à 10,2 millions d'euros qui nous permet de prévoir un programme d'investissement important à hauteur de 24,6 millions d'euros, en augmentation par rapport au budget 2020, tout en contenant notre dette.

Ces investissements vous sont présentés pour la première fois regroupés par objectifs de notre projet de mandat. Prendre soin de la nature, prendre soin de l'Homme, prendre soin de la Ville et promouvoir une administration durable en totale cohérence avec le projet G.A.I.A. Ce programme d'investissement marque clairement notre détermination d'améliorer en permanence la qualité de vie dans notre Ville. En sont les symboles le début des travaux de la rénovation urbaine, avec en particulier le nouveau parc à Argentine en lieu et place de la pouponnière départementale, la reconstruction de l'A.L.S.H. La Ribambelle, la construction de la salle des fêtes de l'Elispace, la rénovation du Centre Technique Municipal incluant l'implantation de panneaux photovoltaïques, la poursuite de la requalification des espaces publics du cœur de ville, ou encore le plan maxi voiries.

En ce qui concerne les budgets annexes, le budget annexe de l'eau qui s'élève à près d'1 million d'euros poursuivra les opérations de renforcement du réseau ainsi que les travaux d'amélioration sur les châteaux d'eau. Et comme nous l'avions déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire et en commission, ce budget sera transféré à la Communauté d'Agglomération conformément aux dispositions de la loi NOTRE.

L'Elispace devra bénéficier, comme les années précédentes, d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal. Cette subvention étant prévue, compte tenu du contexte et de la fermeture de cet équipement, une augmentation en fonctionnement à hauteur de 72 500 €.

En conclusion, je vous propose d'adopter ce soir un budget qui se révèle dynamique et entreprenant, en dépit des circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons. Ce budget trace des perspectives, et permet à nos concitoyens et également à nos agents de se projeter dans l'avenir. C'est cela notre responsabilité, dire au travers d'un budget qui, certes, reste un exercice éminemment technique, que nous avons une vision claire de notre projet, que nous comptons le déployer sans crainte dès cette année, et ainsi donner confiance à tous les acteurs qui participent de la vie municipale car comme l'écrivait GOETHE dans Faust, « si vous avez confiance en vous-même, vous inspirerez confiance aux autres ». Je vous remercie.

**MME LE MAIRE** : Alors, c'est Monsieur RAHOUI qui a demandé la parole, puis Madame LUNDY.

**M. RAHOUI** : Merci Madame le Maire. Effectivement, ce budget primitif il est attendu depuis longtemps, mais le contexte que nous connaissons l'a retardé et a sûrement modifié l'orientation que vous auriez souhaité lui donner dans une période ordinaire. A l'analyse des A.P.C.P., de la M14, des fiches et des notices techniques qui composent cette maquette budgétaire, nous pouvons percevoir la complexité de ce budget en les observant. Aussi, les déclarations que vous avez faites, Madame le Maire, en début de crise sanitaire, lorsque vous disiez qu'il faudra prendre des décisions douloureuses, je vous cite, nous ont inquiétés et nous avons eu la possibilité d'échanger ensemble sur ce sujet, sur de précédents Conseils Municipaux au cours desquels nous avons pu avancer utilement sur des propositions et des solutions.



**M. RAHOUI** (suite) Vous le savez, j'ai toujours défendu ici l'idée qu'un budget devait être à la fois ambitieux pour la Ville, et qu'il devait être aussi protecteur du pouvoir d'achat des contribuables des Beauvaisiens. Cela étant dit, j'aimerais pouvoir aborder ce budget par une analyse et en questionnant sur deux aspects.

D'abord sur un aspect technique, car un budget est avant tout une mécanique complexe, dont nous reconnaissons la compétence de ceux qui le réalisent, même lorsque nous nous y opposons. Je veux saluer les agents, l'ensemble des services, pas seulement ceux des services financiers mais l'ensemble des services municipaux qui ont participé à sa réalisation, et aussi le travail de notre collègue Lionel CHISS, qui a répondu à toutes les questions qui ont pu lui être posées et en toute transparence.

Puis, j'aimerais ensuite aborder ce budget sur un angle qui sera, lui, plus politique car ce n'est plus ici la responsabilité des agents mais bien celle des élus que nous sommes qui doit être engagée.

Sur un point de vue technique, on a pu constater, dès le Débat d'Orientation Budgétaire, que des montages nouveaux ont dû être imaginés pour répondre aux orientations que vous avez définies. J'ai été attentif à ce que vous nous proposez concernant la section de fonctionnement. Je ne dirais pas que c'est le plus important d'une politique budgétaire municipale mais elle représente quand même le plus gros volume financier, et c'est parfois un levier dans lequel la possibilité est offerte de pouvoir aller puiser des crédits pour financer des investissements. Car si le fonctionnement est un moyen pour une municipalité, en réalité l'investissement est ce qui permet de donner du sens à une mandature. J'ai pris à ce sujet des éléments qui m'interrogent et sur lesquels j'aimerais avoir davantage d'éclaircissements s'il vous plaît. Je voudrais donc d'abord m'arrêter sur les recettes et les dépenses de fonctionnement, où on observe des variations, et j'aimerais avoir des éclaircissements pour bien comprendre vos intentions, sur le chapitre 23 et sur le chapitre 042.

Sur le chapitre 023, qui connaît des évolutions d'une année sur l'autre, j'aimerais savoir comment vous comptez parvenir à ces évolutions, eu égard au contexte actuel. En effet, je m'étonne que nous soyons capables de définir un projet aussi ambitieux et j'aimerais pouvoir comprendre, s'il vous plaît, le lien entre le chapitre 042, qu'on ne trouve qu'en investissement, et le chapitre 023 qu'on ne trouve, lui, qu'en dépenses. Il serait donc intéressant pour nous de comprendre cette opération. Votre proposition, elle s'inscrit en parfaite conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose qu'on puisse prévoir des dotations complémentaires en début d'exercice par un report de réserves sur le compte prédéfini, mais il serait bon de nous donner davantage de lisibilité.

Aussi, concernant les recettes de fonctionnement, sur le chapitre 042, concernant les opérations d'ordre de transfert entre sections, j'aimerais également avoir une meilleure description du budget présenté. Au chapitre 042, les opérations d'ordre de transfert entre sections, elles regroupent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, l'amortissement, les prises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat etc., à l'exclusion du virement à la section d'investissement 023. Les dépenses du fameux chapitre 042, elles sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 mais les recettes du 042, elles, sont toujours égales aux dépenses de ce 040. Et malgré l'importance des opérations prises en charge ici, on observe une évolution qui va de 510 000 € à 542 000 € de budget primitif à budget primitif. Cela m'interroge également.

Concernant les dépenses de fonctionnement, sur le chapitre 42, il y a une variation qui amène à une proposition qui nous fait passer de 5,444 millions à 5,531 millions d'euros et là aussi je me pose toujours des questions.

**M. RAHOUI** (suite) Enfin, sur le 023, des virements à la section d'investissement, les chiffres pourraient aussi être plus détaillés si vous le voulez bien car il y a également une variation qui pourrait paraître surprenante, en passant de 5,156 millions à 5,235 millions. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous indiquer quelle est la justification de cette évolution et comment on peut financer ça sur une année aussi particulière que celle qu'on connaît actuellement ?

Alors c'est vrai, on est là dans un débat assez technique, mais le budget il doit l'être si nous souhaitons qu'il soit robuste et encore plus dans le contexte que nous connaissons. Les débats budgétaires que nous avons connus, Madame le Maire, ils ont toujours été exigeants, et nous devons l'être davantage cette année alors que nous avons un tas de difficultés que nous ignorons encore pour certaines.

Mais, comme je l'ai dit, un budget municipal, c'est un instrument au service de politiques. Au regard des politiques multiples qu'une mairie peut engager, grâce à la clause de compétence générale, à laquelle nous tenons et que nous avons toujours défendue unanimement au Conseil Municipal de Beauvais. Ce budget est donc politique et il doit être naturellement abordé par cet angle. Vous célébrez, Madame le Maire, un anniversaire. Celui de votre arrivée à la tête de la Ville. A quelques jours près, il y a 20 ans, vous deveniez maire de Beauvais. Vous accédez aux responsabilités dans une mairie avec des finances saines et solides, ayant connu 24 années de gestion sérieuse, votre prédécesseur ayant toujours à l'esprit de préparer et préserver l'avenir de la collectivité qu'il avait en responsabilité. Ces finances que je qualifie de solides, dont vous avez hérité, vous ont permis d'agir et d'investir et de mettre en œuvre des programmes successifs sur lesquels vous avez été élue, réélue, réélue puis réélue. 19 débats budgétaires plus tard, il est temps de regarder dans le rétroviseur. Nous nous sommes opposés, on s'est fermement, farouchement opposés même parfois, sur ce moment fondamental de la vie d'une municipalité qu'est le budget. Et c'est bien normal. J'ai été critique vis-à-vis de vos choix, notamment fiscaux, et j'ai regretté parfois l'absence d'écoute des propositions que nous avons formulées depuis les bancs de l'opposition. J'ai à chaque fois défendu des convictions avec sincérité et sans dogmatisme, sans démagogie. Je veux rester fidèle à cet esprit ce soir et prendre mes responsabilités. A chaque début de mandat, nous vous annonçons notre volonté d'être une opposition constructive mais je crois qu'en politique, les actes comptent et l'honnêteté intellectuelle n'est pas discutable.

Ce soir, je serai donc fidèle à mes valeurs en disant les choses telles qu'elles sont. Par-delà les questions techniques, que j'ai posées dans la première partie de mon intervention, et pour lesquelles des réponses sont nécessaires, je pense qu'il faut aussi avoir l'honnêteté de dire que le budget que vous proposez reste globalement équilibré. J'ai longtemps craint qu'un déséquilibre, et j'ai même craint que vous décidiez une augmentation des impôts locaux, ou des coupes drastiques dans les services publics. Je vais avoir l'honnêteté de dire que vous avez réussi à éviter l'un et l'autre. Ce budget n'est pas parfait, il est perfectible. J'aurais aimé pouvoir atteindre l'objectif que l'opposition se fixe depuis 2010 de baisse d'impôts, mais je vois les choses avec pragmatisme et je sais que c'est illusoire de penser ça réalisable cette année. L'honnêteté intellectuelle qui est la mienne doit reconnaître la réalité de la situation et l'équilibre précaire dans lequel nous sommes est trouvé au moyen de cette proposition. Je l'ai dit, ce budget n'est pas celui que nous aurions aimé voter. Nous avons des réserves et sur des points importants, sur le budget du C.C.A.S., sur le budget de la vidéosurveillance et vos intentions en la matière, mais dans des délibérations ultérieures nous vous donnerons l'occasion d'essayer de vous convaincre et de faire évoluer vos intentions. Le débat démocratique nous en donne la possibilité, afin de défendre le point de vue que nous avons défendu durant la campagne électorale.

**M. RAHOUI** (suite) Néanmoins, aujourd'hui vous avez la responsabilité de la Ville, les Beauvaisiens vous ont confié cette tâche et il ne serait pas responsable de se prêter en ce moment à des joutes stériles. Nous n'en avons pas le temps ce soir, vous avez rappelé l'urgence dans laquelle nous nous trouvions en début de Conseil Municipal et le combat politique va malgré tout continuer et je n'abandonnerai jamais ce terrain-là. Toutefois, avec mes collègues, Marianne SECK et Leila DAGDAD, nous allons prendre nos responsabilités. Et pour la première fois depuis que je siége au Conseil Municipal, je ne voterai pas contre ce budget, afin de ne pas vous empêcher de mener le combat que vous devez diriger sur le front sanitaire, économique et social pour protéger les Beauvaisiens, car c'est bien la seule chose qui doit nous intéresser. Ce choix, il se fait pour notre Ville et pour ses habitants, car chaque instant compte dans la lutte contre l'épidémie et ses conséquences, parce que les élus doivent être à la hauteur de leurs responsabilités. Nous ne voterons pas contre le budget, mais nous allons nous abstenir en vous faisant confiance pour rester à l'écoute de nos alertes, Madame le Maire, pour rester à l'écoute de nos propositions qui ont permis de trouver des solutions à des problématiques. Ce fut le cas lorsque nous avons réfléchi ensemble sur une prime Covid pour les agents municipaux et communautaires, ou de redistribution budgétaire en faveur des associations caritatives ou environnementales. Vous avez su vous y montrer à l'écoute et il s'agit d'une forme de confiance réciproque entre la majorité et l'opposition qui, je l'espère, pourra perdurer. Nous avons beaucoup parlé du monde d'après, depuis le début de la pandémie, des Beauvaisiens ont perdu la vie, on leur a rendu hommage ; d'autres ont perdu leur emploi ; d'autres ont un avenir incertain qui s'annonce et nous devons être au rendez-vous pour eux. Nous devons donc vivre la situation en Beauvaisien avant tout, mettant les intérêts locaux avant tout autre intérêt. Voici donc un acte concret qui, je l'espère, sera une bonne décision. Nous en assumons la responsabilité et en assumant les conséquences car rien n'est plus important pour nous que de devoir prendre des décisions en faisant le choix de ce qui est le mieux pour la Ville. Nous aimons cette Ville autant que chaque élu siégeant dans cette assemblée, et c'est en agissant sagement que nous pourrions être fiers de chacune de nos décisions.

Maintenant, la balle est dans votre camp Madame le Maire. Et sincèrement, je vous souhaite bonne chance, à vous et à toute l'équipe municipale, pour réussir ce défi pour Beauvais et pour les Beauvaisiens. Je vous remercie.

**MME LE MAIRE** : Monsieur RAHOUI, j'avoue que de mémoire, au cours des 20 dernières années, c'est bien la première fois que des membres dits de l'opposition s'abstiennent sur un budget et permettez-moi d'y voir un élément intéressant de réflexion. J'apprécie votre modération, votre choix politique et votre attitude constructive et positive. Je mesure ce que vous avez compris de la crise qui secoue notre pays, des difficultés budgétaires auxquelles la collectivité doit faire face et de la nécessité que nous avons d'agir vite et fort pour protéger la santé des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens et de continuer néanmoins à leur offrir des services solidaires en cette période lourde, tout en maintenant le cap de nos engagements de campagne. Je crois qu'on peut dire que vous avez le sens des responsabilités, vous qui connaissez le fonctionnement et les rouages et l'organisation d'une collectivité comme la ville de Beauvais, qui est, si vous me permettez cette expression, un immense paquebot qu'il faut piloter avec doigté et fermeté. Monsieur RAHOUI vous avez compris quel était finalement l'état d'esprit qui nous anime et qui m'anime depuis 20 ans, c'est l'esprit Beauvais Pour Tous et qui a pour ambition d'unir et de réunir les Beauvaisiens autour d'un seul objectif, la passion de leur Ville et vous venez de le dire.

**MME LE MAIRE** (suite) On n'est pas dans les étiquetages politiques, les luttes partisans ou dogmatiques, mais dans l'intérêt de Beauvais et des Beauvaisiens et je crois que, ce soir, c'est cela qui nous rassemble et qui nous donne la force et l'envie d'avancer au-delà de nos propres sensibilités politiques. Monsieur RAHOUÏ, ce soir je salue vraiment votre engagement. Alors, je vais demander à Lionel CHISS néanmoins de vous répondre sur les questions techniques que vous lui avez posées.

**M. CHISS** : Merci Monsieur RAHOUÏ pour cette question. Ça fait d'abord plaisir d'avoir un débat technique dans le cadre d'un débat budgétaire. Je me rappelle de certaines questions à l'occasion du précédent Conseil Municipal qui, j'avoue, m'avaient un peu déçu de la part de vos collègues, là on monte le niveau donc j'en suis vraiment heureux. Et puis, je voudrais aussi vous dire que j'apprécie particulièrement que vous ayez salué les agents parce qu'effectivement, dans ce contexte, ils sont mis à rude épreuve. Le travail, je l'ai rappelé dans mon discours, de construction de ce budget a été particulièrement difficile et il a demandé effectivement des sacrifices et vraiment de faire preuve de beaucoup d'imagination pour que nous puissions vous présenter un budget aussi sincère et aussi entreprenant comme je l'ai rappelé. Donc vraiment, le fait que vous ayez salué les agents, je trouve que c'est vraiment très très important et je vous remercie de l'avoir fait.

En ce qui concerne la partie technique, vous soulevez le lien qui existe, et qui est toujours difficile à comprendre, entre la section de fonctionnement et la section d'investissement dans un budget municipal, dans le budget d'une collectivité. Dans le cadre du fonctionnement, nous sommes sur une dimension annuelle alors que dans le cadre de l'investissement nous prenons forcément une dimension pluriannuelle. Ce qui fait que certains éléments sont notamment étalés sur une certaine durée pour être rapportés au budget de fonctionnement. C'est le cas des dotations aux amortissements, qui composent la section 042, qui s'appelle opérations d'ordre de transfert entre sections, mais qui en fait est constituée des dotations aux amortissements ; que sur les dotations aux amortissements c'est en fait la constatation de la dépréciation des éléments acquis au titre de l'investissement sur plusieurs années. Pour bien comprendre, cette année nous prévoyons 25 millions d'euros d'investissements sur le budget 2021, il serait complètement absurde d'imaginer que nous devrions passer ces 25 millions directement en dépenses de fonctionnement. En fait, ces 25 millions d'euros, comme ce sont des investissements qui sont à long terme, avec notamment des biens qui vont rester de manière durable, des fois même pour toute une vie, à l'actif de la collectivité, nous déterminons un plan d'amortissement et donc des dotations aux amortissements sur 15-20-30-50 ans, qui permettent à la collectivité d'absorber par le biais de sa section de fonctionnement ces dotations aux amortissements. Et donc, indirectement, ces dotations aux amortissements dont vous parlez, qu'on trouve dans les dépenses de fonctionnement sur la ligne 042, sont une manière pour la collectivité de préparer l'avenir, de réserver une partie de son autofinancement, de son excédent brut d'exploitation qui est indiqué dans le rapport, pour les investissements futurs. Donc ça c'est ce qui constitue une partie du coût de l'autofinancement brut. Et effectivement, entre le budget 2020 et le budget 2021, ce montant augmente, puisque chaque année nous ajoutons des investissements, nous réalisons de nouveaux investissements et donc comme les investissements précédents continuent à être amortis, cette dotation aux investissements continue à augmenter.

Et ensuite, nous avons ce chapitre 023 qui est le virement à la section d'investissement, sur lequel nous avons un œil extrêmement attentif puisque c'est lui qui nous permet de financer la section d'investissement par le biais des excédents que nous dégageons sur la section de fonctionnement et plus ce chiffre est important, plus nous pouvons limiter le recours à l'emprunt dans le cadre de notre programme d'investissement.

**M. CHISS** (suite) Effectivement, là aussi nous avons réussi, et je vous remercie de l'avoir noté, le tour de force d'augmenter cette somme, qui passe de 5 156 000 € à 5 235 000 € de 2020 à 2021, dans un contexte qui est pourtant extrêmement compliqué.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, là aussi nous avons deux types de recettes de fonctionnement sur la ligne 042, qui sont à la fois les travaux que nous réalisons en régie et qui constituent des investissements. Dans les dépenses de fonctionnement, nous avons des achats qui sont réalisés pour faire des investissements, qui sont réalisés par nos agents. Et donc nous les rebasculons dans la section d'investissement par le biais de cette ligne, en recettes, qui représente 260 000 € sur le budget 2021. Et nous avons en plus des quotes-parts de subventions d'investissement, des subventions d'équipement plus exactement, nous avons un certain nombre de subventions que nous recevons pour financer des équipements et que nous réamortissons, et là c'est vraiment technique, au rythme de l'amortissement du bien qui est acheté avec ces subventions pour qu'il y ait une neutralité au niveau du fonctionnement. Donc ces deux éléments contribuent au financement des investissements, l'autofinancement brut composé du virement à la section d'investissement, des dotations aux amortissements, et après, viennent en complément les subventions qui, cette année, sont en augmentation de manière significative par rapport au BP 2020 puisque les projets que nous menons, et c'est détaillé dans le rapport, nous permettent d'espérer des subventions qui sont en augmentation de manière significative et à partir de là, nous sommes capables de déterminer le niveau d'endettement, de nouveaux emprunts que nous devons aller contracter au maximum, puisque ça reste un budget, pour pouvoir financer notre section d'investissement, autour de 16,4 millions d'euros cette année. Je rappelle bien, c'est un niveau maximum puisqu'au moment du compte administratif et de la reprise des résultats 2020, nous aurons peut-être l'opportunité de réduire ce niveau d'endettement. Donc c'est bien un niveau maximum. Et avec ces éléments, nous avons à faire face à nos remboursements d'emprunts en capital qui s'élèvent à peu près à 8 millions d'euros, ce qui nous permet de limiter et de contracter au maximum notre endettement. Nous partions d'un endettement qui était faible, et les ratios qui sont indiqués en fin de rapport nous le montrent et nous maintenons un endettement et un taux d'endettement par habitant qui est très en deçà de celui de la strate, ce qui nous permet d'envisager le Plan Pluriannuel d'Investissement, qui vous sera présenté un peu plus tard, de manière assez sereine, pour pouvoir déployer au maximum nos investissements sur les 5,5 années qu'il reste.

J'espère que j'ai répondu à vos questions et j'espère vous avoir rassuré. Nous avons deux enjeux derrière ça, c'est le dynamisme de la fiscalité pour maintenir nos recettes de fonctionnement et qu'elles se développent, et puis toujours la maîtrise des charges de fonctionnement pour que cette ligne 023, virement à la section d'investissement, soit toujours la plus élevée possible ; le risque pour une collectivité c'est l'effet ciseaux, une augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement et une stabilité des recettes, notamment liées à la fiscalité, ce qui permet qu'à un moment donné on pourrait se retrouver avec un autofinancement qui serait insuffisant pour conduire nos projets. Donc je vous rassure, notre œil est fixé sans arrêt sur ce chiffre et nous ferons tout pour qu'il soit optimisé pour que nous puissions conduire notre politique d'investissement.

**MME LE MAIRE** : Merci Monsieur CHISS. Alors, Madame LUNDY a levé la main.

**MME LUNDY** : Merci. Je vous remercie pour ces éléments. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers. Nous tenons d'abord à saluer de nouveau, comme nous l'avons déjà fait, le travail remarquable qui a été réalisé par les agents dans un moment si difficile ; c'était un exercice difficile, tant les incertitudes sont nombreuses dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis désormais plus d'un an.

**MME LUNDY** (suite) Qu'il s'agisse des primes exceptionnelles aux agents, des interventions auprès du tissu économique pour aider nos commerçants et nos entreprises, de la mise en conformité de l'accueil public dans les structures municipales, ce sont autant de dépenses supplémentaires qui devraient continuer à impacter notre budget municipal et ne compenseront pas les économies générées bien malheureusement par les annulations d'événements qui sont pourtant si précieux à notre territoire. Ce budget permettra également de financer des projets essentiels pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens, je pense bien sûr à la réhabilitation de la piscine Bellier, à l'annulation de la hausse des tarifs de la cantine scolaire demandée par la gauche et les écologistes depuis quelques temps, aux projets de rénovation urbaine dans nos quartiers bien que nous ayons eu l'occasion à plusieurs reprises de manifester nos inquiétudes quant aux méthodes employées. Ma collègue Dominique aura l'occasion de revenir plus tard sur le projet G.A.I.A., enthousiasmant à bien des égards, et qui pourtant aurait pu se montrer encore plus à la hauteur du défi climatique auquel fait face notre génération. Mais, je vous l'ai dit et vous le répète, nous sommes et avons toujours été dans un état d'esprit constructif dans l'intérêt des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens et en particulier sur ces questions qui sont si essentielles dans la période.

Alors, permettez-moi d'émettre toutefois quelques réserves quant à la manière dont sont gérés nos deniers. S'agissant des incertitudes liées aux contrats avec les délégataires et les marchés publics, une provision de 80 000 € est faite en couverture des indemnités D.S.P., demandées par les délégataires de la patinoire au titre du contexte sanitaire. Alors, revenons sur ce dossier. La gauche et les écologistes avaient alerté à l'époque quant aux tarifs plus élevés à Beauvais que dans toutes les autres patinoires de la Région, avec des coûts importants pour les familles et l'absence de tarifs sociaux alors que cela existe dans d'autres structures. L'argumentaire sur le type de concession était que les risques étaient portés par le délégataire et pas par la Ville. Or, par délibération en date du 14 décembre dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la reconnaissance de cet événement de force majeure. Nous y avons d'ailleurs pris notre part en votant pour. Mais cela doit nous interroger quant aux incertitudes qui sont liées aux contrats avec les délégataires dans le cadre des marchés publics, et en particulier dans le contexte que nous connaissons.

S'agissant des études, nous insistons aussi sur l'importance pour elles d'être utiles et de ne pas être que des outils de communication. Une étude de 50 000 € avait d'ores et déjà été financée par la municipalité avant l'annonce du départ des Galeries Lafayette du centre-ville, avant de ne plus être évoquée suite à l'annonce de ce déménagement. Alors qu'en sera-t-il pour le site de l'ancienne prison ? Une étude est lancée sur le site, très bien, je renouvelle d'ailleurs notre proposition ambitieuse de création d'un tiers lieu au service de la culture, de la jeunesse, des associations et de la redynamisation de notre centre-ville. Ce doit être aussi l'occasion par cette étude de porter ce projet, de pouvoir l'étudier avec sérieux parce que c'est un beau projet et que je crois que nous devons pouvoir aller par-delà les divergences que nous avons pu avoir dans le cadre du projet, en associant toujours les habitantes et les habitants.

Sur les priorités, permettez-moi de réagir quant à certaines qui ont été identifiées par ce budget. En proportion, que la part du budget consacrée à l'action sociale, au logement et à l'économie puisse baisser est incompréhensible dans la période. Nous avons alerté lors du Débat d'Orientation Budgétaire quant à la baisse conséquente du budget alloué au C.C.A.S., alors même que la demande sociale explose et que de nouveaux engagements avaient été pris par Beauvais C'est Vous lors de la campagne des élections municipales, qu'il s'agisse du renforcement du dispositif de bourse solidaire vacances, ou de votre plan seniors services.

**MME LUNDY** (suite) La baisse de la part du budget consacrée au sport et à la jeunesse l'est tout autant. Les jeunes sont parmi les plus impactés par la crise. Alors, je relaie l'appel de Fabrice DALLONGEVILLE, qui est le président de l'association des Maires Ruraux de l'Oise : augmentez le nombre de contrats aidés pour aider les jeunes qui n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois. Notre Ville peut et doit agir. Augmentez la part des contrats aidés pour recruter ces jeunes, vous les aiderez et vous aiderez la collectivité.

S'agissant de nos associations sportives, alors que les activités des associations sportives sont frappées de plein fouet par la situation sanitaire, nous pourrions envisager d'engager maintenant les travaux de rénovation, dont nos gymnases et nos équipements ont tant besoin. Les travaux annoncés pour le stade Pierre Brisson, d'autant plus nécessaires que 103 000 € de dépenses de fonctionnement ont été générées en maintenance pour le stade, sont un strict minimum. Les gymnases sont vides, rénovons-les pour offrir à nos associations, dès leur reprise, le nouveau souffle dont elles auront tant besoin. Nous avons identifié la réhabilitation du gymnase Louchard et l'agrandissement et la transformation du gymnase Briard. Nous nous tenons tous ensemble à votre disposition pour avancer sur ces dossiers dans la période.

S'agissant des dépenses relatives à la sécurité. Elles sont bien entendu nécessaires pour protéger nos concitoyens, en particulier après les récents événements qui ont marqué notre Ville et mis en danger nos gardiens de la paix. Mais comment expliquer que près de 125 000 € soient consacrés à la vidéosurveillance ? Pourquoi ne pas soutenir en matière de politique de sûreté et de tranquillité publique des dispositifs qui ont fait leurs preuves ? C'est d'effectifs supplémentaires, de policiers nationaux et d'éducateurs spécialisés dont nous avons besoin. Je ne reviendrai pas sur ce que j'avais déjà porté au dernier Conseil Municipal, alertant déjà sur la recrudescence du sentiment d'insécurité et d'abandon de certains Beauvaisiens. C'est un sujet essentiel qui mérite justement des politiques publiques qui ont fait leurs preuves et prouvent leur efficacité.

Enfin, je terminerai par le cœur même de notre action municipale. Par ceux qui la rendent possible, qui la font vivre, et qui dans cette période de crise ont montré qu'ils étaient essentiels, je parle bien sûr de nos agents. La baisse des dépenses de fonctionnement consacrées à nos agents, de 505 000 €, n'est pas raisonnable. Nous avons besoin d'eux, qu'ils consacrent du temps dans l'intérêt des Beauvaisiens, plus encore à l'heure actuelle. Nous assistons depuis des jours à un élan de solidarité formidable pour permettre à notre centre de vaccination de fonctionner. Vous l'avez dit en préambule Madame la Maire, nous sommes face à une situation qui est bien sûr extrêmement inquiétante et la mise en place de ce centre de vaccination, avec le concours de Madame SOULA qui a fait un travail formidable, est aujourd'hui une très bonne nouvelle. Mais à l'heure où le désengagement de l'État face à la crise se poursuit, faisant peser toujours plus de pression sur nos collectivités, nous voyons ô combien nos agents sont indispensables.

**MME LE MAIRE** : Merci Madame LUNDY. Lionel CHISS va répondre sur certains points et je prendrai la parole après.

**M. CHISS** : Je vais répondre effectivement sur certains points, merci Madame le Maire. D'abord sur les incertitudes pesant sur les délégataires. En fait, Madame LUNDY, c'est très simple, il faut réviser ses cours de droit et il y a quelque chose qui s'appelle la théorie de l'imprévision, qui est d'ailleurs aujourd'hui relevée dans l'ensemble des Délégations de Service Public, vous imaginez bien que ce n'est pas la seule qui est concernée, il y a d'ailleurs des Délégations de Service Public bien plus importantes en termes de volume qui, aujourd'hui, utilisent et ont recours à ce principe de droit.

**M. CHISS** (suite) Nous sommes dans des circonstances complètement inattendues, exceptionnelles et donc nous appliquons cette théorie de l'imprévision qui, effectivement, nous permet d'indemniser le délégataire à la hauteur de chiffres qu'il nous présente, de manière extrêmement précise d'ailleurs, avec des bilans extrêmement précis, qui n'ont rien à voir avec la concession telle qu'elle avait été bâtie à l'origine. Vous ne pouvez pas lier l'histoire des tarifs avec les circonstances actuelles et avec la situation actuelle de la patinoire. Vous ne pouvez pas ignorer que le démarrage de l'activité de la patinoire a été bien au-dessus de ces prévisions, nous l'avons déjà dit lors de précédents Conseils Municipaux. Malheureusement, comme bon nombre d'entreprises, eh bien oui il est frappé de plein fouet par la crise ; il est fermé. Soit il a fonctionné en mode dégradé, soit il est complètement fermé comme ce moment, et effectivement, la théorie de l'imprévision fait que la collectivité doit venir à son soutien. Le contrat de concession d'ailleurs prévoit qu'il prend son risque et le contrat de concession prévoit d'ailleurs aussi que s'il dépasse un certain nombre d'entrées, la collectivité en perçoit une partie par le biais d'un système de pourcentages. Donc le contrat de concession tel qu'il est fait est très bien fait, il a été extrêmement bien rédigé à la fois par nos services juridiques et en lien avec le délégataire mais aujourd'hui, nous sommes dans une situation extraordinaire et c'est notre responsabilité aujourd'hui de soutenir cet équipement, dans l'attente de la réouverture que nous espérons la plus proche possible. Effectivement 80 000 € au titre de 2021 sont budgétés pour le moment pour ça, nous allons en voter tout à l'heure une partie, il y a une délibération qui est prévue à cet effet, et nous espérons que nous ne devons pas aller plus loin mais aujourd'hui c'est ce qui est prévu.

Je voudrais revenir aussi rapidement sur les contrats aidés, pour vous dire qu'effectivement nous y réfléchissons et nous y travaillons. Je ne vais pas parler à la place de notre ami Mohrad LAGHRARI mais il y a notamment le principe des services civiques qui est acté, qui est en cours, c'est un peu plus long à déployer que prévu mais c'est en cours de déploiement. Et donc effectivement, nous aurons recours aux services civiques dans le courant de l'exercice 2021, à la fois pour permettre à des jeunes de notre Ville de pouvoir mettre un pied dans le monde du travail et aussi pour aider les agents qui en ont bien besoin.

Enfin, je voudrais revenir sur la baisse que vous signalez du poste 012, des ressources humaines, à hauteur de 505 000 €. En fait, c'est une décision pragmatique et si vous aviez bien lu le rapport, la réponse à votre question est dans le rapport. Il y a un graphique qui indique notamment que le taux d'exécution du budget depuis de nombreuses années est à peu près de 97 %. Ce qui représente à peu près 1,4 million d'euros de crédits chaque année non utilisés, pour diverses raisons. Parce qu'un budget reste un budget et que nous inscrivons un certain nombre de crédits et comme sur d'autres postes ils peuvent ne pas être utilisés. Compte tenu de la difficulté de boucler quand même ce budget, parce que même si on se satisfait de l'avoir bouclé dans de bonnes conditions, je peux vous assurer que ça a été particulièrement compliqué, vous l'avez même relevé vous-même, nous avons pris la décision déjà d'arbitrer une part de ce budget de ressources humaines en considérant que de toute façon nous ne l'exécutons jamais intégralement. Par ailleurs, il y a la réalité du terrain. La réalité du terrain, et Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure dans ses propos liminaires, la réalité du terrain c'est la crise sanitaire ; la réalité du terrain c'est la difficulté ou le décalage d'un certain nombre de recrutements du fait du contexte sanitaire ; c'est la baisse massive du nombre d'heures supplémentaires réalisées au sein de la collectivité et nous le constaterons d'ailleurs, je pense, dans les comptes administratifs 2020 et que nous avons anticipée en 2021 compte tenu du contexte sanitaire.



**M. CHISS** (suite) Donc en fait, ne vous inquiétez pas, nos agents ne subiront pas du tout cette baisse ; c'est une baisse technique et pragmatique qui est basée essentiellement sur ces éléments-là et qui nous permet d'affiner un peu plus notre budget, donc qui n'est pas du tout en baisse réellement. Je voulais apporter à votre connaissance ces éléments-là, et je pense que sur les autres, peut-être que d'autres collègues pourront en apporter.

**MME LE MAIRE** : Je crois qu'Isabelle SOULA veut intervenir aussi.

**MME SOULA** : Je voudrais répondre à votre questionnement Madame LUNDY parce que si votre discours est sincère et votre connaissance fine de la réponse sociale du C.C.A.S. pour les Beauvaisiens, alors vous ne pouvez pas ne pas reconnaître le travail fait par les équipes du C.C.A.S., et d'ailleurs vous avez souvent félicité le C.C.A.S. pour son travail et je vous en remercie. Mais par là même, on ne peut pas prétendre que la Ville ne répond pas, au travers de son C.C.A.S., à la problématique sociale actuelle et antérieure. Ni qu'elle délaisserait à travers la subvention qu'elle alloue au C.C.A.S., et demandée par le C.C.A.S., son A.D.N. pour le volet social au bénéfice des Beauvaisiens. Vous recevez très régulièrement, de manière hebdomadaire, le bilan du C.C.A.S. qui donne un état de l'évolution de la situation, tant des appels téléphoniques, de l'évolution de la situation sociale, semaine par semaine. Et vous avez état de l'activité de la commission permanente également, de l'épicerie du cœur etc. Bref, vous êtes tous à fait informée et ça en est bien normal. Vous pouvez lire à travers cela une politique forte et constante d'une réponse sociale à travers le C.C.A.S. qui joue à plein son rôle d'amortisseur social. Le C.C.A.S. n'a jamais, j'ai regardé les chiffres bien avant que je puisse arriver à ce poste, il y a une volonté politique et il n'a jamais manqué de moyens. Et la municipalité a toujours soutenu et encouragé les initiatives du C.C.A.S. et ses projets. C'est dans son A.D.N. et c'est dans mon A.D.N. que d'y travailler. La demande de subvention que nous avons faite auprès de la municipalité tient compte de la pression financière à laquelle les communes sont soumises, ce qui nous a amenés à une approche raisonnable des besoins formulés mais je vous rappelle qu'aux termes de cette année, l'excédent budgétaire cumulé au titre de 2019 et 2020 vient alimenter le budget 2021 à hauteur de 700 000 €. Il n'y a donc pas de diminution à proprement parler du soutien de la municipalité envers son C.C.A.S. Et je sais pouvoir compter sur la Présidente, Madame CAYEUX, pour intervenir et m'accompagner s'il y avait un besoin social qui émergeait et qui nécessitait un budget supplémentaire. Et grâce aux travailleurs sociaux et aux permanences connectées mises en place par le C.C.A.S. et qui devraient simplifier, puisqu'il y a un accompagnement global des différents ressorts des problématiques qui va se mettre en place au sein des centres sociaux, nous allons pouvoir répondre, nous avons la chance à Beauvais d'avoir de nombreux atouts pour garantir une réponse à la crise sociale et à travers son P.N.S. J'ai un outil de travail que j'aurais bien voulu vous offrir, parce que finalement je parle beaucoup du P.N.S. mais toutes les réponses sont au sein de ce fascicule et peut-être que Marianne SECK pourra vous le donner, parce que je crois qu'elle a bien compris qu'au travers notre C.C.A.S. nous avons une réponse sociale très très forte. Nous avons la chance, c'est vraiment une chance à Beauvais, et ce P.N.S. est un vrai outil majeur, qui est de qualité pour balayer tous les volets de l'action sociale, depuis la nécessaire aide alimentaire mais aussi en passant par la lutte contre le surendettement, la santé, l'aide à la vie quotidienne décente avec par exemple l'aide aussi d'un pass étudiant de 300 € pour les étudiants, que vous ne connaissez pas forcément, ou un prêt solidarité qui est possible lui aussi. Donc tout Beauvaisien peut faire appel au C.C.A.S.

**MME SOULA** (suite) lorsque son reste à vivre par personne dans le foyer est de 9 €. 9 € par personne en reste à vivre. J'espère, car je suis très positive, que le volet remobilisation et le lien social pourra être très vite réactivé avec son fonds activités enfants, les tickets temps libre enfants et adultes, la bourse solidarité vacances. Le P.N.S. du Centre Communal d'Action Sociale c'est exemplaire dans son approche parce que c'est une approche systémique de la personne et pas forcément que de l'aide alimentaire, il y a vraiment tous les volets qui vont être mobilisés et on respecte à travers cet accompagnement chacun. On offre des cannes à pêche en apprenant à pêcher plutôt que de donner du poisson, vous connaissez cette formule. Donc la volonté du C.C.A.S. est de remettre tout un chacun dans son projet de vie et nous continuerons à le faire.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame SOULA. Franck PIA et ensuite Philippe VIBERT.

**M. PIA** : Merci et félicitations Isabelle pour tes propos, tu mets bien en valeur le P.N.S. sur lequel on a beaucoup travaillé dans la précédente équipe.

Moi je voulais intervenir, Madame LUNDY, par rapport à ce que vous avez dit, notamment sur G.A.I.A. Et je me réjouis parce que je vois qu'en fait, quelque part vous mettez en lumière une action politique forte que nous avons engagée, G.A.I.A., qui pour nous met vraiment l'environnement au cœur de toutes les politiques que nous engageons. Et c'est aussi peut-être un petit peu ce qui change par rapport à ce que nous avons pu mettre en place dans les précédents mandats, c'est qu'aujourd'hui, même si mon cher Yannick il y a un adjoint chargé de l'environnement, on peut se féliciter que l'environnement est une cause qui est défendue dans chacune de nos délégations. Et c'est vrai que c'est aussi un vrai changement de travailler dans une notion de transversalité, à la fois pour nous entre élus mais aussi dans les services, et il faut reconnaître que, notamment avec la charte sur laquelle on est en train de travailler, par exemple sur les espaces publics, avec le recrutement d'un collaborateur nouveau, qui vient d'arriver, c'est aussi, et ça concerne particulièrement ma délégation en tant qu'adjoint à l'urbanisme, l'occasion de repenser le modèle urbain d'une autre manière et je dirais à l'aune de cette grande ambition que nous avons sur l'environnement à Beauvais. On a déjà pris des décisions en ce sens. Et je vois Madame LUNDY, bon bien sûr vous nous dites, c'est vrai qu'avec vous ça ne sera jamais assez, mais vous savez, Madame LUNDY, je crois qu'il faut aussi raison garder, même s'il y a beaucoup à faire sur l'environnement, il y a certainement encore tout à faire sur l'environnement, dans bien des domaines, Paris ne s'est pas fait en un jour d'abord. Et puis deuxièmement nous sommes aussi dans une optique pragmatique, ça été dit d'ailleurs tout à l'heure par Mehdi RAHOUI, je pense qu'il faut aussi bien voir que l'environnement, on ne doit pas s'inscrire, ça a déjà été dit dans un précédent Conseil Municipal, dans une écologie punitive. Il ne faut pas non plus que l'environnement, la protection de l'environnement joue contre les humains. Bien au contraire, l'environnement est là et nous devons protéger l'environnement pour justement protéger l'humain et faire en sorte aussi que l'humain progresse sur ces questions. Et ça, je dirais que c'est dès la petite enfance, et c'est pour cette raison que toutes les actions qui sont menées doivent être aussi soutenues et pouvoir engager des actions notamment dans les écoles. C'est pour ça que toutes ces opérations, que d'ailleurs certaines écoles peuvent organiser, avec le soutien de la Ville concernant par exemple la question des déchets, ce sont des choses qui sont éminemment importantes parce que l'environnement c'est aussi d'une certaine manière une éducation.

**M. PIA** (suite) Alors vous avez aussi, Madame LUNDY, parlé de la rénovation urbaine, très rapidement mais je constate que vous vous ralliez bien à ce projet de rénovation urbaine, et ça c'est une chose qui est très positive, ça n'a pas toujours été le cas de vos précédents collègues, dans les précédentes municipalités, donc on peut s'en réjouir. Vous dites, et vous l'avez déjà dit d'ailleurs, que ce projet A.N.R.U., alors vous nous expliquez que vous n'êtes pas d'accord sur la méthode. J'ai bien compris que vous estimiez que nous ne faisons pas suffisamment de concertations. Je vais encore vous dire Madame LUNDY que c'est faux, cette concertation, elle existe, elle est réelle. Encore dernièrement, nous avons, comme vous le savez, lancé le réaménagement du parc de la Pouponnière sur le quartier Argentine ; que, avec mon collègue Mamadou LY, on avait fait du porte à porte pour aller voir les habitants, pour expliquer, leur montrer quel était ce projet, après moult réunions que nous avons eues avec les riverains dans les années passées. Ensuite, on s'est intéressé sur les abords, sur lesquels nous sommes en train de travailler, par rapport notamment à la question des places de stationnement. Là aussi on a été sur le terrain avec Charles LOCQUET, mon collègue Mamadou LY pour aller voir les habitants. Nous avons aussi engagé une enquête auprès des habitants pour faire connaître leurs besoins en termes de stationnement. Donc moi je veux bien que vous estimiez que la concertation est toujours insuffisante mais elle est réelle, elle existe, et tout l'art aussi est de faire participer les habitants. On s'y est employés avec les conseils citoyens, précisément Madame le Maire a présidé une réunion du copil rénovation urbaine cet après-midi avec Madame la Préfète, les représentants des conseils citoyens étaient présents, puisqu'on ne pouvait pas imaginer que tous les conseillers citoyens soient là mais les présidents ou les responsables de ces conseils citoyens étaient présents à cette réunion, en visio c'est vrai, mais ils étaient là. Et donc ils ont participé à nos échanges de manière très concrète sur le projet de rénovation urbaine et son évolution. Donc je peux vous dire qu'on fait le maximum pour concerter les habitants et cette concertation, elle va continuer tout au long du projet de rénovation urbaine. Puisque, à chaque opération, comme c'est le cas actuellement pour le parc de la Pouponnière, nous aurons des réunions avec les habitants, quand cela sera possible bien évidemment. Le contexte n'aide pas aujourd'hui, donc on essaie d'être créatifs, on fait des enquêtes, on fait du porte à porte, etc. On ne ménage pas nos efforts pour aller à la rencontre des habitants.

Et un dernier point que je voulais aussi évoquer, c'est la question pour les jeunes, l'emploi. Là encore, Madame LUNDY, je pense que vous ne connaissez pas encore toutes les actions que nous menons dans ce domaine, mais elles sont réelles aussi, elles existent. On parlait des services civiques depuis déjà très longtemps dans le cadre du contrat de ville ; on travaille avec Unis-Cité, qui prépare les jeunes dans les services civiques, qui encadre les jeunes plus exactement sur ces services civiques, qui sont positionnés sur le centre social M.A.J.I., donc il y a des choses que nous faisons, elles sont réelles. Nous voulons encore aller plus loin. Mohrad LAGHRARI souhaite, et il a raison, augmenter cette offre de services civiques pour les jeunes. Et puis, dernièrement encore, là aussi ce n'est pas la première fois, nous faisons des chantiers d'insertion dans lesquels nous avons de très nombreux jeunes. Alors, on ne fait jamais forcément uniquement des chantiers jeunes, c'est bien aussi qu'il y ait de la mixité, d'abord entre les sexes mais aussi dans les âges. C'est bien que dans un chantier d'insertion, on ait des jeunes et des moins jeunes parce que c'est aussi la réalité de la vie en société, c'est aussi la réalité de la vie en entreprise, et qu'on sent bien qu'un chantier d'insertion avec une mixité marche beaucoup mieux. Mais ça fait des années que nous faisons ça Madame LUNDY ! Depuis le début, j'étais président d'un plan local d'insertion par l'emploi ; on a tout de suite, dès 2001, engagé de très nombreux chantiers d'insertion.

**M. PIA** (suite) Soit directement par la Communauté d'Agglo qui en porte 3, je tiens à le rappeler ; soit éventuellement en soutenant une association comme par exemple Elan C.E.S. qui intervient également et qui peut employer de très nombreux jeunes. Et encore dernièrement, on a une autre association, HortiBat, avec qui nous avons conventionné pour lancer un chantier d'insertion un peu particulier parce que là ça va toucher l'horticulture. Ça nous manquait, donc c'est une première et je vous annonce que ce chantier sera localisé sur la zone d'activités du Haut Villé puisque nous avons la possibilité d'avoir une parcelle, et sur laquelle on va pouvoir mener des activités de jardinage, d'horticulture, produire des légumes, pour notamment les personnes qui travaillent sur cette zone d'activités mais aussi pourquoi pas d'ailleurs, et en même temps procéder à de la formation pour les jeunes pour ceux qui sont intéressés par ces métiers de l'horticulture. Et il y aura d'ailleurs des jeunes mais aussi des moins jeunes qui ont peut-être la volonté d'une réorientation professionnelle.

Voilà donc oui, on peut toujours faire plus. Permettez-moi de vous dire qu'on fait le maximum pour pouvoir répondre aux attentes sociales qui sont, on en est bien convaincus, importantes vu notamment cette période que nous vivons aujourd'hui de crise inédite.

**MME LE MAIRE** : Merci Monsieur PIA. Monsieur VIBERT.

**M. VIBERT** : Merci Madame le Maire, je voudrais intervenir au sujet des gymnases, suite aux propos de Madame LUNDY. Alors tout d'abord rappeler que nous profitons de cette période pour rénover des gymnases, en tout cas un gymnase puisque, actuellement, le gymnase de la salle annexe de l'Elispace est en travaux. Et tant mieux, puisque comme ça on profite de ce moment que le club d'escalade ne puisse pas pratiquer, pour faire ces travaux-là.

Ensuite, tout simplement, je voudrais rappeler quelques délais quand même concernant la rénovation d'un gymnase. Au-delà de l'aspect financier, c'est 700 à 1 million d'euros au minimum, la rénovation d'un gymnase, je prendrais comme exemple le gymnase Raoul Aubaud, il y a différentes études, des études techniques, des délais administratifs, il y a les travaux qui sont longs mais il y a surtout, et je pense que vous y êtes très attachée, il y a le dialogue, la concertation avec les associations, notamment les associations sportives pour en étudier les besoins. Il ne s'agit pas, lorsqu'on rénove un gymnase, de simplement donner un coup de peinture. Mais c'est aussi réaffecter certaines pratiques au sein même du gymnase pour être cohérent avec le paysage sportif de la ville de Beauvais. Et donc oui, on profite de cette situation-là, et en fait on profite mais on avait déjà lancé les travaux sur la salle annexe de l'Elispace qui va devenir un gymnase, dont on fait perdurer la dominante sportive de ce gymnase et bien entendu on continue d'étudier la programmation de la rénovation de certains gymnases. Il y a deux gymnases qui sont bientôt en rénovation. C'était pour dire que c'est plus d'un an, c'est un an et demi de délais. Et surtout je voudrais finir sur un point crucial, essentiel, les gymnases ne sont pas fermés, aujourd'hui les gymnases sont ouverts aux scolaires.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup Philippe VIBERT. Sandra PLOMION.

**MME PLOMION** : Merci Madame le Maire. Sur les frais de vidéosurveillance, Madame LUNDY pour vous répondre, il faut savoir que la vidéosurveillance, elle est souvent contestée mais jamais égalée. Et en ce qui concerne les événements derniers, justement elle a servi, elle a été indispensable, en tout cas considérée comme indispensable parce qu'elle a permis de coordonner les opérations d'intervention de police, de surtout tout de suite savoir où ils devaient intervenir, pour les protéger. Nous avons passé, avec Monsieur CASTANIE nos journées et nos nuits à être derrière les caméras, pour pouvoir justement intervenir le plus proche possible du terrain.

**MME PLOMION** (suite) Maintenant, elle a aussi permis d'identifier certains protagonistes, qui ont depuis été condamnés. Et je peux vous dire qu'en ce qui me concerne personnellement, il n'y a pas une journée sans que je reçoive un courrier de la part d'un de nos concitoyens Beauvaisiens qui demande à ce qu'il soit installé une caméra dans sa rue.

Concernant les frais relatifs à la prévention, c'est vrai qu'une grosse partie de la prévention est confiée à des associations que nous subventionnons à hauteur de 350 000 €, c'est une somme, mais en tout cas, vos observations Madame LUNDY, ça veut dire que vous crachez sur leur travail, qui pourtant ils ont fait leurs preuves. Et surtout, je voudrais en terminer par vous dire que le caractère exceptionnel des événements qui se sont passés, ça ne saurait ternir l'image de ces associations, des acteurs sociaux de Beauvais et surtout l'image du calme qui règne habituellement dans Beauvais. Merci.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup. Ludovic CASTANIE.

**M. CASTANIE** : Déjà je voudrais rajouter un point, Madame LUNDY parle souvent de vidéosurveillance, moi je parlerais plutôt de vidéoprotection. Ça change tout parce que lorsqu'on regarde les chiffres, je rappellerai que la vidéoprotection c'est 181 extractions sur réquisition judiciaire, c'est-à-dire une tous les deux jours. Je pense que son utilité n'est pas forcément contestable, étant donné qu'elle a quand même beaucoup aidé les citoyens dans le cadre des plaintes qu'ils ont pu déposer au tribunal. J'ai assisté également, comme disait Madame PLOMION, à l'efficacité de cette vidéoprotection pour la protection des agents, effectivement, lors des violences urbaines et également j'accompagne plus que régulièrement les équipes sur le terrain et je peux vous dire que c'est une sécurité, une protection qui n'est pas négligeable. Ensuite, si on devait parler chiffres, je vous dirais que la vidéoprotection c'est une protection pour la proximité des Beauvaisiens. Et jusqu'en 2019, c'est une baisse de 15 % des incivilités de proximité. Donc je pense que l'investissement vaut le coup, et d'ailleurs je rajouterai que je suis plus qu'en accord avec le programme, je pense qu'il faut continuer dans cette voie et rajouter les 100 caméras supplémentaires qui étaient prévues d'ici 2026 dans notre programme.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame CLINCKEMAILLIE a demandé la parole, puis Madame BEUIL et Monsieur NARZIS. Madame CLINCKEMAILLIE, vous avez la parole.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Merci Madame la Maire. Madame LUNDY l'a soulevé et Madame PLOMION l'a rappelé à l'instant, ainsi que Monsieur BARBARAS, 124 300 €,

**MME LE MAIRE** : Ludovic CASTANIE, pardon Madame, c'est Ludovic CASTANIE.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Oui, excusez-moi, oui, Ludovic CASTANIE. Pardon Monsieur CASTANIE. Donc 124 300 € seront encore investis dans la vidéosurveillance. Et je pense que nous sommes déjà bien lotis, puisqu'apparemment cela a été efficace. Moi je voudrais réfléchir autrement. Que pourrions-nous faire d'autre avec une telle somme ? Végétaliser nos cours d'école, nos cimetières, offrir une drapsienne à chaque petit Beauvaisien entrant à l'école, mieux former nos cuisiniers de l'U.P.C. à une alimentation moins carnée, les 4 peut-être. Les idées ne manquent pas pour mettre en place une écologie positive, une politique écologiste choisie. Et ce n'est pas de l'écologie punitive. Pour que les idées ne restent pas des mots, il faut les budgétiser. Ainsi, le projet G.A.I.A. nous promet une ville jardin, résiliente et nourricière.

**MME CLINCKEMAILLIE** (suite) Le programme Beauvais C'est Vous nous promettait la création de nouvelles parcelles de jardins familiaux, je ne vois rien en ce sens dans le budget, simplement une requalification des jardins Sainte-Hélène et Notre-Dame-du-Thil ; rien par exemple pour les jardins de Marissel où la Ville a préempté et acquis de nombreux terrains jusqu'en 2019. L'idée de Monsieur BOURGEOIS était de constituer une réserve foncière pour créer un jardin collectif. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ces terrains, certes morcelés, pourraient être aussi requalifiés en jardins municipaux ou en vergers collectifs, ce qui éviterait peut-être à certains de considérer ceux-ci comme une décharge.

Par ailleurs, je me réjouis de voir une augmentation du budget pour l'entretien des bois et forêts et la plantation d'arbres. Sans du tout remettre en cause le diagnostic et le travail des services, il me semble qu'il serait tout de même intéressant de connaître le ratio nombre d'arbres abattus et le nombre d'arbres plantés, sachant qu'évidemment un arbre de plusieurs dizaines d'années a un pouvoir de captation de CO2 bien supérieur à celui d'un arbrisseau. La recommandation est d'au moins planter 2 arbres pour 1 abattu.

Et je regrette également qu'aucun budget ne soit consacré à la préservation des milieux naturels ni à la lutte contre la pollution.

Voilà simplement ce que je voulais dire sous le prisme de l'écologie sur ce budget. Merci de votre attention.

**MME LE MAIRE** : Madame CLINCKEMAILLIE, avant de passer la parole à Mamadou LY, je voudrais simplement vous dire, vous vous étonnez que nous ne fassions pas d'espaces verts bio, ou en tout cas d'une qualité environnementale importante. Nous venons d'avoir un label pour tout un quartier écologique. Alors franchement, il y a 40 hectares qui vont être transformés en partie écologique de notre Ville, c'est quasiment en centre-ville. Donc je vous ferai passer le dossier qui a été labellisé récemment, au label Territoire écologique. Je crois que c'est une méconnaissance de votre part sur notre volonté de développer ces territoires dans notre Ville.

Et puis, nous avons prévu un certain nombre de plantations d'arbres, il y en a déjà eu plus de 150 qui ont été plantés au parc Marcel Dassault, vous pourrez aller voir, c'est derrière l'Aquaspace. Donc à chaque fois que nous sommes obligés d'abattre un arbre, parce que malheureusement il y a quelques fois des accidents, il y a des tempêtes qui font que les arbres les plus fragiles risquent de tomber sur une maison ou sur des voitures, comme ça nous est arrivé d'ailleurs dans le dernier mandat place Foch, où nous avons évité de peu un grave accident, nous replantons des arbres à, chaque fois que cela est possible. Donc, rassurez-vous sur notre volonté d'aménager et d'amener de la verdure en centre-ville.

Je vais passer la parole à Mamadou LY sur les jardins familiaux parce que c'est aussi une marque de fabrique de notre mandat, de nos précédents mandats, puisque nous en avons aménagé de forts nombreux et refait ceux qui étaient déjà en place, que ce soit à Argentine, à Saint-Jean, à Notre-Dame-du-Thil, et récemment les nouveaux jardins qui ont été mis en place à Saint-Quentin. Mamadou.

**M. LY** : Merci beaucoup Madame le Maire. Bonsoir à tous. Madame CLINCKEMAILLIE, je voudrais vous préciser par rapport aux jardins familiaux. Pour vous dire aussi que, actuellement, sur la ville de Beauvais nous avons 30 hectares occupés par les jardiniers de notre Ville. Ça représente à peu près une économie de 400 à 1 200 € par an d'achats de légumes, éventuellement de fruits. Vous, vous focalisez beaucoup sur le secteur de Marissel Madame CLINCKEMAILLIE. D'ailleurs, vous m'avez envoyé un mail il y a 2 semaines, déjà pour commencer vous m'avez dit Mamadou, parce que Mamadou ce n'est pas mon nom de famille, mon nom de famille c'est LY.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Vous m'avez autorisée...

**M. LY** : Non, je ne vous ai pas autorisée Madame, laissez-moi finir. Donc, vous parlez des jardins familiaux de Marissel. Vous m'avez demandé des informations, si vous me demandez-vous ne m'appellez pas par mon prénom, et en plus vous m'avez envoyé un mail le dimanche pour me demander des informations. Le mois de septembre, vous m'avez demandé par rapport aux parcelles qui sont sur le secteur de Marissel, je vous ai expliqué. Parce que dans le secteur de Marissel, nous avons des sentes et sur ces sentes-là, il y a des parcelles qui s'y trouvent et ce sont des parcelles qui sont issues d'un héritage qui, je ne sais pas s'il s'est mal passé ou s'il y a quelque chose qui s'est passé, on se retrouve avec des parcelles qui sont morcelées, et dont la plupart du temps les propriétaires ne sont pas sur Beauvais. Du coup, on a entamé un processus afin de contacter ces gens-là, et en ce moment on a réussi à avoir certaines parcelles qui appartenaient à d'autres personnes qui les ont mises à la disposition de la Ville. Et j'ai rencontré, pas plus tard que la semaine dernière, certains habitants de ce secteur-là et on a passé une convention avec eux puisqu'ils souhaitaient aussi avoir des jardins. Sinon, concernant les jardins familiaux, il faut savoir que ce sont des associations qui sont gérées par des présidents, et tous les Beauvaisiens peuvent profiter de ces jardins-là en faisant la demande auprès des présidents.

L'autre point par rapport au système de végétalisation, le système de végétalisation est en cours. On ne peut pas prétendre et dire que la ville de Beauvais n'est pas une ville verte. Très sincèrement, nous on travaille, on ne fait du marketing politique Madame. Vous n'avez aucune compétence par rapport à l'environnement. Et je pense que vous n'avez pas de connaissances aussi par rapport au patrimoine de la ville de Beauvais. Vous m'avez sollicité pour faire un tour, vous m'avez sollicité au mois de septembre, laissez-moi finir, vous m'avez sollicité au mois de septembre, vous m'avez dit « Monsieur LY, j'aimerais bien venir avec vous pour faire un tour, voir le système arboré de la ville de Beauvais ». Je vous ai dit « vous pouvez venir, je suis à votre disposition. Nous allons faire le tour, je vais vous montrer que le système arboré de la Ville est un système conséquent et nous allons aussi continuer à améliorer ce système arboré ». A chaque fois qu'il y a un arbre qui a été abattu dans cette ville-là, il y a une raison. Et la plupart du temps, c'est une raison de santé. C'est-à-dire que cet arbre-là représente un problème de santé et qu'on l'abat. Donc vous n'avez pas voulu répondre à cette invitation-là,

**MME CLINCKEMAILLIE** : Si, si.

**M. LY** : Et maintenant vous venez nous reprocher, nous dire que le système arboré de la ville de Beauvais n'est pas suffisant. Alors que c'est extrêmement évolué. Il y a certaines villes de France qui viennent nous voir, voir notre système arboré, voir le nombre d'arbres qu'il y a.

**MME LE MAIRE** : Madame CLINCKEMAILLIE, je vous donne la parole.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Merci Madame le Maire. Monsieur LY, vraiment je ne comprends pas. Nous nous sommes téléphoné, vous m'avez dit que je pouvais vous appeler Mamadou, ce que j'ai fait tout à fait sincèrement et tout à fait courtoisement. Maintenant, vous dites que je n'ai pas répondu à votre invitation, si, je vous avais dit que je ne pouvais pas puisque j'avais une réunion, c'était une commission à laquelle j'assiste. J'assiste à toutes les commissions auxquelles je suis conviée.

**MME CLINCKEMAILLIE** (suite) Et j'attends une nouvelle date parce que je suis toujours très intéressée, comme je vous l'ai dit, pour faire le tour de notre patrimoine arboré. Alors maintenant, je ne sais pas pourquoi vous essayez de me discréditer devant cette assemblée, je ne comprends pas. Maintenant ce n'est pas grave.

Madame le Maire, je suis ravie de savoir que l'écoquartier a reçu un label. Mais ce que je voulais simplement dire, ce n'est pas une raison, ce n'est pas parce qu'on a un label sur un quartier qu'on doit peut-être en abandonner un autre. Parce que les jardins de Marissel, c'est vrai que là effectivement il y a eu un gros travail. Et en fait, le mail que j'ai adressé à Monsieur LY c'était simplement pour le solliciter, lui demander une aide technique. C'est très bien, pour moi tout ça c'est parfait. Je ne comprends pas pourquoi on polémique là-dessus. Maintenant, moi je ne voulais pas l'aborder ce problème des dépôts sauvages mais apparemment Monsieur LY a envie de le faire, allons-y. Des dépôts sauvages, il y en a encore beaucoup en ville. Il y a même des collectifs d'habitants qui se constituent. On demande simplement l'aide technique de la Ville, et c'est vrai qu'on a été fortement déçus de ne pas l'obtenir. C'est tout.

**MME LE MAIRE** : Mamadou LY et ensuite je passe la parole aux autres.

**M. LY** : Non, Madame CLINCKEMAILLIE, vous m'avez sollicité, vous m'avez envoyé un message, maintenant je vais le rendre public. Mes collègues qui sont là et qui sont sur l'écran, s'ils veulent voir le mail que vous m'avez envoyé dimanche, je peux le rendre public. Vous m'avez envoyé un mail le dimanche pour me demander de solliciter le service d'espaces verts d'intervenir sur des parcelles privées. Vous vous rendez compte ? Vous me demandez d'utiliser le service public à des fins privées, c'est ça que vous m'avez demandé. Je vous ai répondu que ce n'était pas possible. Le service public appartient à tous les Beauvaisiens. Le mail je l'ai, je vous ai bien précisé que ce n'est pas possible Madame CLINCKEMAILLIE. Les parcelles privées, non les services de la Ville n'ont pas vocation à intervenir dans le secteur privé. Et vous avez dit que d'accord, vous allez organiser, j'ai un relevé du mail du commentaire d'un de vos amis, qui a dit, quand vous avez annulé l'opération, « il ne fallait pas annuler, même si la situation sanitaire ne le permet pas, de toute façon on ne dépassait pas 7 personnes », donc vous étiez pratiquement 7 ! Donc ne dites pas que l'ensemble des Beauvaisiens sont là en train de gueuler derrière le secteur de Marissel. Non, c'est impossible Madame. Vous m'avez demandé ce qui est impossible de faire. C'est-à-dire d'utiliser le service public à des fins privées, et ça je ne pourrai jamais le faire. Et maintenant le Maire est au courant, tout le monde est au courant, nos amis, celui qui souhaite avoir le mail que vous m'avez envoyé, je le mettrai à disposition de tout le monde, là où vous me demandez en tant qu'élu avec une délégation d'utiliser le service public pour des fins privées.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Pas du tout.

**MME LUNDY** : Je souhaite réagir Madame la Maire.

**MME CAYEUX** : On va passer à un autre sujet. Attendez, il y a Madame BEUIL qui a demandé la parole avant, ensuite je vous la donne Madame LUNDY. Mais il y a Monsieur NARZIS avant vous dans l'ordre.

**MME LUNDY** : Je veux réagir à la manière dont Monsieur LY s'est adressé à Madame CLINCKEMAILLIE, parce que ça fait plusieurs fois des accusations d'incompétence, et c'est problématique.



**MME LE MAIRE** : Madame LUNDY, je ne vous ai pas donné la parole, je l'ai donnée à Madame BEUIL. Quand vous aurez votre tour, vous prendrez la parole.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Madame le Maire. La tempête sanitaire est encore loin d'avoir pris fin et il est sans doute trop tôt pour juger des dégâts réels sur les finances de la collectivité. Comme je l'ai dit en commission, l'année 2022 sera certainement beaucoup plus difficile que l'année 2021. La loi de finances contient des mesures d'urgence pour les collectivités territoriales mais il est important et nécessaire de maîtriser la sensibilité des ressources locales à la conjoncture économique. Alors oui, vous nous présentez un budget certainement moins ambitieux que vous l'auriez souhaité, mais je rappellerai que le vrai courage c'est la prudence.

Alors, aujourd'hui la crise sanitaire semble s'accélérer de nouveau, avec certainement un nouvel impact sur le budget, et notamment sur les recettes et la section de fonctionnement de votre budget. Comme je vous l'ai dit en commission, un budget restreint, un budget qui est maîtrisé, me paraît essentiel pour cette année 2022. Il sera beaucoup plus important de prévoir des décisions modificatives qui nous permettront d'ajuster car aujourd'hui nous ne savons pas de quoi demain est fait. Nous serons vigilants sur le soutien aux familles, nous serons vigilants sur le soutien aux associations, sur le soutien au milieu économique car nous en aurons tous besoin pour la reprise, mais nous serons aussi tous à vos côtés, car la section de fonctionnement risque aujourd'hui encore d'être impactée de façon plus importante et d'impacter à terme l'autofinancement de la Ville et donc d'avoir une répercussion sur nos futurs investissements. Donc oui, c'est un budget qui est peut-être restreint, c'est un budget qui est peut-être maîtrisé, avec peut-être moins d'ambition que vous l'auriez voulu, mais c'est exactement ce qu'il faut faire lorsqu'il y a une crise économique comme nous subissons aujourd'hui.

**MME LE MAIRE** : Merci Madame BEUIL pour vos propos. Je passe la parole à Madame LUNDY. Mais je voudrais dire à Madame LUNDY que sans doute Mamadou LY, par passion pour sa délégation, a eu une envolée un peu lyrique avec Madame CLINCKEMAILLIE. Mais le connaissant, sachez que ça n'est pas dans un esprit de critique importante qu'il l'a fait, il l'a fait parce qu'il prend à cœur ses responsabilités et sa mission. Et je l'excuse pour ses propos qui dépassent sans doute un peu sa pensée, et je lui demande d'être un peu plus raisonnable à l'avenir, cher Mamadou.

**MME LUNDY** : Merci Madame le Maire. Je me permets de réagir parce que les accusations d'incompétence, qui visent régulièrement d'ailleurs les femmes de cette opposition, ne sont pas acceptables. Aller dire de Madame CLINCKEMAILLIE qu'elle n'est pas compétente...

**MME LE MAIRE** : Non, Madame LUNDY. Non, non.

**MME LUNDY** : Me dire que moi il faut que j'aille réviser mes cours de droit ou mes cours de finances publiques, ce sont autant de points qui forment une ligne Madame la Maire. Et quand vous êtes arrivée en responsabilité il y a maintenant 20 ans de cela, vous avez eu vous aussi des hommes politiques pour vous faire ce genre de remarques, et j'ose espérer que nous n'en aurons plus à l'avenir. Nous avons le droit au respect, nous sommes aujourd'hui dans un organe démocratique, républicain et nous nous devons d'être exemplaires. La moindre des choses c'est de garder et la courtoisie et le respect vis-à-vis des interlocuteurs.

**MME LE MAIRE** : Madame LUNDY, ne vous emportez pas, il faut voir les choses aussi avec un peu d'humour. Et je vais vous citer en confidence une petite phrase de Michèle ALLIOT-MARIE quand je suis arrivée, qui a dit « pour qu'une femme réussisse en politique il faut qu'elle ait des écailles de crocodile », alors que vos écailles poussent et bonne chance.

**MME LUNDY** : Madame le Maire, vous savez nous avons un plan d'égalité femmes-hommes, que nous défendons toutes et tous puisque nous avons tous voté en faveur de ce plan d'égalité femmes-hommes, et j'ose espérer aux petites filles qui regardent actuellement le Conseil Municipal en se demandant ce qu'est la chose publique, qu'elles ne se diront pas à la fin qu'elles devront se battre beaucoup plus que les hommes et avoir des écailles de crocodile. Je crois que c'est ça que nous leur devons.

**MME LE MAIRE** : Allez, Monsieur NARZIS. Un homme pour prendre la parole.

**M. NARZIS** : Merci Madame le Maire. Puisque vous nous autorisez l'humour, je pense que je vais expliquer à Monsieur CHISS qu'il a besoin de cours d'histoire. Pourquoi il a besoin de cours d'histoire ? Parce que je pense qu'il n'a pas très bien compris ce qu'on disait sur la question des Délégations de Service Public et des C.S.P. Vous savez, on a un débat qui dure déjà depuis un certain temps, où vous connaissez nos positions sur le fait qu'on considère qu'un certain nombre de D.S.P. qui ont été contractées ces dernières années ne sont pas efficaces, voire elles sont coûteuses. Ça a été le cas, on l'a oublié, mais de la D.S.P. stationnement. Je vous rappelle qu'en 2017 la D.S.P. stationnement, on nous annonçait qu'on allait gagner de l'argent et finalement, un an plus tard, on s'apercevait qu'on perdait 168 000 € sur cette D.S.P. Donc ça c'est la première chose.

On sait qu'à l'Agglo, la D.S.P. transport pose également problèmes. Et là, la question de la C.S.P. sur la patinoire, moi je ne jette pas opprobre, et nous ne jetons pas l'opprobre sur le délégataire. Mais il faut quand même revenir à l'historique de ce dossier, c'est ça qui est intéressant. Vous aviez promis une patinoire lors de votre projet municipal de 2014, qui n'était pas notre cas puisque nous, nous avons dit ça coûte cher, on lancera juste des études mais on restait prudent. A cause des baisses de dotations, vous avez été contraints de dire il faut absolument tenir cette promesse, donc pour tenir cette promesse vous avez trouvé ce système de Concession de Service Public. Vous aviez expliqué à l'époque, et je m'en souviens très bien, j'étais dans ce groupe de travail, cette commission D.S.P. qui travaillait effectivement sur la patinoire, et vous nous aviez expliqué que la C.S.P. c'est génial parce que ça ne coûtera rien, ça ne coûtera rien à la collectivité. C'était clairement le discours. C'était même le discours que vous aviez tenu à la fois dans les groupes de travail, à la fois au Conseil Municipal, également devant les médias. Et puis patatras, il se trouve qu'il y a effectivement une clause de force majeure dans le contrat de C.S.P. Et cette clause de force majeure, elle coûte aujourd'hui à la collectivité. Elle coûte de l'argent. Et elle va encore en coûter. Donc moi, je ne suis pas là et on n'est pas là pour accabler le délégataire mais on constate quand même que sur un certain nombre de D.S.P., il y a une mauvaise évaluation, une mauvaise évaluation de ces contrats. C'est un fait, c'est un fait sur le stationnement, c'est un fait sur la C.S.P. patinoire. Je répète que vous avez fait cette C.S.P. parce que vous vouliez ouvrir avant les élections, et vous le savez, c'est un secret de polichinelle de dire ça. Donc la réalité aujourd'hui c'est qu'il faut quand même se poser la question de l'équilibre de l'ensemble des D.S.P. et des C.S.P. que vous contractez, parce qu'à chaque fois, on nous dit ça va rapporter ou ça ne va rien coûter, et à chaque fois on injecte de l'argent public. Et pas un petit peu, on injecte des centaines de milliers d'euros d'argent public, à fonds perdu. A fonds perdu.

**M. NARZIS** (suite) Et effectivement, comme l'a expliqué Monsieur CHISS dans sa présentation budgétaire, nous avons une année 2021 difficile, nous aurons encore une année 2022 encore plus difficile. Or, dans ce mandat, nous allons renégocier. Nous allons à nouveau avoir un débat sur le stationnement, nous allons à l'Agglo avoir un débat sur le transport, et il va falloir qu'on se pose la question, sincèrement, peut-être d'une reprise en main en direct d'un certain nombre de délégations, parce qu'on voit bien aujourd'hui que ce n'est pas efficient.

Et je rappelle ensuite, sur la question de la patinoire, parce que c'est important d'être précis là-dessus. Sur la patinoire, là aussi, moi j'ai travaillé pendant 6 mois sur ce dossier, avec mes collègues de la majorité. Ce qui est consternant sur le projet de la patinoire, c'est qu'au départ, nous avions 2 candidats. Nous avions une société qui était une société connue sur le marché, qui gérait plusieurs patinoires dont celle d'Auxerre ; et nous avions un autre candidat qui créait sa société juste pour gérer celle de Beauvais, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de groupe derrière qui gérait d'autres structures, d'autres équipements, et qui était capable de supporter peut-être les difficultés que pourrait avoir une patinoire comme celle de Beauvais. Et à l'arrivée, le deuxième groupe qui postulait s'est retiré. Et on s'est retrouvé avec le délégataire actuel. Et c'est vrai que nous, avec ma collègue Anne GEFFROY, qui siégeait avec moi dans cette commission D.S.P., ça nous a quand même beaucoup interrogés et on s'est dit c'est quand même compliqué, ça va peut-être être difficile pour le délégataire. Il y avait eu à ce moment-là énormément d'interrogations, et même dans les membres de la majorité il y avait eu des interrogations. Dans les membres de ce groupe de travail, je m'en souviens très bien, il y avait énormément de questionnements. Et aujourd'hui, certes vous allez me dire la patinoire a bien démarré, c'est vrai. Ceci étant dit, on a les chiffres des 6 premiers mois d'exploitation. On sait qu'un équipement fonctionne au bout de 2 ans. Les 6 premiers mois, ce sont les mois d'ouverture. Donc il y a l'euphorie, il y a l'engouement, etc. Mais franchement, dès le départ, on s'était dit quand même cette aventure, elle va être un peu difficile. Et aujourd'hui, on constate à nouveau qu'on remet de l'argent public sur le tapis. Et c'est pour ça que je pose les choses très concrètement, je vous dis l'équilibre de quasiment l'ensemble de votre D.S.P., elle pose problèmes. Donc ça, il va falloir que dans ce mandat, on se pose ces questions-là. Parce qu'on ne peut pas nous dire à chaque fois, on fait des D.S.P. sérieuses, tout se passe bien, ça va nous rapporter de l'argent, on n'aura rien à payer, et à l'arrivée on met des centaines de milliers d'euros d'argent public sur la table. Donc ça, il faut bien comprendre.

Ensuite, une chose à rappeler à Monsieur CHISS, et il a besoin de ça, c'est un nouvel élu, donc je suis là pour lui rappeler aussi les choses. Quand Madame LUNDY vous parle du débat sur les tarifs, mais le débat sur les tarifs il était à l'époque, quand nous l'avions posé nous, il était censé. Nous avons dit « attention, pour que cette patinoire fonctionne, l'objectif était d'atteindre 60 000 entrées ». 60 000 entrées au moins par an pour que l'équipement soit à l'équilibre. Et nous, nous trouvions que les tarifs d'entrée, qui étaient pratiqués, étaient beaucoup trop élevés parce que plus élevés que n'importe quelle autre patinoire dans la Région, que ce soit à Amiens, à Compiègne, à Saint-Quentin, à Cergy Pontoise. Donc dans le périmètre de concurrence de celle de Beauvais. Donc nous avons dit, attention, il faut peut-être réfléchir sur la question des tarifs, pas simplement pour l'accessibilité, parce qu'il y avait aussi cette question-là, l'accessibilité de tous à cet équipement, mais aussi pour permettre à cet équipement d'avoir plus d'entrées. Pas de politique de tarifs dynamiques. Et c'est pour ça que nous avons posé le débat des tarifs, et nous l'avons fait de manière très pragmatique et pas du tout caricaturale. Et ça, Monsieur CHISS, on aura l'occasion d'en débattre, vous avez besoin de connaître un peu l'histoire manifestement d'un certain nombre de dossiers.

**M. NARZIS** (suite) Ensuite, je voudrais juste revenir sur les déclarations de Madame PLOMION. Alors Madame LUNDY s'est exprimée, Madame CLINCKEMAILLIE s'est exprimée. Je retiens aussi, j'ai entendu le mot « vous crachez » à la tête des personnes concernées en l'occurrence, parce que j'ai bien entendu le terme « crachez ». Alors moi je vais vous dire une chose Madame PLOMION, et je le dis aussi devant Madame le Maire, et je crois que Madame le Maire peut en témoigner. Moi je suis élu ici depuis 7 ans, jamais, jamais et pourtant on a eu des désaccords, et pourtant on a eu des moments un peu musclés, vous en conviendrez Madame le Maire, mais jamais je n'ai manqué de respect, jamais, envers un élu de la majorité municipale. Jamais ! Vous pourrez revoir tous les procès-verbaux, autant je peux attaquer techniquement, politiquement quand je suis en désaccord, mais jamais, jamais je n'ai fait ce genre de choses ou ce genre de propos. Parce que je pense que quand on est un élu, et en particulier un élu de la République, on doit quand même se tenir. Se tenir ! Le dialogue ça existe, l'opposition ça existe, et l'opposition elle a le droit de dire des choses différentes. Nous votons 85 % des délibérations chaque année. 85 % ! Il faut quand même le savoir, nous ne sommes pas, comme j'entends dire en permanence « ah oui, vous êtes une opposition systématique », ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai dans les faits et dans les votes. En revanche, il va falloir quand même qu'on apprenne à se respecter. Et d'ailleurs, dans le mandat précédent, moi je vous ai toujours respectés, je pense que depuis qu'on a commencé ce mandat, l'opposition vous a toujours respectés, quels que soient les élus de l'opposition. Et dans les précédents mandats, il y a eu sans doute de la part de certains élus des haussements de ton qui auraient pu être différents, je l'admets, pas de moi en tout cas. Je pense que là, on devrait quand même se dire que dans ce mandat, on devrait apprendre à se respecter. Ça, c'est quand même quelque chose d'essentiel.

Ensuite, Madame PLOMION, juste sur le fond. Il faut bien comprendre notre intervention. Nous ne pensons pas aujourd'hui, effectivement, que la vidéoprotection c'est l'alpha et l'oméga d'un renforcement d'une politique de sécurité viable sur la Ville. Nous ne le pensons pas. Nous avons un débat là-dessus, un débat de fond, un débat de convictions avec vous là-dessus, nous avons une différence. Mais en revanche, on a toujours dit qu'il fallait renforcer les effectifs de police nationale, parce qu'on ne nie pas la réalité. Je me souviens que dans un précédent Conseil Municipal, il n'y a pas si longtemps, quand nous évoquions la question du quartier Argentine, vous nous expliquiez que tout allait bien. On a vu ce que ça a donné 3 semaines plus tard, tout allait bien. Donc aujourd'hui, nous sommes convaincus que la question des effectifs de police nationale est essentielle. C'est même la priorité. Et vous le reconnaissez vous-même puisque la première chose que vous avez faite quand il y a eu les violences urbaines, c'est de réclamer des effectifs de police nationale supplémentaires, ce que vous avez obtenu. Et il a fallu malheureusement qu'il y ait des violences urbaines pour que l'État réagisse. Et moi, si j'ai une chose à vous dire, Madame PLOMION, et en particulier aussi Madame le Maire, Madame le Maire vous êtes présidente de Villes de France, et je pense sincèrement que vous devez engager, au niveau national, un combat vis-à-vis de l'État pour ne pas laisser les collectivités le faire seules sur les politiques de sécurité. Parce que de plus en plus, c'est ce qui se passe avec l'État. Et d'ailleurs, je suis attentif au travail de Villes de France et j'ai remarqué qu'il y a eu au mois de novembre un communiqué de votre association qui s'est quand même inquiété, vraiment inquiété de la tendance de l'État à se décharger en matière de sécurité sur les collectivités locales. Et vous rappeliez que la police nationale c'est la police de secours et non pas de recours. Vous le disiez clairement. C'est-à-dire que la police administrative doit être faite par la police nationale, et ce n'est pas aux polices municipales de venir pallier à ça. Or, on va de plus en plus sur ce chemin-là. Et c'est exactement ce que nous disons.

**M. NARZIS** (suite) Donc ce ne sont pas des propos caricaturaux, c'est qu'on pense que nous devons aller vers ça, sinon nos collectivités auront des coûts de plus en plus conséquents. Et comme le dit l'association Villes de France, il y aura à terme une disparité entre villes pauvres et villes riches. Nous sommes une ville pauvre, en tout cas aux yeux de la Dotation de Solidarité Urbaine, et un jour la sécurité, par défaut de l'État, nous coûtera cher.

**MME LE MAIRE** : Monsieur NARZIS, je pense que vous caricaturez un petit peu, si je peux me permettre, le débat sur la sécurité et le rôle des polices municipales. Et moi je m'étonne que vos amis à l'Assemblée Nationale n'aient pas soutenu la loi de sécurité globale. Je fais rarement de digressions sur le plan national par rapport à ce qui se passe sur Beauvais, mais c'est vrai qu'il y aurait pu y avoir un soutien plus important.

Et puis je voudrais dire une deuxième chose, quand vous dites ce sont les villes pauvres et les villes riches, ça n'a rien à voir. Ce sont des choix politiques et des engagements, il y a des villes pauvres qui, elles, font le choix de garantir la sécurité parce que la délinquance touche beaucoup plus les ménages fragiles. Quand on fait brûler leur voiture et qu'elle est ancienne, vous savez très bien comme moi qu'il n'y a aucune indemnisation qui remplace cette voiture, que cette voiture c'est leur outil de travail, et combien de fois certains me l'ont dit ; et quand on vole un vélo pour un enfant qui veut aller à l'école en vélo dans la logique des circulations douces, voilà aussi les difficultés. Donc je vous assure, je sais que c'est un choix financier lourd mais c'est un choix politique de garantir la sécurité de nos concitoyens. Mais ne croyez pas que c'est parce qu'il y a des villes riches qui sans doute ne font pas les mêmes efforts que nous, et il y a des villes qui ont moins de financements qui ont décidé de les faire par sécurité. Vous savez, l'association Villes de France, elle est pluraliste. J'ai des vice-présidents qui sont au P.S., il y en a d'autres qui sont chez les Verts et il y en a d'autres qui sont à En Marche. Sur la sécurité, on a une commission complètement transversale sur laquelle nous faisons des propositions et sur laquelle nous réagissons. Demander à votre, vous devez le connaître, Luc CARVOUNAS, oui vous souriez mais il est très pro sécurité, il a une police extrêmement importante pour une ville qui a, je crois, 30 000 habitants. Et donc c'est une question d'engagement politique et de détermination.

Quant à la vidéoprotection, quand je suis arrivée à Beauvais en 2001, il y avait des magasins qui me disaient « si vous ne ramenez pas la sécurité en centre-ville, nous allons tirer le rideau ». Eh bien finalement la vidéoprotection a été protectrice Monsieur NARZIS. Elle a permis d'impressionner sans doute ceux qui avaient des choses à se reprocher et ma foi, les citoyens qui n'ont rien à se reprocher sont peut-être contents aussi de pouvoir sortir le soir, quand il n'y a pas le Covid, et de pouvoir avoir une vie sécurisée. Et donc la vidéo, elle décourage sans doute beaucoup de délinquance. Et d'ailleurs, Madame PLOMION l'a dit tout à l'heure je crois à Madame LUNDY, beaucoup de gens nous demandent, nous demandaient en tout cas d'avoir des caméras dans des rues où il n'y en avait pas parce qu'ils voulaient vivre en toute sérénité. Donc oui, c'est un dialogue que nous avons les uns envers les autres, on n'a pas le même choix et c'est sans doute aussi pourquoi nous sommes aux manettes.

Alors, Sandra PLOMION puisque Monsieur AURY n'a pas dû brancher son micro, je lui donne la parole.

**MME PLOMION** : Simplement pour rajouter par rapport aux propos de Madame le Maire, Monsieur NARZIS, c'est que quand j'ai utilisé « crachez » sur le thème du travail des associations, c'était pour utiliser un terme fort et en aucun cas pour manquer de respect à Madame LUNDY, loin de moi cette intention de manquer de respect à quiconque et encore moins aux collègues élus. Merci.

**MME LE MAIRE** : Est-ce que Monsieur AURY a trouvé son micro ?

**M. AURY** : J'ai trouvé mon micro Madame le Maire !

**MME LE MAIRE** : Excusez-moi Monsieur AURY, mais Monsieur CHISS doit faire une réponse à des questions qui lui ont été posées et je vous redonne la parole après.

**M. CHISS** : Merci Madame le Maire. Oui, très rapidement, je voulais dire à Grégory NARZIS que je le remercie de sa sollicitude mais je n'ai pas besoin de cours d'histoire particulièrement. Par contre, je pense que lui aime beaucoup la science-fiction, il doit vivre dans un univers parallèle sans doute puisqu'il ne se rend pas compte que nous sommes frappés par une pandémie mondiale, qui a bouleversé tous les équilibres financiers de tout le monde et pas seulement de la patinoire moderne qui gère la D.S.P., la patinoire à Beauvais, mais le monde entier est percuté par cette crise. Et donc effectivement, la patinoire aussi. Je voudrais vous rappeler quand même que cette patinoire, sur les 2 premiers mois d'activité, alors certes vous allez me dire 2 mois d'activité ça ne veut pas dire grand-chose, il aurait fallu avoir une vision sur une durée plus longue, mais ça malheureusement nous ne l'avons pas choisi. Sur les 2 premiers mois d'activité, la patinoire frôlait les 100 000 € de recettes mensuelles, là où elle en avait prévu entre 60 et 65. Donc je ne pense pas que, premièrement le tarif ait été un frein pour que les personnes viennent à la patinoire, c'était un vrai besoin, une vraie attente des Beauvaisiens et donc l'équipement remplissait complètement ce manque. Et deuxièmement, financièrement, si cette pandémie ne nous avait pas frappés, on peut supposer que les équilibres financiers de la patinoire auraient été trouvés sans grande difficulté, et que même comme je l'ai dit dans ma première intervention, la Ville aurait même certainement dû, puisque c'est prévu par le contrat, récupérer une part des résultats de la patinoire. Donc, je pense que c'est quand même, allez je ne vais pas être trop dur mais c'est un peu malhonnête intellectuellement quand même de remettre en cause l'équilibre de la D.S.P. dans ce contexte particulièrement difficile que subit le délégataire et que, c'est vrai, par ricochet, subit la collectivité. Par ailleurs, je suis quand même surpris sur le choix du délégataire que vous regrettiez que nous n'ayons pas retenu un groupe, parce que dans la plupart des commissions de service public locales que j'ai eu l'occasion de présider, votre collègue Monsieur AURY ne fait que critiquer les groupes puisque ça coûte extrêmement cher, dit-il. Et on peut le rejoindre parfois sur certaines remarques, avec justement des frais de groupes qui sont pris par ces groupes sur des Délégations de Service Public qui sont significatifs, des fois il est vrai dont on peut avoir du mal à obtenir les justifications. Là nous avons affaire à un délégataire qui est quelqu'un qui n'est pas un groupe, qui est transparent, qui communique avec nous, qui nous donne des chiffres et qui nous permet de l'accompagner ; nous l'accompagnons dans le cadre d'une crise mondiale, d'une pandémie mondiale. Donc je pense qu'il n'y a pas d'autres éléments à apporter.

**MME LE MAIRE** : Et pour compléter les propos de Lionel CHISS, c'est quelqu'un qui a construit lui-même la patinoire en restant sur place dans son camping-car pendant un temps infini, avec des entreprises beauvaisiennes, créant des emplois beauvaisiens, et étant sur place. Et puis quand vous dites, Monsieur NARZIS, qu'il y a eu 2 concurrents, ils ont fusionné tous les 2. Vous ne vous souvenez peut-être pas mais ils ont fusionné tous les 2. Monsieur AURY, qui doit attendre avec impatience.

**M. AURY** : Merci Madame le Maire, je suis patient. Evidemment, tout d'abord, je ne peux qu'appuyer les propos de Roxane LUNDY, de Dominique CLINCKEMAILLIE, de Grégory NARZIS sur le fond de leurs interventions. Et au passage, moi je ne peux qu'appeler au respect de mes collègues, Grégory vient de le redire il y a quelques instants. Vous pouvez nous reprocher beaucoup de choses mais je crois que jamais nous n'attaquons les personnes, nous attaquons des choix qui sont faits. Et c'est bien naturel, c'est la démocratie, nous n'avons pas les mêmes choix. Je vous appelle d'ailleurs à vos souvenirs qu'il n'y a qu'un Beauvaisien sur deux, parmi ceux qui se sont déplacés l'an dernier, qui a voté pour vous Madame le Maire, l'autre moitié qui s'est déplacée ce jour-là n'a pas voté...

**MME LE MAIRE** : Vous trouvez ça des propos chaleureux ! Alors là dis donc ! Elle est bonne celle-là ! Non mais Monsieur AURY, vous trouvez que c'est respectueux ? Non mais vous trouvez que c'est respectueux ? Enfin quand même, on est passé au premier tour, je vais vous le rappeler ! Malgré le peu de monde, nous sommes passés au premier tour Monsieur AURY. ! Alors je sais bien que c'est quand même...

**M. AURY** : Mais Madame le Maire, que cela vous déplaît ou pas, il n'y a qu'un Beauvaisien sur deux, parmi ceux qui se sont déplacés, qui a voté pour vous, et ça ne met en rien en cause la légitimité...

**MME LE MAIRE** : Et vous c'est un sur quatre !

**M. AURY** : De votre élection Madame le Maire. Mais je vous appelle à respecter aussi tous les Beauvaisiens qui n'ont pas voté pour nous et il s'en est trouvé 3 700 dans un contexte de très forte abstention pour voter pour nous et nous les représentons dans ce Conseil Municipal. Et je veux appuyer mon propos dans ce que nous défendons, ça n'est pas parce que nous serions ou malhonnêtes ou incompetents ou je ne sais quoi, c'est parce que nous défendons d'autres orientations que les vôtres. Je respecte vos choix politiques, respectez aussi les nôtres, et on débat, c'est la démocratie.

Du coup, ça me permet d'embrayer immédiatement sur mon intervention sur le budget primitif. Nous l'avons montré constamment je crois depuis près d'un an, ou pas encore tout à fait un an, où nous avons pu siéger, et dans ce contexte si compliqué, nous sommes des élus constructifs, nous sommes des élus solidaires de nos concitoyens, je crois qu'on l'a encore montré dimanche dernier lors de la mise en place du centre de vaccination par exemple. Et on soutient toute décision municipale qui nous paraît aller dans le bon sens. Mais pour autant, la crise sanitaire ne supprime pas le débat politique sur les choix de fond. Je l'ai dit il y a quelques instants, nous avons été élus sur la base d'un projet alternatif au vôtre Madame le Maire, avec des choix différents, au niveau social, écologique, citoyen. Et nous continuons de défendre ce qui était convenu dans ce projet. Et je dirais que, malheureusement d'un certain point de vue, mais la crise sanitaire nous a plutôt donné raison sur les choix fondamentaux que nous portons. Nous sommes, nous, pour qu'on renforce le service public, dont on voit depuis le début de cette pandémie plus que jamais l'utilité, le besoin. Et nous ne partageons pas le fait que vous baissiez de 500 000 € les dépenses de personnel, ce qui conduira inévitablement les services et les conditions de travail à se dégrader. Je dirais, ça n'est pas une attaque personnelle Madame le Maire, mais une attaque sur le fond de vos choix, qu'il est vrai que vous étiez la porte-parole d'un candidat à l'élection présidentielle qui demandait la suppression de 500 000 fonctionnaires, je trouve que vous êtes assez cohérente dans cette baisse des dépenses de personnels de la Ville.

**M. AURY** (suite) Nous ne partageons pas ce choix. Vous décidez de baisser la subvention du C.C.A.S. de 300 000 €. Je pense qu'on doit être un des seuls C.C.A.S. en France à avoir un tel choix dans les conditions sanitaires où nous sommes. J'ai bien entendu les propos de Madame SOULA, dont je ne mets en cause en aucune manière la bonne foi, mais nous pensons, nous, qu'il y a besoin au contraire de soutien plus large pour un nombre plus grand de personnes qui sont en difficulté. Et nous continuons de regretter que vous ayez refusé, par exemple, la mise en place du chèque cadeau que nous proposons avant Noël, qui aurait été une bonne chose pour le pouvoir d'achat des Beauvaisiens et aussi une bonne chose pour le commerce local. Il n'est peut-être pas trop tard pour bien faire.

Nous continuons, et Grégory vient de le redévelopper de très bonne manière, nous ne partageons pas votre choix d'accompagner depuis ces dernières années les carences et les reculs de l'État en matière de sécurité publique. Et ça n'est pas une question idéologique. Il se trouve que nous avons fait venir à Beauvais, pour un débat, et peut-être nous pourrions le faire revenir, un des chercheurs les plus connus, les plus respectés sur les questions de sécurité publique depuis des années, qui s'appelle Laurent MUCCHIELLI, je vous invite d'ailleurs à aller regarder tout ce qu'il publie, tout est très bien étayé, argumenté. Il montre en quoi cette vidéosurveillance est inefficace. Et il a un exemple qui est terriblement, malheureusement, révélateur, c'est l'attentat de Nice, dans la ville la plus vidéosurveillée de France, où les caméras ont pu enregistrer les images de ce fameux camion qui a fait tellement de morts dans cette ville, ce camion il est enregistré à plusieurs reprises par les caméras, d'ailleurs en circulant sur une voie où il n'aurait jamais dû circuler. Et ça n'a produit aucun effet. Et il l'explique très bien, parce qu'en fait, il ne suffit pas d'une vidéo, la vidéo enregistre des images, mais ensuite s'il n'y a pas un nombre considérable de personnels qui regardent ces images en permanence, eh bien ça n'a strictement aucun effet en amont du délit, ou pire, qui va être commis. Parce que tout simplement, la personne qui est devant une caméra, à regarder ces écrans, son attention, humainement, elle a très rapidement des limites. Et c'est pourquoi nous demandons non pas, contrairement à ce qui est parfois affiché par certains d'entre vous nous concernant, du laxisme ou je ne sais quel laisser-faire. Non, nous demandons, nous, une police nationale de proximité, vous savez celle que Monsieur SARKOZY a flinguée il y a maintenant près d'une vingtaine d'années. Une police nationale de proximité, une présence humaine. Parce que, face aux problèmes humains, on n'a encore rien fait de mieux que l'humain. Eh bien ça, c'est le rôle de l'État, la sécurité publique c'est une compétence, comme on dit souvent et parfois de manière galvaudée, une compétence régaliennne. Et vous, vous avez fait le choix d'accompagner, contrairement d'ailleurs au communiqué que citait Grégory tout à l'heure, de l'association que vous présidez qui appelle l'État à ses responsabilités, mais dans la réalité de ce que vous faites, vous continuez d'accompagner ces carences et ces reculs de l'État. Nous, nous continuons, très cohérents, et je vous rappelle, vous n'étiez pas encore arrivée à Beauvais Madame le Maire, mais que j'avais mené avec les habitants, il y a 23 ans de cela, une bataille d'ailleurs couronnée de succès parce qu'il y avait à l'époque un Gouvernement qui avait été dans le sens de cette police de proximité pour réouvrir le commissariat du quartier Argentine, que malheureusement vous avez laissé refermer ensuite. Eh bien, nous serons à vos côtés Madame le Maire, si vous menez avec détermination cette bataille pour obtenir des moyens pour la police nationale de proximité. Et personnellement, avec mes collègues, nous pensons que cet argent qui est mis sur la vidéosurveillance, il serait bien mieux utilisé pour d'autres missions très importantes de la Ville. Par exemple, Dominique CLINCKEMAILLIE a cité quelques exemples, j'en ajouterai d'autres, comme ça vous pourrez y compris faire votre choix si vous le souhaitez, mais je pense par exemple que ces dernières années on a reculé du point de vue de nos actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.



**M. AURY** (suite) Et dans cette crise sanitaire où l'on voit cette catégorie de la population souffrir, aujourd'hui tout le monde le reconnaît, eh bien peut-être cet argent serait mieux utilisé sur ce budget.

Et puis, je n'oublie pas, et même si c'est pour beaucoup d'aspects aujourd'hui de la compétence de l'Agglomération, que vous présidez par ailleurs Madame le Maire, votre constance à refuser toute étude sérieuse d'un retour en régie publique de la gestion des bus, de la gestion de l'eau, de la gestion du stationnement, avec, et j'avais donné les chiffres lors du dernier Conseil d'Agglomération, plusieurs millions d'euros versés au fil des années, pour l'essentiel Madame le Maire, à des actionnaires de grandes sociétés privées. Et je dois reconnaître que je remercie Monsieur CHISS pour nous avoir indiqué là, il y a quelques instants, que j'avais raison de souligner qu'il y avait malheureusement trop souvent une opacité sur l'argent encaissé par ces grandes sociétés privées, quand cet argent serait si nécessaire pour améliorer nos services publics et au moment où nous faisons le constat que nos marges de manœuvre budgétaires sont restreintes. L'exemple de la patinoire, qu'a très bien développé Grégory il y a quelques instants, montre bien cette application de cette théorie, qui veut qu'on privatise les bénéfiques et qu'on socialise les pertes dans ce système-là. Et je ne crois pas que pour ça, contrairement aux propos de Monsieur CHISS, par contre, on n'est pas dans l'imprévisibilité mais on est dans une logique très prévisible.

Donc, pour ces raisons et bien d'autres encore, mais mes collègues en ont développé, j'ajouterai simplement sur les propos par exemple de Dominique CLINCKEMAILLIE, que nous attendons des actes pour l'essentiel, au-delà des discours, au-delà des programmes électoraux, mais nous attendons des actes et nous jugeons aux actes.

Vous le voyez, pour ces raisons, nous avons une profonde divergence sur la gestion municipale et c'est pourquoi nous ne voterons pas ce budget primitif qui est, rappelons-le, l'acte majeur politique, annuel, du Conseil Municipal.

**MME LE MAIRE** : Je pense qu'il est le moment de voter. Nous nous sommes exprimés tous pendant près de 3h, donc moi je passe au vote.

Qui vote contre ?

**M. AURY** : Madame le Maire, comment se prononce-t-on sur le vote contre ? Parce que je dois vous faire remarquer quand même que...

**MME LE MAIRE** : Vous le faites sur vos petites mains vertes, comme si vous vouliez prendre la parole et vous mettez contre.

**M. AURY** : Non, Madame le Maire, les petites mains elles sont à la fois pour demander la parole et pour voter.

**MME LE MAIRE** : Oui mais, Monsieur AURY, à partir du moment où je passe au vote...

**M. AURY** : Madame le Maire, nous continuons de travailler, comme nous nous voyons régulièrement en vidéo, je pense qu'il pourrait être bien que nous ayons un système de vote, on a déjà fait remarquer,

**MME LE MAIRE** : Mais ça coûte cher !

**M. AURY** : Il y a eu déjà le même problème au niveau de l'Agglomération. Mais je pense que nous pourrions avoir, puisque malheureusement c'est une situation qui se prolonge, des moyens pour voter qui soient mis à nos disposition.

**MME LE MAIRE** : Ecoutez, nous l'avions fait à l'Agglo pour les élections parce qu'on ne voulait pas dépouiller 101 bulletins 15 fois, et là je vous propose de mettre vos petites mains vertes et je vais les compter.

Qui vote contre ? Il n'y en a que 2 ? 3. Ça fait 3, vous êtes 3 à voter contre. Vous n'avez pas voté Monsieur AURY ?

**M. AURY** : Moi j'ai levé ma main Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : Elle n'est pas enregistrée votre main.

**M. AURY** : Le problème, je clique devant mon ordinateur mais...

**MME LE MAIRE** : Donc il y a 3 votes contre. 4 ?

**M. AURY** : Ça doit faire 4 Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : On ne le voit pas. Ah oui voilà, 4.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur RAHOUI, Madame SECK. Monsieur AURY, il faut que vous enleviez votre main verte. Et Madame DAGDAD. Madame BEUIL s'abstient aussi. Il reste Monsieur ENJOLRAS, vous votez pour ? (hors micro) Vous faites quoi Monsieur ENJOLRAS ? Vous votez pour, très bien ! Je vous remercie.

Il y a donc 4 votes contre, 4 abstentions et 36 votes pour.

Je vous remercie et nous passons au dossier numéro 2, Monsieur CHISS.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Je crois que Monsieur MAGNIER voulait s'abstenir.

**M. MAGNIER** : Oui j'ai levé la main Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : Vous êtes 2 ? Ça fait 5 abstentions. J'ai enregistré Monsieur MAGNIER, très bien Monsieur MAGNIER, merci.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à la majorité le rapport.

## VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0049

### **Budgets annexes de zones : reprise anticipée des résultats 2020 (Budget lotissements de la longue Haie et lotissement Agel)**

#### **M. Lionel CHISS, Maire Adjoint**

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Considérant les fiches de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et visés par le comptable jointe en annexe, il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2020 aux budgets primitifs 2021 des budgets annexes de zones, comme suit

	Solde de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	<b>VOTE</b> Résultat de clôture 2020 à reporter sur 2021
<b>LONGUE HAIE</b>			
Investissement	-83 582,57	17 059,39	<b>-66 523,18</b>
Fonctionnement	131 929,17	112 300,61	<b>244 229,78</b>
<b>AGEL</b>			
Investissement	10 003,71	700 001,00	<b>710 004,71</b>
Fonctionnement	0,00	0,00	<b>0,00</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 aux budgets primitifs 2021 des 2 budgets de zones susvisés ;
- de constater aux budgets primitifs 2021 de ces budgets, les reports en section de fonctionnement (article 002), et les reports en section d'investissement (article 001) tels qu'indiqués en dernière colonne du tableau.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **2 – BUDGETS ANNEXES DE ZONES : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2020 (BUDGET LOTISSEMENTS DE LA LONGUE HAIE ET LOTISSEMENT AGEL)**

**M. CHISS** : Merci Madame le Maire. La délibération n° 2 est une délibération très technique, qui concerne la reprise anticipée des résultats 2020 des deux budgets lotissement Longue Haie et lotissement Agel, dont vous avez le détail.

Je propose au Conseil Municipal de prendre acte des fiches de calcul prévisionnel qui sont établies, qui nous donnent des résultats de clôture provisoires à reporter sur 2021 : 66 000 € négatifs sur l'investissement sur la Longue Haie ; 244 000 € positifs en fonctionnement sur Longue Haie ; et 700 000 € positifs pour le moment en investissement sur Agel.

On propose au Conseil Municipal de décider la reprise anticipée de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 des deux budgets ; et de constater, au budget primitif 2021 de ces budgets, les reports en section de fonctionnement et en section d'investissement. C'est vraiment une délibération technique.

**M. PIA** : Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2021-0050*

### **Finances - Travaux de rénovation énergétique - Exonération de taxe foncière**

#### **M. Lionel CHISS, Maire Adjoint**

Exonération partielle ou totale de taxes foncières pour une durée de 3 ans des constructions de logements avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989, qui ont fait l'objet de dépenses d'équipements destinées à économiser l'énergie :

Les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettent aux collectivités territoriales d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence de 50 % ou de 100 %, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Cette exonération s'applique pendant une durée de trois ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses prévu au premier alinéa. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivantes celle de l'expiration d'une période d'exonération.

Il est proposé au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence de 100 %, sur la part lui revenant, lesdits logements.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

### **3 – FINANCES - TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE**

**M. CHISS** : Merci Monsieur PIA. Il s'agit de la possibilité, qui est ouverte aux collectivités, d'exonérer de Taxe Foncière sur les propriétés bâties les propriétaires qui réalisent un certain nombre de dépenses d'investissement en matière de rénovation énergétique. Nous proposons de porter cette exonération de 50 %, elle existe déjà mais elle est de 50 %, à 100 %, dans les modalités qui sont celles-ci : 10 000 € de travaux sur l'année qui précède, ou 15 000 € sur les 3 années. Cette exonération s'applique pendant une durée de 3 ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant des dépenses.

Nous proposons au Conseil Municipal de porter cette exonération à 100 %.

**M. PIA** : Merci Monsieur CHISS,

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Madame le Maire est revenue, je lui laisse la parole.

**MME LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2021-0051*

### **Finances - Vote des taux d'imposition de l'année 2021**

#### **M. Lionel CHISS, Maire Adjoint**

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

A noter que la suppression de la taxe d'habitation implique deux conséquences majeures à savoir :

- Pas de vote de taux de taxe d'habitation en 2021 (comme en 2020) ;
- Le taux de référence de TFPB 2021 sera l'addition du taux communal de TFPB 2020 et du taux départemental de TFPB 2020 (21,54%). Ce taux de référence est le taux de maintien de la pression fiscale. Autrement dit, c'est celui qu'il faudra voter a minima pour maintenir le produit fiscal.

Il est proposé de maintenir les taux en 2021 pour la onzième année consécutive. Ainsi, les contribuables Beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2021 sont fixés à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB communal + taux départemental) : 57,20 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 68,56 %

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 38

Votes contre : 7

#### **4 – FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2021**

**M. CHISS** : La délibération n° 4, merci Madame le Maire, il s'agit du vote des taux d'imposition 2021.

Comme nous l'avons évoqué, il est proposé de maintenir les taux 2021 pour la 11<sup>-ème</sup> année consécutive. En conséquence, les taux d'imposition communaux 2021, qui regroupent maintenant le taux communal et le taux départemental, sont fixés pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 57,20 %, et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 68,56 %.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RAHOUI.

**M. RAHOUI** : Merci Madame le Maire. Pour dire que nous resterons fidèles au discours et à ce que nous défendons depuis 11 ans en matière de taux et que nous nous positionnerons contre cette délibération.

**MME LE MAIRE** : D'accord, vous votez contre. Qui vote contre ? Marianne SECK a levé la main, Madame CLINCKEMAILLIE, ça fait 3, vous votez tous contre ? Ok.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc les autres élus votent pour.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à la majorité le rapport.



## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2021-0048*

### **Finances – Nouvelle convention de mutualisation des services entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais**

#### **M. Franck PIA, Maire Adjoint**

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La mise en place de cette structure a conduit à réinterroger le mode de fonctionnement et les organisations, en recherchant une optimisation des services rendus.

Les mutualisations de services ont naturellement été un vecteur de cette adaptation. La communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais se sont ainsi engagées dans une telle démarche de mutualisation.

Une première convention a ainsi été conclue le 10 novembre 2005, modifiée le 12 juillet 2007 puis le 9 janvier 2009, afin que la communauté d'agglomération du Beauvaisis puisse bénéficier en tant que de besoin des moyens humains, techniques et administratifs de la Ville de Beauvais. Réciproquement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a, par convention du 28 décembre 2007, modifiée le 9 janvier 2009, mis à disposition certains de ses personnels au profit de la Ville.

Une nouvelle convention a été conclue au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de quatre ans, se substituant aux conventions préalablement signées, intégrant le CCAS qui avait réuni avec la Ville sous une seule direction leurs services informatiques, la direction des ressources humaines et la direction des finances.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012 pour introduire de nouveaux services mis à disposition, puis en 2013 à nouveau, avec l'introduction à cette occasion de l'Office de tourisme du Beauvaisis (OTAB).

En 2014, la convention a de nouveau été modifiée avec notamment la mise en place de services communs aux signataires.

En 2016, un dernier avenant a été conclu pour adjoindre de nouveaux services dans le périmètre de la mise à disposition.

La convention organisant les services communs arrivant à expiration, il convient donc de conclure une nouvelle convention organisant les modalités d'institution des services communes entre les Parties.

D'autres communes membres de la Communauté d'agglomération et d'autres établissements publics pourraient également en bénéficier ultérieurement par la signature d'un avenant à la présente convention, pour sa durée restant à courir.

Deux conventions sont présentées, à savoir :

- **Une convention portant sur les mises à disposition des moyens relatives à l'exercice des transferts de compétences.** La présente convention a pour objet, conformément à l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de déterminer les modalités de mise à disposition :
  - de services ou parties de services de la Commune au profit de la Communauté d'agglomération, en vue d'assurer des missions relatives à l'exercice, par la Communauté d'agglomération, de ses compétences ;
  - de services ou parties de services de la Communauté d'agglomération au profit de la Commune, en vue d'assurer des missions relatives à l'exercice, par la Commune, de ses compétences.
- **Une convention portant sur les services communs.** La présente convention a pour objet, conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, et dans un souci de rationalisation des services, de préciser les conditions dans lesquelles des services chargés, en dehors des compétences transférées, de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles sont mis en commun entre les Parties.

Les objectifs de deux nouvelles conventions sont les suivants :

- Remettre à plat un processus amorcé depuis des années et éprouvé via des dispositions successives globalement vertueux mais pouvant être amélioré ;

Rendre le mécanisme plus simple à l'attention des élus et des services

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à signer les conventions ci-annexées.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **5 – FINANCES – NOUVELLE CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS ET L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DE BEAUVAIS**

**M. PIA** : Merci Madame le Maire. Il s'agit de la nouvelle convention de mutualisation des services entre la ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais et l'Office de Tourisme de l'Agglomération.

Je vous rappelle que cette mutualisation a fait ses preuves depuis maintenant 2005, nous avons de nouvelles conventions qui vous sont présentées, à savoir une convention portant sur les mises à disposition des moyens relatifs à l'exercice des transferts de compétences et une convention portant sur les services communs. Les objectifs de deux nouvelles conventions sont les suivants : remettre à plat un processus amorcé depuis des années et éprouvé via les dispositions successives globalement vertueux mais pouvant être amélioré ; rendre le mécanisme plus simple à l'intention des élus et des services.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Le rapport a été présenté, pour information, à la Commission Générale du 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Il y a deux mains vertes, Monsieur RAHOUI et Monsieur AURY, c'est un oubli j'imagine.

**M. RAHOUI** : C'est un oubli, oui pardon.

**MME LE MAIRE** : Et Monsieur AURY aussi, c'est un oubli ? Oui.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2021-0056*

### **Tableau des emplois**

#### **MME. Caroline CAYEUX, Maire**

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :

Modification de grades suite aux remplacements d'agents partis (mutation, retraite...),  
Modification de filières afin d'assurer une concordance entre les missions et les cadres d'emplois

Créations d'emplois :

Pour répondre à des besoins nouveaux des services, notamment, au pôle technique opérationnel, il vous est proposé le recrutement de quatre agents profil ingénieur :

au service mobilités, un chargé de mission mobilités, afin d'assurer la gestion de la circulation et du stationnement compte tenu des projets en cours : renouvellement de la DSP stationnement, développement et pilotage de l'activité vélo, définition d'une politique en matière de stationnement et de circulation, dans le cadre de la politique de transition des modes de déplacements et d'alternatifs à la voiture ; poste mutualisé avec la CAB qui pourra être subventionné en partie par la région,

à la direction espaces publics, un ingénieur responsable du service des travaux neufs afin de gérer notamment le nouveau dossier du projet de déviation d'une partie de l'avenue Blaise Pascal au profit de l'entreprise AGCO, qui entrainera des aménagements nécessaires pour reporter le trafic et par ailleurs superviser l'activité des conducteurs d'opération, et d'apporter une expertise en matière d'ouvrages d'art ; la mission « Territoire de l'industrie" apporterait une participation de 80 000€ échelonnés sur 2 ans pour la création de ce poste.

à la direction parcs et jardins, propreté urbaine et garage, un chef de service flotte de véhicules et parc de matériels, chargé de la gestion, de la modernisation et du renouvellement du parc véhicules ainsi que du management de l'équipe.

Et à la direction du patrimoine bâti, un responsable du service conduit d'opérations, chargé de prendre en charge toutes les étapes techniques et administratives d'un projet de construction, de réhabilitation ou d'aménagement et de maîtriser la réglementation applicable au montage d'opérations (normes techniques, budgétaires, de marchés publics, de sécurité au travail...) ainsi que d'encadrer le service.

Pour répondre au projet de regroupement des agents du service communication dont les agents étaient recrutés sur les deux collectivités (agglomération et ville de Beauvais) il apparaît opportun de réunir le service au sein de la ville de Beauvais, dans un souci de cohérence et de facilitation du suivi budgétaire des flux entre la ville et la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour la mission Action -cœur de ville, un agent, profil attaché, chargé d'assurer le pilotage du programme, d'impulser et de coordonner l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations, d'animer la concertation avec les habitants et les acteurs locaux, d'impulser la communication du projet et de promouvoir le dispositif

<b>Nature de la modification du tableau (motif)</b>	<b>Direction/Service</b>	<b>Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires</b>	<b>Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)</b>	<b>Nb</b>
Création/ suppression	Direction des espaces publics (sonorisation)	Agent de maintenance vidéoprotection/ Agent de maîtrise principal	Agent de maintenance vidéoprotection/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ suppression	Propreté urbaine	Agent de propreté/ Adjoint technique principal de 1 <sup>er</sup> classe et de 2 <sup>e</sup> classe	Agent de propreté/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	2
Création/ Suppression (concordance filière/emploi)	Vie éducative	Assistant -e petite enfance Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Assistant -e petite enfance Atsem principal de 2 <sup>e</sup> classe	3
Création/	Direction de la communication	/	Attaché de presse/ Emploi spécifique de catégorie A contractuelle en CDI sur la base l'article 3.3	1
Création/	Direction de la communication	/	Graphistes/ Technicien et Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	2
Création/	Direction de la communication	/	Responsable PAO et infographie/ Emploi spécifique de catégorie B contractuelle en CDI sur la base l'article 3.3	1
Création/	Direction de la communication	/	Assistante de direction/ Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	1
Création/	Logement	/	1 agent instructeur de demandes de logement social/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
Création	Mobilités		1 chargé-e de mission mobilités/ Cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés ou le cas échéant agent contractuel de catégorie A, conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui ouvre cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être	1

			recruté. <i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée)</i>	
Création	Espaces publics		1 responsable travaux neufs/ Cadre d'emplois des ingénieurs ou le cas échéant agent contractuel de catégorie A, conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui ouvre cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. <i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée)</i>	1
Création	Parcs et jardins, propreté urbaine et garage		1 chef-fe de service flotte de véhicules et parc de matériels/ Cadre d'emplois des ingénieurs ou le cas échéant agent contractuel de catégorie A, conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui ouvre cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. <i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée)</i>	1
Création	Patrimoine bâti (service pilotage opérationnel)		1 responsable du service « conduite d'opérations »/ Cadre d'emplois des ingénieurs ou le cas échéant agent contractuel de catégorie A, conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui ouvre cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.	1

			<i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée)</i>	
Création	Direction générale		1 Chargé(e) de mission Action cœur de Ville/ Cadre d'emplois des attachés ou le cas échéant agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui ouvre cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. <i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée)</i>	1

\* sauf indication contraire

Par ailleurs suivant la délibération en date du 2 octobre 2020, il a été créé un poste de responsable service maintenance à la direction de l'architecture sur le grade d'ingénieur ; compte tenu des difficultés de recrutement, il est proposé comme ci-dessus d'ouvrir la possibilité de recrutement aux agent contractuels conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2021, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **6 – TABLEAU DES EMPLOIS**

**MME LE MAIRE** : Dossier 6, il s'agit, comme chaque année, d'ajuster le tableau des emplois de la ville de Beauvais, à la suite des modifications de grades ou remplacement d'agents, des modifications de filières et des créations d'emplois dans un certain nombre de services qui sont indiqués dans la délibération.

Je vous propose de bien vouloir approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.



## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0041**

#### **Avenant au règlement relatif au régime indemnitaire**

#### **MME. Caroline CAYEUX, Maire**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois de la ville de Beauvais, composé pour partie de l'indemnité de fonction sujétions et expertise (IFSE) et pour partie du complément indemnitaire annuel (CIA) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2018, rectifiant certaines erreurs matérielles de ce règlement, précisant les modalités de fonctionnement de l'indemnité de régisseurs et du régime de primes de la police municipale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 février 2019, amendant le règlement relatif à ce régime indemnitaire afin d'y intégrer les évolutions des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des conseillers socio-éducatifs ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2019, portant modification de ce règlement afin d'y intégrer le cadre d'emplois des ingénieurs en chef, des modalités relatives à l'IFSE régisseurs et des aménagements des dispositions relatives à la clause de sauvegarde ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2019, portant modification des dispositions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA) prévues dans ce règlement et fixant les modalités de versement de CIA au titre des années 2018 et 2019 ;

Considérant l'engagement relatif au CIA, pris à l'article II-B alinéa 4 du chapitre II du titre 2 dudit règlement qui dispose que « les règles permettant de déterminer le montant attribué à chaque agent à compter de 2021 seront définies par une délibération spécifique adoptée courant 2020 en concertation avec les représentants du personnel » ;

Considérant que l'organisation mutualisée de la ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et du CCAS conduit à arrêter un dispositif commun à l'ensemble des collectivités ;

Considérant le dialogue social mené depuis le début de l'année 2020 autour de ce dispositif ;

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'avenant au règlement relatif au régime indemnitaire, ci-après annexé, précisant les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- d'allouer à ce dispositif une enveloppe financière correspondant à 150 € par poste relevant du RIFSEEP au titre de l'année évaluée étant précisé, d'une part, que ce montant ne préjuge pas du montant individuel qui sera attribué à chaque agent et, d'autre part, qu'il sera révisé chaque année avec un objectif de progressivité visant à atteindre le montant de 200 € d'ici trois ans ;
- d'appliquer l'ensemble de ces dispositions à compter de la campagne d'entretiens professionnels annuels 2021 (évaluation de l'année 2020).

Le comité technique de la Ville et du CCAS se réunira le 25 mars 2021 pour émettre un avis sur ce projet.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

## **7 – AVENANT AU RÈGLEMENT RELATIF AU RÉGIME INDEMNITAIRE**

**MME LE MAIRE** : Nous vous proposons d'adopter cet avenant au règlement relatif au régime indemnitaire qui précise les modalités d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel ; d'allouer à ce dispositif une enveloppe financière correspondant à 150 € par poste relevant du R.I.F.S.E.E.P. ; et d'appliquer l'ensemble de ces dispositions à côté de la campagne d'entretien professionnel annuel 2021.

S'il n'y a pas de questions, on passe au vote ?

**M. AURY** : Non, j'ai une question Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : Monsieur AURY, vous avez la parole.

**M. AURY** : Merci Madame le Maire. Je souhaitais savoir quel avait été le vote du Comité Technique sur ce projet, parce qu'il ne nous est pas indiqué.

*(hors micro)*

**MME LE MAIRE** : Il y a un avis favorable de la collectivité, avis négatif des représentants du personnel.

**M. AURY** : Il faut quand même préciser, vous me le confirmez, mais que par deux fois, l'ensemble des représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre ce projet. Il y a même eu deux réunions du C.T. puisque, quand l'unanimité des représentants du personnel votent contre un projet, vous devez le représenter en intégrant au moins partiellement les demandes des représentants du personnel. Et la deuxième fois, ils ont continué à l'unanimité de voter contre...

**MME LE MAIRE** : Monsieur AURY. Ils ont voté contre non pas le principe de l'indemnité mais ils ont voté contre le seuil, le montant de l'indemnité qu'ils trouvaient insuffisant.

**M. AURY** : Je le sais bien. Et d'ailleurs, je voulais prolonger mon intervention en disant que dans le régime actuel, les agents touchaient au moins 150 € de prime annuelle, on s'entend bien, on est toujours sur des montants annuels, ce qui est au total assez limité. Dans le nouveau règlement, tel qu'il avait été proposé, il n'y avait même plus de plancher ; visiblement la protestation des élus du personnel vous a fait remettre un seuil minimal à 50 €, annuels toujours, vous divisez pour avoir le montant mensuel. Mais effectivement, ils considèrent qu'on est très loin du compte et leur revendication était au moins de maintenir ce niveau de 150 € annuels, qui est celui qu'ils ont aujourd'hui, et même de l'augmenter. Et je crois que la loi autorise à verser jusqu'à 1 200 € annuels pour un agent de catégorie C, en sachant que, et je crois que tout le monde le sait, peut-être pas, mais que l'on a évidemment des agents territoriaux, et en particulier de catégorie C qui sont très nombreux, on est sur une moyenne de salaire qui est aux environs de 1 300 € par mois. Cette revendication ne nous semblait pas exagérée, de maintenir au moins l'existant. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**MME LE MAIRE** : Bien Monsieur AURY, dont acte.

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Qui vote contre ? Tout votre groupe Monsieur AURY ?

**M. AURY** : J'ai proposé que nous nous abstenions.

**MME LE MAIRE** : D'accord. Donc si je comprends bien, vous êtes 7 à vous abstenir. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ?

S'il n'y en a pas d'autres, les autres élus votent pour.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0047**

#### **Désignation des représentants de la ville au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

##### **MME. Caroline CAYEUX, Maire**

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts portant création au sein des établissements publics de coopération intercommunale de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC),

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du 19 février 2020, portant création de la CLETC et fixant sa composition comme suit :

- 2 représentants pour chaque commune à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,
- 6 représentants de la ville de Beauvais à raison de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de cette commission,

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les 6 représentants titulaires et les 6 représentants suppléants de Beauvais au sein de la CLETC de la CAB.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus. Monsieur Franck PIA, Monsieur Lionel CHISS, Madame Jacqueline MENOUBE, Monsieur Mohrad LAGHRARI ; Monsieur Ali SAHNOUN, et Monsieur Philippe VIBERT, sont désignés à l'unanimité, en qualité de membres titulaires et Madame Corinne FOURCIN, Monsieur Loïc BARBARAS, Madame Farida TIMMERMAN, Monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Victor DEBIL-CAUX et Madame Charlotte COLIGNON, sont désignés à l'unanimité, en qualité de membres suppléants, afin de siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

## **8 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.)**

**MME LE MAIRE** : Il nous faut 2 représentants pour chaque commune, à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Et la ville de Beauvais, en raison de son nombre d'habitants, 6 représentants de la ville de Beauvais ; 6 titulaires et 6 suppléants. J'ai la candidature, en titulaires, pour Beauvais de Franck PIA, de Lionel CHISS, de Jacqueline MENOUBE, de Mohrad LAGHRARI, d'Ali SAHNOUN et de Philippe VIBERT.

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Oui Madame BEUIL.

**MME MARAIS-BEUIL** : Vous ne donnez pas de poste à l'opposition ?

**MME LE MAIRE** : Ce n'est pas prévu Madame BEUIL. Les titulaires, je vous propose un vote groupé, à main levée ; est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Ils sont donc élus à l'**unanimité** ;

Et les suppléants, je vous propose les candidatures de Corinne FOURCIN, de Loïc BARBARAS, de Farida TIMMERMAN, de Jacques DORIDAM, de Victor DEBIL-CAUX et de Charlotte COLIGNON.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport. Monsieur Franck PIA, Monsieur Lionel CHISS, Madame Jacqueline MENOUBE, Monsieur Mohrad LAGHRARI ; Monsieur Ali SAHNOUN, et Monsieur Philippe VIBERT, sont désignés à l'unanimité, en qualité de membres titulaires et Madame Corinne FOURCIN, Monsieur Loïc BARBARAS, Madame Farida TIMMERMAN, Monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Victor DEBIL-CAUX et Madame Charlotte COLIGNON, sont désignés à l'unanimité, en qualité de membres suppléants, afin de siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0026**

#### **Convention de coordination entre la police municipale de Beauvais et les forces de sécurité de l'Etat**

#### **MME. Sandra PLOMION, Maire Adjointe**

Conformément à l'article L 512-4 du code de la sécurité intérieure, dès qu'un service de police municipale comporte aux moins trois emplois d'agents de police municipale, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat doit être conclue entre le maire, le représentant de l'Etat dans le département et le procureur de la République territorialement compétent.

Cette convention tripartite, d'une durée de 3 ans, doit être reconduite cette année afin de déterminer avec exactitude les modalités de mise en œuvre d'un partenariat efficace entre la police municipale et la police nationale. Afin de veiller à la pleine application de cette convention, un rapport et une évaluation annuelle sont prévus.

Dans ce cadre et afin d'établir un état des lieux de la délinquance sur le territoire, de fixer les priorités communes en matière de sécurité et de définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la tranquillité sur le territoire communal, de nombreux échanges et réunions de travail ont été réalisés entre la police municipale, la préfecture, la police nationale et le parquet.

Le projet de convention établi de concert, sur cette base, comporte un préambule qui reprend les axes prioritaires retenus suivi de 3 grands titres qui traitent successivement de la coordination des services (Titre I), de la coopération opérationnelle renforcée (Titre II) et du suivi et de l'évaluation du dispositif (Titre III).

Ainsi, au-delà du cadre général qui fixe les compétences entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat ainsi que les instances à travers lesquelles s'exerce la coordination (Groupe de partenariat opérationnel, réunion hebdomadaire et de crise), la convention prévoit dans son titre II la mise en place d'une coopération renforcée dans des domaines stratégiques (vidéoprotection, violences urbaines, sécurité routière, fourrière automobile...). Enfin, la convention de coordination n'exclut pas, durant ces trois années, d'autres partenariats pouvant enrichir la coopération des forces de l'ordre.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la présente convention ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et toute pièce afférente à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **9 – CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE BEAUVAIS ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ETAT**

**MME PLOMION** : Merci Madame le Maire. Il s'agit du renouvellement de la convention de coordination entre la police municipale de Beauvais et les forces de sécurité de l'Etat, sujet passionnant.

En vertu du Code de la Sécurité de l'Intérieur, dès qu'un service de police municipale comporte au moins 3 emplois d'agent de police municipale, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat doit être conclue entre le Maire, le représentant de l'Etat et le Procureur de la République. Cette convention triennale est renouvelable par reconduction expresse et détermine les modalités selon lesquelles les interventions de la police municipale sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Il y a 3 parties. La première partie comporte la répartition des compétences entre les polices municipales et nationales sur les missions de surveillance. La deuxième partie énumère les domaines dans lesquels la coopération doit être renforcée, ainsi que les moyens mis à disposition pour y parvenir, réseau de communication utilisé, participation à un poste de commandement commun. La police municipale est davantage chargée de la protection, du soutien et du renfort, la police nationale étant davantage chargée de l'intervention. La troisième partie de cette convention prévoit une évaluation annuelle de ce dispositif, ainsi que la rédaction d'un rapport annuel adressé au Procureur de la République, à Madame la Préfète et au Maire. L'application de cette convention fera également l'objet d'un examen par l'Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des d'abstentions ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.



## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0027**

#### **Renouvellement de la convention relative au renforcement de la sécurité entre la ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise**

#### **MME. Sandra PLOMION, Maire Adjointe**

L'amélioration de la sécurité et de la tranquillité dans les grands ensembles immobiliers constitue une demande forte des habitants et locataires de ces lieux d'habitation et de la ville de Beauvais.

Cette amélioration résulte d'une action conjointe et coordonnée mise en œuvre par les bailleurs qui ont une obligation de garantir et d'assurer une jouissance paisible des logements et des parties communes des immeubles, les services de l'Etat (police, justice), les communes à travers leur police municipale, les équipes de médiateurs lorsqu'elles en disposent, les acteurs associatifs.

C'est dans cet objectif de tranquillisation de la vie collective dans les grands ensembles sociaux que l'OPAC de l'Oise, principal bailleur du territoire, et la ville de Beauvais ont souhaité renforcer dès Juin 2017 ce partenariat à travers la mise en place d'une convention visant à mutualiser les moyens et à soutenir les efforts conséquents entrepris par l'OPAC depuis plusieurs années pour renforcer la sécurité de ses locataires en complémentarité des actions des forces de police et des acteurs de la prévention.

Dans le cadre de cette convention, l'OPAC de l'Oise s'engage ainsi à renforcer la présence humaine sur son patrimoine et particulièrement sur les zones où sont constatées des troubles à la tranquillité publique, à travers la mise en place d'agents de sécurité tout au long de l'année.

Ces agents sont intervenus 4 049 heures sur le patrimoine de Beauvais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 pour un coût de 137 398 €.

Ce déploiement se fait en concertation avec la ville de Beauvais et la police nationale. La ville peut toujours proposer à l'OPAC de déployer les agents de sécurité sur des immeubles où une situation de troubles à la tranquillité est constatée.

Pour 2021, la ville de Beauvais s'engage de son côté à participer au financement de cette action à hauteur de 25 938 €.

Au vu de l'intérêt de ce partenariat et de cet engagement de l'OPAC apprécié par les habitants, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le renouvellement de cette convention ;
- d'attribuer une subvention de 25 938 € à l'OPAC de l'Oise.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

## **10 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET L'O.P.A.C. DE L'OISE**

**MME PLOMION** : Il s'agit du renouvellement de la convention de mutualisation des moyens financiers entre l'O.P.A.C. de l'Oise et ses locataires et la ville de Beauvais.

Afin de renforcer leurs efforts en matière de sécurité, de tranquillisation de la vie collective dans les grands ensembles sociaux, l'O.P.A.C. de l'Oise, ses locataires et la ville de Beauvais ont souhaité s'engager dans le financement d'un service de gardiennage privé à travers la signature d'une convention de mutualisation. Cette convention annuelle est renouvelable après examen d'un bilan présenté aux locataires, il s'agit d'un renouvellement pour une 4<sup>ème</sup> année. Dans le cadre de cette convention et en complémentarité des interventions des forces de police, l'O.P.A.C. de l'Oise s'engage à missionner des agents de sécurité sur son patrimoine et plus particulièrement sur les zones où sont constatés des troubles à la tranquillité publique. Des rapports précis sont établis par les agents de sécurité et transmis aux forces de l'ordre pour leur permettre d'intervenir efficacement. Pour l'année 2020, le coût du dispositif s'est élevé à 137 398 000 € pour 4 049 heures d'intervention sur le patrimoine beauvaisien. Pour 2021, la participation financière des locataires à cette dépense a été fixée à 1,50 € par mois et par logement, dans le cadre d'un accord collectif des locataires, signé avec l'O.P.A.C. le 10 décembre 2020. Cet accord annuel pourra être renouvelé après un bilan intermédiaire définitif qui sera présenté au plus tard fin octobre 2021. La ville de Beauvais s'engage, de son côté, à participer au financement de cette action à hauteur de 25 938 € sur la base de 0,50 € par mois et par logement locatif.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.  
Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BEUIL.

**MME MARAIS-BEUL** : Merci. Lors de la Commission, j'avais posé la question à Madame PLOMION si d'autres sociétés H.L.M. s'étaient engagées dans ce genre de démarche, vous aviez d'ailleurs dit que c'était bien dommage. Et donc je rebondirai un petit peu en me tournant vers Madame le Maire pour lui demander si la S.A. H.L.M. du Beauvaisien ne pouvait pas également avoir un contrat et montrer que l'ensemble des S.A. H.L.M. pourraient le faire. Car je pense que, comme l'avait dit Madame PLOMION, vous étiez désolée que d'autres ne le fassent pas.

**MME LE MAIRE** : C'est une question que je poserai au Directeur, en effet, c'est une suggestion. Ce que je dois dire, c'est que les immeubles de la S.A. du Beauvaisien étant plus récents, ils ont tous eu des interphones et ils sont plus ou moins gardiennés et privatisés d'une manière peut-être plus importante que n'est le patrimoine de l'O.P.A.C. à ce jour. Mais c'est une remarque que je prends en compte et je reviendrai sans doute vers vous pour vous donner la réponse.

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Ah si, il y a Marianne SECK qui a levé la main.

**MME SECK** : Merci. Je souhaitais intervenir, comme vous l'avez dit, la participation financière des locataires de l'O.P.A.C. de l'Oise, résidant dans les logements collectifs répertoriés sur le patrimoine de Beauvais, est de 77 814 € annuels, soit 56,63 % du montant total des interventions des agents.

**MME SECK** (suite) Les habitants de ces logements sociaux n'ont pas spécialement des revenus permettant de payer cette charge supplémentaire pour être assurés d'une amélioration de leur sécurité et de leur tranquillité. Il faut noter aussi que dans ce contexte de crise sanitaire, beaucoup de ces locataires se retrouvent sans travail ou au chômage technique partiel et donc avec des revenus moindres. Nous proposons que cette charge soit portée par le biais du C.C.A.S. de Beauvais qui, à la vue des annulations d'évènements successifs de cette dernière année, a donc vu son budget légèrement diminuer. La tranquillité publique ne doit pas se monnayer et la responsabilité d'une ville est de rendre la tranquillité accessible à tous, peu importe leurs moyens financiers, peu importe le quartier où ils vivent. Merci.

**MME PLOMION** : C'est pour ça qu'on participe d'ailleurs, c'est pour assurer la tranquillité. Et pour répondre à votre première question, l'Association des locataires, après concertation avec les habitants, a accepté la participation financière. Je ne vois pas, vous souhaitez une participation du C.C.A.S. si j'ai bien compris... ?

**MME LE MAIRE** : Concernant le C.C.A.S., ça n'est pas prévu, ça n'est pas dans les compétences d'ailleurs du C.C.A.S. Mais comme l'a dit Madame PLOMION, cette fois-ci la Mairie participe avec l'O.P.A.C. et avec les locataires qui sont tous volontaires.

**MME SECK** : C'est l'Association des locataires qui est d'accord ?

**MME LE MAIRE** : Oui, absolument.

**MME SECK** : Ils n'ont pas consulté l'ensemble des locataires du patrimoine ?

**MME LE MAIRE** : Non, ils ont consulté l'ensemble des locataires concernés par tel ou tel immeuble. Je crois que ça ne traite pas forcément tout le patrimoine de l'O.P.A.C., parce que vu le nombre de logements.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Oui, vous votez contre Madame SECK, c'est ça ?

**MME SECK** : Oui, ce sera un vote contre du coup, parce qu'on souhaiterait que ce soit pris en charge totalement par la Ville.

**MME LE MAIRE** : D'accord.

Vous êtes 7 à voter contre.

Pas d'abstention.

Les autres élus votent pour.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à la majorité le rapport.

**VILLE DE BEAUVAIS**

**Délibération n° B-DEL-2021-0024**

**Convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques**

**M. Cédric MARTIN, Conseiller délégué**

La ville de Beauvais dispose d'infrastructures de génie civil constituées de fourreaux déposés et stabilisés par lot au fond de tranchées souterraines. Ces fourreaux, qui peuvent être raccordés à des chambres permettant de faciliter le tirage des câbles, sont indispensables à la construction de réseaux de communications électroniques.

La mise à disposition de telles infrastructures permet d'accompagner le déploiement de la fibre optique pour les particuliers comme pour les entreprises et incite les opérateurs à exploiter des réseaux souterrains au lieu d'ériger de nouveaux appuis aériens. Elle doit se faire par convention dans des conditions transparentes et non discriminatoires, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec les capacités disponibles.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer avec chaque opérateur locataire la convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques et tout acte s'y rapportant.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **11 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET DE LOCATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL SOUTERRAINES POUR LES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

**M. MARTIN** : Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques.

La Ville dispose d'une infrastructure de génie civil utile à la construction de réseaux et de communications électroniques. Elle est constituée de fourreaux, installés dans les tranchées, et permet de déployer les câbles en sous-sol et de les protéger. Des chambres sont positionnées à intervalles réguliers pour accéder plus facilement aux fourreaux et faciliter le tirage de câbles. La Ville entend accompagner le déploiement à la fibre optique pour les particuliers, comme pour les entreprises, et inciter les opérateurs à exploiter ces infrastructures souterraines pour accélérer le déploiement et éviter la pose de nouveaux appuis aériens, des poteaux, ou des travaux de génie civil supplémentaires dégradant les voies de circulation. La mise à disposition d'une telle infrastructure d'accueil doit se faire par une convention dans des conditions transparentes et moins discriminatoires, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec les capacités disponibles.

Le prix de la location proposée est de 35 centimes par cm<sup>2</sup> d'occupation de fourreaux par mètre linéaire par an. Une telle mise à disposition sera notamment utile au déploiement de la fibre optique avec le F.T.T.H. réalisé à Beauvais par SFR qui finance le réseau ouvert à tous les opérateurs commerciaux.

La couverture en fibre optique de la ville de Beauvais est aujourd'hui supérieure à 96 %. L'objectif étant d'atteindre une complétude du déploiement dans les plus courts délais, au plus tard fin 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou le conseiller délégué à signer avec chaque opérateur locataire la convention de mise à disposition et la location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques et tout acte s'y rapportant. Merci Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

Le vendredi 26 mars 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS , Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS

Date d'affichage	2 avril 2021
Date de la convocation	19 mars 2021
Nombre de présents	45
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0035**

#### **Sport - Convention d'objectifs et de moyens avec les associations sportives pour l'attribution de subventions de fonctionnement**

#### **M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif Beauvaisien en apportant un soutien par la mise à disposition de créneaux horaires dans les équipements sportifs, mais également un concours financier au fonctionnement des clubs.

A ce titre, la ville a reçu une demande de subvention de fonctionnement des associations suivantes :

- Beauvais Aquatic Club (BAC)
- Beauvais Oise Tennis (BOT)
- Beauvais Triathlon
- La Vaillante

Au regard de l'objet des associations et de l'intérêt communal de ces actions, la ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier.

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les collectivités territoriales ont l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € annuel.

Ainsi, depuis plusieurs années, la ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000 €. Il convient donc de signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations précitées qui aura pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes des 4 conventions d'objectifs et de moyens triennale ci-annexée ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association du « Beauvais Aquatic Club » (BAC), d'un montant de 34 000 € au titre de l'année 2021 ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations du « Beauvais Oise Tennis » (BOT), d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2021 ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations du « Beauvais Triathlon », d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2021 ;



- d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations du « La Vaillante », d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2021 ; Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport. Monsieur Victor DEBIL-CAUX, ne prend pas part au vote.

## **12 – SPORT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

**M. VIBERT** : Merci Madame le Maire. La ville de Beauvais encourage le développement du tissu associatif beauvaisien, en apportant un soutien par la mise à disposition de créneaux dans les équipements sportifs, mais aussi par un concours financier au fonctionnement des clubs. A ce titre, la Ville a reçu une demande de subventions de fonctionnement des associations suivantes : le B.A.C., le B.O.T., le Beauvais Triathlon et la Vaillante.

Au regard de l'objectif, de l'objet des associations et de l'intérêt communal de ces actions, la ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier. Depuis plusieurs années, la ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire, bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000 €. Il convient donc de signer une convention d'objectifs et de moyens avec les 4 associations, qui aura pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées, la convention étant conclue pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des 4 conventions, d'objectifs et de moyens, triennales ci-annexées ; d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association du Beauvais Aquatic Club d'un montant de 34 000 € au titre de l'année 2021 ; d'accorder une subvention de fonctionnement au Beauvais Oise Tennis d'un montant de 15 000 € pour l'année 2021 ; d'une subvention au Beauvais Triathlon d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2021 ; et enfin d'accorder une subvention de fonctionnement à la Vaillante d'un montant de 15 000 €, toujours au titre de l'année 2021, les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant ; et enfin d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Générale le 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.  
Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. DEBIL-CAUX** : Je suis membre du Beauvais Triathlon, donc je ne prends pas part au vote.

**MME LE MAIRE** : Très bien, merci Victor.

Pas d'avis contraires, pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité moins une voix, parce que vous ne pouvez pas participer.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport. Monsieur Victor DEBIL-CAUX, ne prend pas part au vote.

Le vendredi 26 mars 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS , Ismaïel YANNICK MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHR FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIKILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine JACQUES DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPC BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMER MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNI CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-C KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURÉLIE CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHMAN SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNAN ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS

Date d'affichage	2 avril 2021
Date de la convocation	19 mars 2021
Nombre de présents	45
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0053**

#### **Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale, concernant la période d'ouverture en mode dégradée du 1er juillet au 31 octobre 2020**

#### **M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

Dans le cadre d'une convention de concession conclue le 11 décembre 2018, la ville de Beauvais a confié le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale à la Société les Patinoires Modernes pour une durée de 26 ans, à compter du 14 décembre 2018.

La patinoire a été réalisée dans les délais contractuels et l'ouverture au public a été effective le 22 décembre 2019.

Quelques mois après cette ouverture, la patinoire a dû fermer ses portes en raison de l'épidémie de la COVID 19. Par conséquent, elle n'a reçu aucun public entre le 2 mars et le 30 juin 2020 inclus.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé pour la reconnaissance de cet évènement de force majeur au sens de l'article 1.7.1 du contrat de concession.

Après analyse des bilans financiers fournis par le délégataire et la constatation de l'absence totale de recettes, le conseil municipal a décidé d'accorder à la Société les Patinoires Modernes une indemnisation calculée sur la base des charges supportées malgré la fermeture imposée ainsi que des frais de remise en exploitation, hors plan de garantie des entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 40.000€ net, visant à couvrir la période de fermeture totale de l'établissement entre le 2 mars et le 30 juin 2020 inclus.

En complément, la ville a renoncé à l'avance versée pour l'achat des créneaux scolaires et non exécutés à hauteur de 23.100€.

Par courrier en date du 19 janvier 2021, le délégataire a formulé une demande indemnitaire cette fois-ci au titre de la reprise de l'activité en mode dégradée suites aux prescriptions gouvernementales (ouverture partielle de l'établissement avec des jauges réduites demandées par les protocoles sanitaires, annulation des stages extérieurs, etc...). Durant ces 4 mois de reprise en mode dégradé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020 inclus, l'équilibre financier tel que prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation annexé à la concession a été fortement impacté (hausse des charges et baisse des recettes).

Face à ce bouleversement de l'équilibre économique de la concession et après étude des bilans financiers fournis par le délégataire, il est proposé au conseil municipal d'accorder à la Société les Patinoires Modernes une indemnisation calculée sur la base des charges supportées, hors plan de garantie des entreprises, d'un montant global de 40 000 € net.

Le détail des différentes charges et recettes du délégataire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2021 inclus est joint en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager la dépense sur les crédits prévus au Budget 2021.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

### **13 – INCIDENCE DE LA CRISE COVID-19 SUR LA CONCESSION POUR LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE MUNICIPALE, CONCERNANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE EN MODE DÉGRADÉE DU 1ER JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020**

**M. VIBERT** : Merci Madame le Maire. Cette délibération concerne l'incidence de la crise de la Covid sur la patinoire, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020.

Quelques mois après son ouverture, la patinoire a dû fermer ses portes en raison de l'épidémie de la Covid-19, avant de reprendre 4 mois en mode dégradé, puis refermée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la reconnaissance de cet évènement de force majeure au sens de l'article 1.7.1 du contrat de concession. Par courrier en date du 19 janvier 2021, le délégataire a formulé une demande indemnitaire sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020, au titre de la reprise de l'activité en mode dégradé, suite aux prescriptions gouvernementales. Durant ces 4 mois de reprise en mode dégradé, l'équilibre financier, tel que prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation annexé à la concession, a été fortement impacté.

Face à ce bouleversement d'équilibre économique de la concession, et après l'étude des bilans financiers fournis par le délégataire, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la société Les Patinoires Modernes une indemnité calculée sur la base des charges supportées, hors plan de garantie des entreprises, d'un montant global de 40 000 € nets. Le détail des différentes charges et recettes du délégataire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2021 inclus est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à engager les dépenses sur les crédits prévus au budget 2021.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Générale en mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2021-0034

#### **Culture - Association culturelle d'Argentine (ASCA) : convention Passeurs d'images et attribution d'une subvention**

#### **MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe**

Depuis de nombreuses années, la ville de Beauvais participe à l'opération nationale « Passeurs d'images », coordonnée au plan local par l'ASCA dans le cadre des activités du cinéma Agnès Varda.

Passeurs d'images est un dispositif à vocation culturelle et sociale d'éducation à l'image, alliant la diffusion et la pratique, à destination des publics, prioritairement les jeunes, n'ayant pas ou peu accès à l'art cinématographique. Le dispositif à Beauvais s'articule autour des volets suivants :

- **la pratique d'ateliers de création** encadrés par des professionnels sous forme de stages de 5 jours organisés durant les vacances scolaires visant des jeunes de 10 à 20 ans ;
- **des animations**, rencontres débats, proposées tout au long de l'année en lien avec la programmation du cinéma Agnès Varda ;
- **des réductions tarifaires** sur les entrées valables dans les deux cinémas de la ville durant l'été 2021 pour les jeunes (10-18 ans) de Beauvais. L'obtention de la contremarque de réduction (2,50 €) se fait sur présentation de la carte BOP ;
- **« Ciné-Transat »** : trois séances de cinéma en plein-air sont prévues dans les quartiers : Saint-Lucien, Saint-Jean et Argentine. Ce volet se développe « pour » mais aussi « avec » les publics et les habitants à travers la mise en place de comités de programmation pour le choix du film, l'organisation, la communication...
- **une journée de formation** organisée avec l'ACAP-Pôle régional image, en direction des professionnels des secteurs jeunesse et social (animateurs, enseignants...), relais des publics (médiateurs, éducateurs..).

Le dispositif est porté par :

- la direction des affaires culturelles qui propose d'allouer une subvention de 14 000 € ;
- la direction du projet éducatif territorial qui prend en charge le coût des contremarques sur la base de 2,50 € par entrée.

La direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France est également partenaire du dispositif à hauteur de 3 500 € ainsi que la Préfecture de l'Oise pour le volet Ciné-Transat (6 500 €).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'allouer à l'ASCA au titre du dispositif, une subvention de 14 000 € qui sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif 2021.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.



## **14 – CULTURE - ASSOCIATION CULTURELLE D'ARGENTINE (A.S.C.A.) : CONVENTION PASSEURS D'IMAGES ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**MME FOURCIN** : Merci Madame le Maire. Ce dossier concerne le dispositif Passeurs d'images.

Depuis plusieurs années, la ville de Beauvais participe à l'opération nationale Passeurs d'images, qui est coordonnée en plan local par l'A.S.C.A. dans le cadre des activités du cinéma Agnès Varda. Passeurs d'images est un dispositif à vocation culturelle et sociale d'éducation à l'image, alliant la diffusion et la pratique à destination des publics n'ayant pas ou peu accès à l'art cinématographique.

Les principaux objectifs visés sont : un meilleur accès aux pratiques cinématographiques ; l'éducation à l'image ; la sensibilisation à la diversité culturelle ; la lutte contre les discriminations. A Beauvais, le dispositif s'articule autour de plusieurs volets : la pratique d'ateliers de création, encadrée par des professionnels sous forme de stages ; des animations

; des réductions tarifaires ; une opération Ciné-Transat qui concerne les trois quartiers politique de la ville, Saint-Lucien, Saint-Jean et Argentine ; et une journée de formation qui est organisée avec la C.A.B., pôle régional image, en direction des professionnels.

Le dispositif est porté par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville, qui propose ici d'allouer une subvention de 14 000 € au renouvellement de ce dispositif pour 2021. La Direction du Projet Educatif Territorial prend en charge le coût des contremarques sur la base de 2,50 € par entrée. La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France est également partenaire de ce dispositif, à hauteur de 3 500 €. La Préfecture de l'Oise contribue au volet Ciné-Transat à hauteur de 6 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée avec l'A.S.C.A. pour le renouvellement du dispositif ; d'allouer à l'A.S.C.A. au titre du dispositif une subvention de 14 000 €, qui sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif 2021.

Le rapport a reçu un avis positif de la Commission du 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0052**

#### **Cohésion sociale – Bourse aux initiatives citoyennes – Reconduction du dispositif en 2021 et approbation du règlement**

#### **M. Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint**

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la ville de Beauvais a proposé au début de l'année 2015 la création de la Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC).

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2021, la BBIC s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs, il s'agit au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projet d'habitants s'attache à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adresse à l'ensemble des beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 20 000 euros, inscrite au budget primitif 2021 ;
- d'approuver le règlement de la bourse.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **15 – COHÉSION SOCIALE – BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES – RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2021 ET APPROBATION DU RÈGLEMENT**

**M. LAGHRARI** : Merci Madame le Maire. Cette délibération traite de la Bourse Beauvaisienne aux Initiatives Citoyennes.

Comme vous le savez, afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la ville de Beauvais a proposé depuis l'année 2015 la création de la Bourse Beauvaisienne aux Initiatives Citoyennes, ce que l'on appelle plus communément la B.B.I.C. L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micros projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2021, la B.B.I.C. s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants. Pour les projets associatifs, il s'agit au travers de ces dispositifs d'encourager à nouveau les actions de lien social, de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville. Le projet d'habitants s'attache à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adresse à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers. Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver la reconduction du dispositif de la Bourse Beauvaisienne aux Initiatives Citoyennes, impliquant une participation financière de 20 000 €, inscrite au budget primitif 2021 ; d'approuver le règlement de la bourse.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Générale du 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0023**

#### **Service vie associative et patrimoine locatif - Convention d'objectifs et de moyens pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement -**

#### **MME. Hatice KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe**

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif beauvaisien, notamment en apportant son concours financier.

Ainsi, depuis plusieurs années, la ville a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire.

De plus, le législateur a renforcé la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Mais en vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15 000 euros.

Ces conventions d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées.

Afin de pérenniser les actions mises en place par les associations, il est donc proposé de conclure une convention pour une durée de 3 ans avec les associations suivantes :

- Accueil et Promotion
- Association Familiale Intercommunale de Beauvais AFIB
- Le Foyer des Jeunes Travailleuses
- Les Amis des fêtes Jeanne-Hachette
- Voisinlieu Pour Tous
- SOSIE

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser madame le maire à signer les conventions ci-annexées.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **16 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE LOCATIF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

**MME KILINC SIGINIR** : Merci Madame la Maire. C'est une délibération qui concerne les conventions d'objectifs et de moyens pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif beauvaisien, notamment en apportant son concours financier. Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire. De plus, le législateur a vraiment forcé la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. Mais en vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15 000 €. Ces conventions d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation de ces subventions.

Afin de pérenniser les actions mises en place par les associations, il est proposé de conclure une convention pour une durée de 3 ans avec les associations suivantes : Accueil et Promotion ; l'A.F.I.B. ; le Foyer des Jeunes Travailleuses ; les Amis des Fêtes Jeanne Hachette ; Voisinlieu pour Tous ; et SOSIE.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer ces conventions ci-annexées ; les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant. Le rapport a été présenté pour information à la Commission Générale du 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.  
Est-ce qu'il y a des questions ? Madame FOURCIN.

**MME FOURCIN** : Ce n'est pas une question, c'est juste que je voulais présenter mes excuses aux collègues, parce j'ai lu de manière un petit peu automatique la fin de la délibération en parlant d'avis positif de la Commission, parce que c'est d'habitude comme ça que c'est présenté. Et en fait, j'observe de manière plus attentive, a posteriori, qu'il n'est plus question d'avis positif de la Commission, mais simplement de faire état que ça a été présenté à la Commission. Donc je devais être parfaitement honnête, il n'y a pas eu d'avis positif de la Commission sur le dossier.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.  
Pas de questions, pas d'avis contraires ?  
Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0025**

#### **Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie éducative - Les cités éducatives**

#### **MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe**

Les cités éducatives lancées en 2018 par le gouvernement symbolisent la continuité de l'action publique au sein des territoires de la politique de la ville.

Présentée comme un label d'excellence, la cité éducative permet de reconnaître et de valoriser une synergie entre acteurs locaux sur un même territoire pour accompagner les actions éducatives tout au long de la vie d'un enfant 0 à 25 ans. Il s'agit de renforcer les moyens d'accompagner chaque enfant dans son parcours.

La candidature n'est accessible qu'au quartier en REP +, accueillant plus de 5 000 habitants et concerné par un programme de rénovation urbaine NPRU.

Dès 2019, 80 cités éducatives avaient été mises en place.

En 2021, l'Etat, pour déployer cette politique, propose 46 nouveaux territoires à ce label dont le quartier Argentine de la ville de Beauvais.

Les grands objectifs sont :

- *Conforter le rôle de l'école* : encourager la mixité sociale, améliorer le bien-être des élèves et des personnels, renforcer le suivi personnalisé des élèves, encourager l'ambition scolaire et la coopération avec les parents,
- *Promouvoir la continuité éducative* : favoriser la scolarisation précoce, faciliter l'implication des parents, développer la santé et l'hygiène, lutter contre le décrochage scolaire, promouvoir l'éducation artistique et culturelle, développer la pratique sportive, diffuser la culture scientifique et technique,
- *Ouvrir le champ des possibles* : faire découvrir les filières de formation et du monde du travail, favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme, aider à l'insertion des jeunes sans qualification, développer la mobilité et les rencontres, participer à la société numérique de demain.

Pour ce faire, l'Etat s'engage à verser des crédits selon les projets labellisés. Il nomme un chef de file au sein de l'Education nationale. A Beauvais, le principal adjoint du collège Henri Beaumont est pressenti pour coordonner la mise en place d'un projet éducatif partagé et le programme d'actions.

La ville de Beauvais souhaite copiloter la cité éducative en nommant un chargé de projet qui aura pour mission de mettre en place les moyens d'une bonne coopération des acteurs, l'analyse des besoins et la proposition d'actions adaptées. Enfin, il suivra les actions et évaluera leurs effets sur le public, les acteurs pour les valoriser largement.

Ce label a donné lieu dans d'autres communes, par exemple, à la création d'un point information familles afin d'apporter aux parents et aux enfants les éléments de compréhension de l'environnement scolaire, la mise en place de dispositifs de prévention de l'exclusion scolaire au collège, la création de rendez-vous des élèves de CM2 pour mieux les préparer à l'entrée au collège.

A Beauvais, le label valorisera les actions et mettra en lien les acteurs du quartier Argentine tels les 9 écoles publiques du quartier, le Collège Henri BEAUMONT, les 2 crèches, les 3 Accueils de loisirs, le centre social MAJI, La BULLE, Rosalie, l'ASCA...

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire à faire acte de candidature au label « Cités éducatives » en faveur du quartier Argentine au côté du collège Henri Beaumont, auprès de la Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et de la Préfecture de l'Oise
- de mettre en place les moyens nécessaires pour copiloter avec l'Education nationale l'élaboration du projet et la mise en place d'un programme d'actions partagées avec les acteurs du quartier en faveur de l'accompagnement du parcours éducatif des enfants (Etat, collectivité territoriale, associations)
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer et produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **17 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE - VIE ÉDUCATIVE - LES CITÉS ÉDUCATIVES**

**MME LEBRETON** : La collectivité a été sélectionnée parmi 46 territoires pour obtenir le label Cité éducative.

Ce dispositif, réservé aux quartiers en REP+, s'inscrit dans la continuité de l'action publique déjà engagée au sein des territoires. Cette cité éducative sera déployée dans le quartier Argentine à Beauvais avec trois objectifs : conforter le rôle de l'école ; promouvoir la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles. Il a pour objectif de faire du lien entre tous les acteurs du territoire et mettre en place des actions éducatives pour chaque enfant au cours de son parcours de vie entre 0 et 25 ans. La gouvernance s'organisera autour d'un chef de file en la présence du principal adjoint du collège Henri Baumont et d'un chargé de projets au niveau de la Ville pour coordonner les acteurs de terrain, analyser les besoins, proposer des actions adaptées, avec une évaluation des effets sur le public ciblé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à faire acte de candidature au label Cité éducative, en faveur du quartier Argentine aux côtés du collège Henri Baumont, auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale et de la Préfecture de l'Oise ; de mettre en place les moyens nécessaires pour copiloter avec l'Éducation nationale l'élaboration du projet et la mise en place d'un programme d'actions partagées avec les acteurs du quartier, en faveur de l'accompagnement du parcours éducatif des enfants, Etat, collectivités territoriales, associations ; d'autoriser Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer et produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Générale du 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie. J'ai vu que Monsieur AURY demandait la parole.

**M. AURY** : Tout à fait, merci Madame le Maire. Nous ne pouvons évidemment qu'être d'accord avec les grands objectifs généreux qui sont affichés par le dispositif dit de Cité éducative et accepter l'augure des quelques crédits que nous annonce l'État à cette occasion. Toutefois, je veux dire que le lendemain même où une Secrétaire d'État est venue annoncer la possibilité de ce dispositif à vos côtés, Madame le Maire, en fanfare, au collège Baumont, le lendemain même, le principal du collège annonçait au personnel que les moyens prévus pour l'établissement, à la rentrée 2021, seraient en diminution. Perte de 20 heures sur la dotation globale horaire, suppression de dédoublement, y compris par exemple en mathématiques, moins d'élèves en section de natation, on passe d'une classe à 8 ou 9 élèves, etc. Et donc, je ne peux que vous appeler, et nous appeler tous, à une grande vigilance pour que ce dispositif ne soit pas un marché de dupes, comme ce que le Gouvernement sait si bien inventer, avec un bel affichage sur la Cité éducative, avec le financement de quelques projets, et puis à côté, une réalité de restriction des moyens structurels, aujourd'hui du collège Baumont, peut-être demain d'autres écoles.

**MME LE MAIRE** : Merci Monsieur AURY. Qui vote contre ? (*inaudible*)

**M. AURY** : On, ne vous entend pas Madame le Maire.

**M. PIA** : Je voulais terminer sur une note positive, parce que je voulais vous annoncer que, puisqu'on parle du collège Henri Baumont, qu'ils ont eu, une des classes, le 1<sup>er</sup> prix Jeanne Hachette. Vous savez, c'est ce prix Jeanne Hachette que nous avons monté sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et j'ai eu plaisir d'aller saluer les élèves avant-hier.



**M. PIA** (suite) On peut se féliciter du travail qui est fait par l'équipe pédagogique du collège Baumont par rapport à toutes ces questions qui ont trait à la discrimination, puisque c'était la semaine dédiée à la discrimination et il y a vraiment un travail fait par à la fois le corps enseignant, les C.P.E. Les élèves étaient très motivés et vraiment très participatifs. Je voulais terminer sur cette note positive.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup Franck PIA. Donc j'ai bien compris que le groupe de Madame LUNDY votait contre la délibération n ° 17, c'est ça ?

**M. AURY** : Non, pas du tout, mais je crois qu'il y a des demandes de parole. J'ai vu que Dominique CLINCKEMAILLIE a levé la main.

**MME LE MAIRE** : Oui, mais c'est parce qu'elle clignote sa main, donc je ne l'avais pas vue. Madame CLINCKEMAILLIE, vous avez la parole.

**MME CLINCKEMAILLIE** : C'est vrai que ce n'est pas toujours évident, merci Madame la Maire. Oui, je voulais compléter ce qu'a dit mon collègue Thierry AURY, parce que moi je m'inquiète quant à l'avenir de ce dispositif, parce que c'est un dispositif expérimental sur 3 ans avec un fonds d'amorçage. Avez-vous la garantie que cette dotation est pérenne ? Parce que si ce n'est pas le cas, ce serait désastreux pour l'équipe éducative et donc ce serait la Ville qui prendrait en charge ou ce serait carrément l'abandon du projet. Avez-vous cette garantie ?

**MME LE MAIRE** : C'est en effet, comme vous le dites, un dispositif expérimental qui peut être renouvelé une fois. Parce qu'il faut, j'imagine, donner des chances à d'autres collèges et là, c'est le collège qui est chef de file par rapport aux écoles primaires du quartier et il faut que ce soit sur un quartier politique de la ville. Pour l'instant, c'est 3 ans, j'espère que ce sera prolongé.

On passe au vote. Pas d'avis contraires, pas d'abstentions ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

Le vendredi 26 mars 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS , Ismaïel YANNICK MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHR FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIGNON, KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine JACQUES DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPC BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMER MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CORREIA, KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURÉLIE, CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHC SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNAN, ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS

Date d'affichage	2 avril 2021
Date de la convocation	19 mars 2021
Nombre de présents	45
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0028**

#### **Foncier - Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFLO portant extension du périmètre d'intervention au bien sis 11 rue de Buzanval**

#### **M. Franck PIA, Maire Adjoint**

La ville de Beauvais a signé le 23 avril 2019 une convention de portage avec l'Etablissement Public foncier des territoires Oise et Aisne relative au bien sis 26 rue Carnot à Beauvais anciennement occupé par l'enseigne Mac Donald's et actuellement à l'état de friche.

Pour mémoire cette acquisition s'inscrit dans le Programme « Action cœur de ville » pour lequel la ville de Beauvais et L'EPFLO sont signataires, et qui vise notamment la promotion d'une offre attractive en logements et d'un développement économique et commercial équilibré.

Un programme de 18 logements avec commerces en rez-de-chaussée est actuellement à l'étude.

Par déclarations d'intention d'aliéner en date du 20 novembre 2020, reçues en Mairie le 24 novembre 2020, la ville de Beauvais a été informée de la mise en vente du local commercial et de deux places de stationnement sis 11 rue de Buzanval, cadastrés section M n°251 lots 17, 18, 20 et 21.

L'acquisition de ce bien, situé à l'arrière du bien sis 26 rue Carnot, est une réelle opportunité qui permettrait de constituer un îlot d'un seul tenant et d'optimiser la requalification de ce secteur.

Par décision en date du 28 décembre 2020, la ville de Beauvais a délégué le droit de préemption urbain à l'EPFLO pour l'acquisition de ces biens. Un accord avec le propriétaire a été trouvé moyennant le prix de 250 800 €.

L'avis des Domaines en date du 21 décembre 2020 s'élève à 228 000 €.

S'agissant d'un projet d'ensemble, il a été convenu avec l'EPFLO d'intégrer cette acquisition à la convention de portage relative au bien sis 26 rue Carnot. Le coût du portage foncier serait ainsi majoré de 260 000 € (coût d'acquisition + frais), soit un montant total de 1 415 000 €.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 octobre 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 16 février 2007 portant adhésion à l'EPFLO et adoption de ses statuts,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFLO portant extension du périmètre d'intervention au bien sis 11 rue du Buzanval et cadastré section M n°251, lots 17, 18, 20 et 21, soit un coût global affecté à l'opération d'un montant de 1 415 000 €,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et, en particulier, l'avenant n°1 à la convention de portage y afférent, étant précisé que celle-ci engage la commune au rachat du bien au terme du délai de portage.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus. Monsieur Franck PIA et Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prennent pas part au vote.

## **18 – FONCIER - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'E.P.F.L.O. PORTANT EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION AU BIEN SIS 11 RUE DE BUZANVAL**

**M. PIA** : Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une convention qu'on connaît déjà, c'est une convention de portage foncier entre l'E.P.F.L.O. et la Ville, pour une opération qui concerne le projet cœur de ville, puisque ça concerne l'ancien McDo qui va être transformé en logements, qui se situe, comme chacun le sait, rue Carnot.

Il se trouve que nous avons eu l'opportunité de pouvoir acquérir ou faire acquérir par l'E.P.F.L.O. le commerce qui se trouve juste derrière, 11 rue de Buzanval, et qui permet ainsi de requalifier vraiment ce secteur et de réunir en quelque sorte ces deux lots pour en faire un immeuble beaucoup plus agrandi. Puisque, effectivement, on va vers 18 logements, c'est une nouvelle opération qu'on souhaitait vous soumettre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de portage avec l'E.P.F.L.O., portant extension du périmètre d'intervention au bien sis 11 rue de Buzanval, je vous laisse lire les numéros de parcelles, pour un coût total de 1 415 000 € ; et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et en particulier cet avenant n° 1 à la convention de portage y afférent. Etant précisé que celle-ci engage la commune au rachat du bien aux termes du délai de portage.

La Commission Générale a été informée de ce projet le 17 mars 2021

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BEUIL.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je me déporterai car je suis administratrice de l'E.P.F.L.O., donc je ne participe pas au vote.

**MME LE MAIRE** : Très bien, et Franck PIA également.

La délibération est **adoptée à l'unanimité, moins 2 voix des administrateurs.**

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus. Monsieur Franck PIA et Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prennent pas part au vote.

Le vendredi 26 mars 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS , Ismaïel YANNICK MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHR FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIGIER, KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine JACQUES DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPC BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMER MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CORREIA, KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURÉLIE, CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHMANI, SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNAN, ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS

Date d'affichage	2 avril 2021
Date de la convocation	19 mars 2021
Nombre de présents	45
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0029**

#### **Foncier - Avenant n°1 à la convention de rétrocession de VRD - Opération sise rue de la Trépinère**

#### **M. Christophe GASPART, Conseiller municipal**

La ville de Beauvais est signataire de la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la communauté d'agglomération du Beauvaisis signée le 4 décembre 2019 avec notamment l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'OPAC de l'Oise.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) des quartiers Saint-Lucien et Argentine, l'OPH OPAC de l'Oise est concerné par la démolition de 245 logements sociaux dont 196 doivent être reconstruits.

Des sites ont ainsi été identifiés pour pouvoir permettre la reconstitution de l'offre en logements démolis, notamment le terrain situé rue de la Trépinère cadastré section AY n°724.

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le conseil municipal approuvait la convention de rétrocession de la voirie et réseaux divers afférente à cette opération en application de l'article R 431-24 du code de l'urbanisme.

Il s'avère que le plan masse de l'opération a été modifié, passant de 24 à 22 maisons individuelles, l'emprise ainsi libérée étant dédiée à du stationnement.

Il convient d'acter cette modification par voie d'avenant, l'emprise à rétrocéder dans le domaine public telle que figurée sur le plan ci-annexé étant désormais de 2306 m².

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de rétrocession de voirie et des espaces verts entre la ville de Beauvais et l'OPH OPAC de l'Oise relative à l'opération sise rue de la Trépinère,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

## **19 – FONCIER - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE RÉTROCESSION DE V.R.D. - OPÉRATION SISE RUE DE LA TRÉPINIÈRE**

**M. GASPART** : Merci Madame le Maire. Cette délibération concerne un avenant n° 1 de la convention sur la rétrocession des V.R.D., opération rue de la Trépinrière.

La ville de Beauvais, signataire de la déclaration, s'engage pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, signé le 4 décembre 2019, avec notamment l'Agence Nationale Rénovation Urbaine de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et l'O.P.A.C. de l'Oise.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des quartiers Saint-Lucien et Argentine, l'O.P.A.C. de l'Oise est concernée par les démolitions de 245 logements sociaux dont 196 doivent être reconstruits. Des sites ont ainsi été identifiés pour pouvoir permettre la reconstruction de l'offre en logements démolis, notamment le terrain rue de la Trépinrière cadastré section AY724.

Par délibération du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal approuvait la convention de rétrocession de la voirie et réseaux divers afférents par opération de l'application de l'article du Code de l'Urbanisme. Il s'avère que le plan de masse de l'opération a été modifié, passant de 24 à 22 maisons individuelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 de la convention de rétrocession de voirie et des espaces verts entre la Ville et l'O.P.A.C. ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information le 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie. Madame CLINCKEMAILLIE, vous avez demandé la parole ?

**MME CLINCKEMAILLIE** : Oui merci Madame la Maire. Le 3 juillet 2020, nous nous sommes abstenus lors de la présentation de ce projet. Cette situation en contrebas de l'avenue Jean Mermoz, dans un quartier déjà bien dense où cet espace représentait le lieu de promenade et de respiration, n'augmentera pas la qualité de vie des riverains. Nous sommes bien sûr très favorables à la mixité sociale, mais les conditions ne sont pas réunies ici pour une bonne intégration au sein de ce vieux quartier et un cadre de vie agréable. Cet avenant donne finalement plus de place à la voiture, c'est tout. Les jardins ne sont pas plus grands, les espaces extérieurs non plus. Je maintiens qu'un petit habitat collectif, bien pensé, avec des parkings souterrains, disposant d'espaces communs partagés, ouvert sur le quartier, aurait été une meilleure option. Merci de votre attention. Donc nous allons nous abstenir sur cette délibération Madame la Maire.

**MME LE MAIRE** : Merci Madame CLINCKEMAILLIE.

Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ?

Donc les autres élus votent pour.

**M. AURY** : Non, non, non, non, non, moi je m'abstiens également.

**MME LE MAIRE** : Monsieur AURY, vous vous abstenez aussi. Monsieur NARZIS aussi, tout le groupe s'abstient ?

**M. AURY** : Oui.



**MME LE MAIRE** : Non, vous n'êtes que 4 à vous abstenir, les autres votent pour. Et Madame CLINCKEMAILLIE, vous vous abstenez aussi ?

**M. AURY** : Si Mehdi RAHOUI, Leila DAGDAD lèvent la main également, ça ne fait pas 4 Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : Non mais c'est récent Monsieur AURY, vous n'avez pas vu le rappel...

**M. AURY** : Mais vous savez Madame le Maire, je vous rappelle que nous on est en prison, on est dans une situation qui n'est quand même pas facile !

**MME LE MAIRE** : Non, ce n'est pas facile. Dur dur d'être dans l'opposition en visioconférence !

**M. AURY** : Non, non, c'est surtout dur dur d'être en visio Madame le Maire. C'est en visio que c'est dur.

**MME LE MAIRE** : Il n'y en a que 6 quand même, ça je sais compter, qui est le 7<sup>-ème</sup> qui ne vote pas ?

**M. AURY** : Marianne SECK a levé la main.

**MME LE MAIRE** : Ça y est.

**M. AURY** : Il faut être patiente, vous m'avez invité à la patience, tout à l'heure, que j'ai eue. Je vous invite aussi à la patience Madame le Maire, ou alors à mettre en place un dispositif qui nous permette de voter facilement.

**MME LE MAIRE** : Oui, ça va. Donc il y a 7 abstentions.  
Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0030**

#### **Foncier - Régularisations foncières avenue Gay Lussac**

#### **M. Mamadou LY, Maire Adjoint**

Le propriétaire du magasin de vente de pièces automobiles situé avenue Gay Lussac, Monsieur Zioueche, a signalé à la ville de Beauvais des irrégularités foncières concernant les bâtiments lui appartenant.

En effet, une partie des bâtiments édifiés sur la parcelle cadastrée section AF n°267 empiètent sur le domaine public (rue de Paris) mais également sur la parcelle en nature d'espaces verts cadastrée section AF n° 268, propriété de la ville de Beauvais.

Il est donc proposé de céder à Monsieur Zioueche les emprises empiétant sur les terrains appartenant à la ville de Beauvais. Un document d'arpentage a été établi à cet effet.

Concrètement, il s'agit de la parcelle nouvellement cadastrée section AF n° 356 pour 819 m<sup>2</sup> située en zone UE du PLU et de la parcelle issue du domaine public nouvellement cadastrée section AF n°358 pour 361 m<sup>2</sup> située en zone N du PLU.

L'avis des Domaines en date du 9 mars 2021 évalue la parcelle située en zone UE du PLU à 32 € HT le m<sup>2</sup> et la parcelle située en zone N du PLU à 1 € le m<sup>2</sup>.

Le prix se décompose ainsi de la manière suivante :

- Parcelle AF 356 : 819m<sup>2</sup> \* 32 € = 26 208 € HT
- Parcelle AF 358 : 361 m<sup>2</sup> \* 1 € = 361 €

Etant ici précisé qu'en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la vente du terrain est dispensée d'enquête publique préalable au déclassement, les fonctions de desserte et de circulation de la voie n'étant pas affectées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation et déclasser du domaine public communal l'emprise de 361 m<sup>2</sup> située avenue Gay Lussac,

- de vendre à la SCI KYA, représentée par M Zioueche, la parcelle cadastrée section AF n° 356 d'une superficie de 819 m<sup>2</sup> au prix de 26 208 € H.T, ainsi que la parcelle déclassée du domaine public et nouvellement cadastrée section AF n° 358 au prix de 361 €, conformément à l'avis des Domaines,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **20 – FONCIER - RÉGULARISATIONS FONCIÈRES AVENUE GAY LUSSAC**

**M. LY** : Merci Madame le Maire. Avant de commencer cette délibération, je souhaiterais apporter quelques précisions et préciser que j'ai été élevé par une femme exceptionnelle qui m'a appris le respect et l'intégrité. Simplement, j'estime que le marketing environnemental ne fait qu'aggraver le dérèglement climatique et cela me rend très triste pour le monde.

Par la délibération n° 20, régularisations foncières avenue Gay Lussac, le propriétaire du magasin de vente de pièces automobiles situé avenue Gay Lussac, Monsieur ZIOUECHE, a signalé à la ville de Beauvais des irrégularités foncières concernant les bâtiments lui appartenant.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre à la société, à la SCI KYA représentée par Monsieur ZIOUECHE, la parcelle cadastrée section AF n° 356 d'une superficie de 819 m<sup>2</sup> au prix de 26 208 € H.T., conformément à l'avis des Domaines. La parcelle déclassée du domaine public est nouvellement cadastrée section AF n° 358 au prix de 361 € conformément à l'avis des Domaines ; autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Générale du 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LUNDY et Monsieur NARZIS, vous avez une question ? (*inaudible*)

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

**VILLE DE BEAUVAIS**

**Délibération n° B-DEL-2021-0031**

**Foncier - Vente du bien sis 25 rue de la Briqueterie**

**M. Franck PIA, Maire Adjoint**

La ville de Beauvais est propriétaire d'une maison de plain-pied d'une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup> sise 25 rue de la Briqueterie, cadastrée section CA n°25.

Ce bien est actuellement mis à disposition de l'association « Maison de la Paix » moyennant une convention arrivant à échéance le 31 décembre 2021.

L'association a fait connaître à la ville de Beauvais son intention d'acquérir le bien.

L'avis des Domaines en date du 9 novembre 2020 s'élève à 162 000 €.

La ville n'ayant plus l'usage de ce bien, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Il est proposé au conseil municipal :

- de vendre à l'association « Maison de la paix », représentée par M Abdelhak Elballouti, le bien cadastré section CA n°25 moyennant le prix de 162 000 €, conformément à l'avis des Domaines,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0039**

#### **Foncier - Vente du lot 42 du lotissement de la longue Haye**

#### **M. Franck PIA, Maire Adjoint**

Le lotissement de la longue Haye est un lotissement à vocation mixte majoritairement orienté vers l'habitat mais qui permet également l'implantation d'activités économiques. Quatre lots sont ainsi destinés à de l'activité tertiaire.

Dans la continuité du projet d'activités médicales qu'il porte sur le lot 43, M Farid Saada a sollicité la ville de Beauvais pour acquérir le lot 42 limitrophe en vue d'installer notamment un pôle d'imagerie médicale.

Le prix de vente est de 40 € H.T le m<sup>2</sup> pour le lot 42 d'une superficie totale de 2547 m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des Domaines en date du 16 février 2021.

Etant ici précisé que la parcelle est grevée par le passage d'une canalisation d'eaux usées en limite séparative sur une bande de 121 m<sup>2</sup>. Une convention de servitude au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sera donc à établir.

Le permis de construire devra être déposé dans un délai maximal de six mois à compter de la signature de la promesse de vente et les travaux devront avoir commencé dans un délai maximal de trois ans à compter de la signature de la promesse de vente.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre à la société H2F, représentée par monsieur Farid Saada, ou toute autre personne se substituant, le lot 42 cadastré section AG n° 756 d'une superficie de 2547 m<sup>2</sup> au prix de 40 € H.T le m<sup>2</sup>, TVA en sus à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des Domaines, soit un total de 101 880 € H.T,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## **22 – FONCIER - VENTE DU LOT 42 DU LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE**

**M. PIA** : Il s'agit de la vente du lot 42 du lotissement de la Longue Haye.

Le prix de vente est fixé à 40 € H.T. le m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 2 547 m<sup>2</sup>. Il a été fixé, conformément à l'avis des Domaines, en date du 16 février 2021. Il vous est précisé que la parcelle est grevée par le passage d'une canalisation d'eaux usées en limite séparative sur une bande de 121 m<sup>2</sup>, sachant que le permis de construire devra être déposé dans un délai maximal de 6 mois à compter de la signature de la promesse de vente.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre à la société H2F, représentée par Monsieur Farid SAADA ou toute autre personne se substituant, le lot 42 cadastré section AG n° 756 d'une superficie de 2 547 m<sup>2</sup> au prix de 40 € H.T. le m<sup>2</sup>, T.V.A. en sus à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des Domaines, soit un total de 101 880 € H.T. ; et d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été également présenté en Commission Générale le 17 mars 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

C'est la fin de ce Conseil Municipal. Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 26 mai 2020.

1- **25 novembre 2021** : Passation d'un contrat avec Monsieur AUER, kinésithérapeute, pour la location du cabinet (lettre G d'une superficie de 17,73 m<sup>2</sup>) au sein du pôle santé Clémenceau pour une durée d'hébergement de six ans. Le montant du loyer s'élève à 379,57 € TTC.

2- **25 novembre 2021** : Passation d'un contrat avec Monsieur AUER, kinésithérapeute, pour la location du cabinet (lettre F d'une superficie de 28,57 m<sup>2</sup>) au sein du pôle santé Clémenceau pour une durée d'hébergement de six ans. Le montant du loyer s'élève à 611,63 € TTC.

3- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec monsieur Thierry VAN HOOREN demeurant 1 chemin Bosquet – Saint Martin le Noeud, concernant la location de la parcelle en nature de terre, à usage agricole, sise Aux Marais cadastrée section ZA n°15 d'une surface de 2 ha 27 a. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 235,11 euros.

4- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec monsieur Michel GILLON demeurant 200 rue de Saint Just des Marais – 60000 Beauvais, concernant la location des parcelles en nature de jardin, cadastrées section AX n°s 602 et 604 d'une surface de 1125 m<sup>2</sup> sises rue Jean-Jacques Fénot à Beauvais. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

5- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'EARL GRATIA domiciliée 10 Arthur Magot – 60000 Beauvais, concernant la location des parcelles en nature de terre à usage agricole sises lieudit « La Justice » à Beauvais, cadastrées section ZE n° 591 d'une superficie de 1 ha 43 a 23 ca, ZE n° 594 d'une superficie de 23 a 81 ca, ZE n°597 d'une superficie de 32 a 41 ca et ZE n°588 d'une superficie de 29 a 35 ca. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 266,79 euros.

6- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec la SCEA Ferme de Saint Antoine, représentée par madame Alice LEVIEL demeurant 5, impasse du caveau – 60000 Beauvais, concernant la location de terre agricoles, parcelles cadastrées section ZE n°s 698p, 830 et 833p sises lieudit « Manoury » ainsi que la parcelle cadastrée section ZE n°164 sise « Le Muid » à Beauvais. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 238,90 euros.



7- **8 janvier 2021** : Passation d'une convention avec la SCEA Ferme de Saint Antoine, demeurant 5, impasse du caveau – 60000 Beauvais, concernant la location des parcelles en nature de terres cadastrées section ZE n° 88 sise lieudit « Le Maille » à Beauvais d'une superficie de 30 a 70 ca environ et ZB n° 534p sise lieudit « chemin de Bonlier » d'une superficie de 4 ha 10 a environ dont la ville de Beauvais est propriétaire. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 399,60 euros.

8- **9 janvier 2021** : Passation d'une convention avec monsieur Nagib BENGHEZALA demeurant 24 rue Demorlaine – 60000 Beauvais, concernant la location des parcelles en nature de jardin, cadastrées section AX n°s 81, 82 et 83 d'une surface de 298 m<sup>2</sup> sises rue Jean-Jacques Fénot à Beauvais. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

9- **12 janvier 2021** : Passation d'une convention, à titre gracieux, avec la SA d'HLM du Beauvaisis demeurant 6, rue des Tuileries – 60000 Beauvais, concernant l'occupation d'une emprise de 270 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle cadastrée section AL n° 486, propriété de la ville de Beauvais en vue d'y installer une base chantier, afin de démarrer les travaux de construction d'un programme d'environ 17 maisons et deux collectifs en accession sociale à la propriété sur les parcelles cadastrées section AL n°s 482, 636, 639 et 645 situées sur le site Agel à Beauvais.

10- **18 janvier 2021** : Modification n°1 du marché avec la société OPTION SERVICE – 60400 Genvry, concernant la mise à disposition d'accès à internet et d'interconnexions de réseaux via internet, afin de lui permettre d'installer une fibre 1G Celeste.

11- **19 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association Sol'itinera pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 9, allée Johann Strauss, bât D 01 à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

12- **20 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association Profondhis – Patrick Ansar pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis rue Pierre Garbet à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

13- **20 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association Société Philharmonique de Beauvais pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans l'espace du Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

14- **20 janvier 2021** : Passation d'une convention avec la crèche la Parentine pour la mise à disposition, d'un local sis 13, rue de Thiérache à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie et acceptée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, moyennant une redevance annuelle de 1 370,08 €.

15- **20 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association de gestion des crèches et halte-garderie « Pierre Jacoby » pour la mise à disposition, d'un local sis 16, avenue des Flandres Dunkerque à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie et acceptée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, moyennant une redevance annuelle de 11 819,98 €.

16- **20 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association CIDFF pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans la MSIH sise 25, rue Maurice Segonds à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

17- **20 janvier 2021** : Passation d'un contrat avec « les patinoires modernes » sises rue du Marais de Neuville – Hameau de Romaine – 80860 Ponthoile, concernant l'achat de 216 créneaux de cours de patinage destinés aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de la ville de Beauvais. Le prix unitaire de chaque séance est fixé dans le contrat de DSP à 275 € TTC, représentant une valeur totale de 59 400 € TTC pour les 216 créneaux.

18- **20 janvier 2021** : Déclaration sans suite du marché de travaux de renouvellement de la pompe et des canalisations hydrauliques du système de renouvellement d'eau de baignade du plan d'eau.

19- **21 janvier 2021** : Passation d'une convention avec la SCEA DEWULF demeurant la Couture-Haudicourt à Aumale, concernant la mise à disposition de la parcelle en nature de terre à usage agricole, cadastrée section CA n° 60 d'une superficie de 2 ha 52 a 60 ca sises à Beauvais. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 268,83 euros.

20- **28 janvier 2021** : Passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture de pièces détachées d'origine pour les véhicules avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : pièces détachées pour véhicules de marques CITROEN – société DISPRO FITZ 60600 Fitz James,
- Lot 2 : pièces détachées pour véhicules de marque FIAT – ce lot est déclaré infructueux en raison d'absence d'offres,
- Lot 3 : pièces détachées pour véhicules de marque PEUGEOT - société DISPRO FITZ 60600 Fitz James,
- Lot 4 : pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT – société SEGO GUEUDET FRERES – 60005 Beauvais Tillé.

21- **28 janvier 2021** : Passation d'un contrat avec la compagnie d'art de la rue « Les Gentils Coquelicots » sise au lieudit Capéran 32260 Lamaguère, pour la programmation du spectacle « Manège à pédales Le Petit Clapotis du Grand Large », concernant l'organisation annuelle du festival « Malices et Merveilles ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 500 € TTC.

22- **28 janvier 2021** : Passation d'un contrat avec la compagnie d'art de la rue « La Surintendance » sise Le Prieuré Saint-Marc 49350 Les Rosiers sur Loire, pour la programmation du spectacle « Calixte de Nigremont, Hommes du Monde », concernant l'organisation annuelle du festival « Malices et Merveilles ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 500 € TTC.

23- **1<sup>er</sup> février 2021** : Passation d'une convention avec l'association Destins de Femmes pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local situé au 9 allée Johann Strauss Bât D1 à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

24- **1<sup>er</sup> février 2021** : Passation d'une décision concernant l'achat des biens matériels (bâtiments local atelier, arrière local, matériel de cuisine, de jardin et de prêt pour pratiquant) implanté sur la nautique au Plan d'Eau du Canada, auprès de Maître Gilles PELIGRINI mandataire judiciaire. L'achat est conclu pour un montant de 6 000 € HT, soit un montant total de 7 200 € TTC.

25- **1<sup>er</sup> février 2021** : Passation d'une convention, à titre gracieux, avec monsieur et madame BEREZECKI, 3 rue de l'Hermitage – 60000 Beauvais, concernant l'occupation de la parcelle en nature de jardin de 245 m<sup>2</sup> environ relevant du domaine public et jouxtant leur propriété, en vue de l'entretenir et d'en jouir comme espace engazonnée uniquement.

26- **2 février 2021** : Passation d'un avenant n°1 avec la société LIBRICIEL SCOP – 34000 Montpellier, concernant un contrat de maintenance et de support du logiciel i-parapheur S2LOW. Les frais correspondants s'élèvent à 1 041,66 euros HT.

27- **3 février 2021** : Passation d'un contrat avec la société MGDIS – 56038 Vannes, concernant un service de maintenance et d'hébergement de la solution MGDIS « Portail des Aides en mode hébergés ». La dépense annuelle est d'un montant de 6 280 euros HT.

28- **5 février 2021** : Passation d'une convention avec l'association Les Pieds dans l'Eau pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 192, rue de Saint Just des Marais à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

29- **5 février 2021** : Création de la régie n°133 Quadrilatère, concernant les tarifs de vente des articles du Quadrilatère :

Produits	Prix achat TTC	Marge	Prix de vente public
Eau et Soda			
Eau de source 50cl - Cristaline	0,16	84%	1,00 €
Eau pétillante 33 cl - Badoit	0,62	38%	1,00 €
Eau pétillante 33 cl Perrier	0,58	42%	1,00 €
Coca cola 33 cl	0,62	69%	2,00 €
Chocolat	0,68	46%	1,50 €
Thé	0,28	65%	1,00 €
Café	0,48	42%	1,00 €
Sac logo jaune	2,47	102%	5,00 €
Sac logo bleu	2,47	102%	5,00 e

30- **8 février 2021** : Passation d'un contrat avec la société CIRIL SAS – 69603 Villeurbanne, concernant la maintenance et l'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL. Les frais correspondants s'élèvent à 17 219 € HT.

31- **8 février 2021** : Passation d'un contrat avec Monsieur JENDRZEJEWSKI, médecin, qui assure un remplacement de 10 jours au sein d'un cabinet médical de Beauvais, le contrat concerne la location d'une chambre dans l'appartement au 1 rue de l'Etamine à Beauvais. Le loyer de cette location est fixé à 1,45 euros par semaine m<sup>2</sup>, pour la chambre de 17,40 m<sup>2</sup> et les parties communes de 14,98 m<sup>2</sup> soit un total de 67,07 euros pour 10 jours.

32- **8 février 2021** : Passation d'une convention avec l'association Culture Couleurs – 60000 Beauvais pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Auditorium Rostropovitch, en vue de l'organisation d'un tournage pour le candidat de « The Voice ».

33- **10 février 2021** : Passation d'un marché de prestations de suivi des études de maîtrise d'œuvre avec le cabinet AG STUDIO, concernant le projet de rénovation du Quadrilatère. Les frais correspondants s'élèvent à 24 150 € HT soit 28 980€ TTC.

34 - **12 février 2021** : Passation d'un contrat avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 59650 Villeneuve d'Ascq, ayant pour objet des mesures de bruit de voisinage pour la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 1 430 € HT.

35 – **17 février 2021** : Passation d'une convention avec l'association HORTIBAT, représentée par son Président, monsieur Franck Bury – 59157 Beauvois en Cambresis, concernant la mise à disposition de parcelles en nature de terre sur la commune de Beauvais, afin de pouvoir mettre en œuvre son projet, soit une superficie totale de 1 ha 28a 72 ca environ. La mise à disposition est conclue moyennant un commodat, à titre gratuit, d'une durée de cinq ans.

Parc Dassault	BO	905	L'Hôtel Dieu Ferme	54 ca 35 a
	BO	908	L'Hôtel Dieu Ferme	14 a 37 ca
	BO	910p	L'Hôtel Dieu Ferme	60 a 00 ca env

36- **17 février 2021** : Passation d'une convention avec le CFCPF concernant la participation d'agents à la formation « conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 200,00 € TTC.

37- **22 février 2021** : Passation d'un marché concernant des travaux d'aménagement divers du chenil municipal situé Chemin de la Cavée aux Pierres à Beauvais, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : maçonnerie – résine : société SOTRAFRAN – 60000 Tillé – pour un montant de 137 688,90 € TTC,
- Lot n°2 : cloisonnement – faux plafond – menuiseries bois : société SARL RGH – 60370 Hermes – pour un montant de 59 919 € TTC,
- Lot n°3 : serrurerie : ce lot est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité,
- Lot n°4 : bardage – couverture : société RAMERY ENVELOPPE OISE – 60005 Beauvais Cédex – pour un montant de 46 464 € TTC,
- Lot n°5 : électricité : société KONNECT SYSTEMS – 60110 Amblainville – pour un montant de 5 400 € TTC.

38- **22 février 2021** : Passation d'un marché concernant des travaux de rénovation du local Bellevue situé rue de Sénéfontaine à Beauvais, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : démolition – gros œuvre : société SOTRAFRAN – 60000 Tillé – pour un montant de 96 069,20 € TTC,
- Lot n°2 : menuiseries bois – plâtrerie – plafonds : société CIP – 60210 Hautbos – pour un montant de 30 689 € TTC,
- Lot n°3 : plomberie – ventilation : société ASFB – 60120 Ansauvillers – pour un montant de 21 600 € TTC,
- Lot n°4 : électricité : société BTEC – 60700 Fleurines – pour un montant de 24 753,58 € TTC,

- Lot n°5 : menuiseries extérieures : société MENUISERIES ALUMINIUM WILLOT – 60280 Venette – pour un montant de 42 063,97 € TTC,
- Lot n°6 : revêtement de sol : société SPRID – 60000 Beauvais – pour un montant de 11 134,56 € TTC.

39- **23 février 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association Tennis Club de l'agglomération du Beauvaisis, d'un local sis rue Pierre Garbet, afin de réaliser ses missions.

40- **23 février 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association pôle mobilité du Beauvaisis, d'un local dans la MSIH sis 25, rue Maurice Segonds à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

41- **23 février 2021** : Modification de la décision n° B-DEC-2020-0593, concernant le contrat avec la société NeoLedge – à Lille, contrat de maintenance Elise et DocFactory. L'article 3 est modifié comme suit : « la dépense annuelle est répartie entre les membres du groupement et s'établit à 5 822,85 € HT pour la ville de Beauvais ».

42- **26 février 2021** : Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise, au taux maximum de l'assiette subventionnable, pour l'acquisition de deux motocyclettes en faveur de la police municipale.

43- **26 février 2021** : Passation d'une convention avec l'association ELAN CES pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local situé rue Aldebert Bellier à Beauvais pour lui permettre de réaliser ses missions.

44- **26 février 2021** : Passation d'une convention avec l'association Véloce Club Beauvaisien Oise pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 171 avenue Marcel Dassault à Beauvais afin de lui permettre de réaliser ses missions.

45- **1<sup>er</sup> mars 2021** : Passation d'un bail avec Madame Marine Herbe-Bijou, stagiaire au sein du Centre Hospitalier de Beauvais, le bail concerne la location d'une chambre dans l'appartement au 1 rue de l'Etamine à Beauvais. Le loyer de cette location est fixé à 1,45 euros par semaine le m<sup>2</sup>, pour la chambre de 10 m<sup>2</sup> et les parties communes de 14,98 m<sup>2</sup> soit un total de 181,10 euros pour 5 semaines.

46- **1<sup>er</sup> mars 2021** : Passation d'un contrat avec la société LUMIPLA VILLE – 75008 Paris, concernant un service de maintenance, d'assistance et d'hébergement d'une application Beauvais mobile afin de dynamiser le territoire. Les frais correspondants s'élèvent à 7 470 € HT.

47- **1<sup>er</sup> mars 2021** : Passation d'un contrat avec les établissements Dubois grandes cuisines concernant l'entretien préventif de base de matériel de cuisine pour les salles :

- Espace Argentine,
- Salle des fêtes Berlioz,
- Salle des fêtes Michel Gorin,
- Espace Pré Martinet,
- Salle des fêtes Saint Just des Marais,
- Salle des fêtes de Voisinlieu.

Les frais correspondants s'élèvent à 2 460 €.

48- **2 mars 2021** : Passation d'une convention avec la Fondation INFA – 60270 Gouvieux concernant la participation d'agents à la formation « HACCP – Analyse des dangers et contrôle de l'hygiène et sécurité alimentaires ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 € net.

49- **4 mars 2021** : Passation d'une convention avec l'association Conseil Citoyen de Beauvais Argentine pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

50- **4 mars 2021** : Passation d'un accord-cadre avec la société SMELVI – 60005 Beauvais Cedex, concernant la location et l'entretien de 3 camions frigorifiques sans chauffeur. L'accord-cadre est à bons de commande sans minimum et avec un maximum en quantité de 25 000 kms/an au total.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21H32**